

Numéro 12 / Année 2016

Synergies Italie

Revue du GERFLINT

Traduire le pouvoir, le pouvoir de traduire

Coordonné par Maria Cristina Caimotto et Olivia Galisson



Synergies Italie

Numéro 12 / Année 2016

Traduire le pouvoir,
le pouvoir de traduire

Coordonné par Maria Cristina Caimotto
et Olivia Galisson



REVUE DU GERFLINT
2016

POLITIQUE EDITORIALE

Synergies Italie est une revue francophone de recherche en sciences humaines et sociales, particulièrement ouverte à l'ensemble des sciences du langage et de la communication.

Sa vocation est de mettre en œuvre, en Italie, le *Programme Mondial de Diffusion Scientifique Francophone en Réseau* du GERFLINT, Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale. C'est pourquoi elle publie des articles dans cette langue, mais sans exclusive linguistique et accueille, de façon majoritaire, les travaux issus de la pensée scientifique des chercheurs francophones de son espace géographique dont le français n'est pas la langue première. Comme toutes les revues du GERFLINT, elle poursuit les objectifs suivants: défense de la recherche scientifique francophone dans l'ensemble des sciences humaines, promotion du dialogue entre les disciplines, les langues et les cultures, ouverture sur l'ensemble de la communauté scientifique, adoption d'une large couverture disciplinaire, aide aux jeunes chercheurs, formation à l'écriture scientifique francophone, veille sur la qualité scientifique des travaux.

Libre Accès et Copyright : © **Synergies Italie** est une revue française éditée par le GERFLINT qui se situe dans le cadre du libre accès à l'information scientifique et technique. Sa commercialisation est interdite. Sa politique éditoriale et ses articles peuvent être directement consultés et étudiés dans leur intégralité en ligne. Le mode de citation doit être conforme au Code français de la Propriété Intellectuelle. La reproduction totale ou partielle, l'archivage, l'auto-archivage, le logement de ses articles dans des sites qui n'appartiennent pas au GERFLINT sont interdits sauf autorisation du Directeur de publication. La Rédaction de *Synergies Italie*, partenaire de coopération scientifique du GERFLINT, travaille selon les dispositions de la Charte éthique, éditoriale et de confidentialité du Groupe et de ses normes les plus strictes. Les propos tenus dans ses articles sont conformes au débat scientifique et n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Toute procédure irrégulière entraîne refus systématique du texte et annulation de la collaboration.

Périodicité : annuelle
ISSN 1724-0700 / ISSN en ligne 2260-8087

Directeur de publication

Jacques Cortès, Professeur émérite, Université de Rouen, France

Président d'Honneur

Tullio de Mauro, Professeur émérite, Université de Rome « La Sapienza »

Rédactrice en chef

Marie-Berthe Vittoz, Professeur, Université de Turin

Rédactrices en chef adjointes

Maria Margherita Mattioda, Université de Turin
Rachele Raus, Université de Turin

Titulaire et Éditeur : GERFLINT

Siège en France

GERFLINT

17, rue de la Ronde mare

Le Buisson Chevalier

27240 Sylvains-lès-Moulins - France

www.gerflint.fr

gerflint.edition@gmail.com

Siège de la rédaction en Italie

Université de Turin - Dipartimento di Lingue e

Letterature straniere e Cultura moderna, Via S.

Ottavio, 20 – 10124 Turin (Italie). Tél : 011.6702153

Contact de la Rédaction : synergies.italie@gmail.com

Comité scientifique

Michel Berré, Université de Mons ; Josiane Boutet, Université de Paris VII ; Sergio Cappello, Université de Udine ; Melita Cataldi, Université de Turin ; Nadine Celotti, Université de Trieste ; Jean-Claude Chevalier, Université Paris 8 ; Giovanni Dotoli, Université de Bari ; Robert Galisson, Université de la Sorbonne Nouvelle Paris III ; Joëlle Gardes Tamine, Université de Paris IV ; Marie-Marthe Gervais-le Garff, Université de Plymouth ; Douglas A. Kibbee, Université de l'Illinois ; Eni Orlandi, Université de Campinas ; Sandrine Reboul-Touré, Université de Paris III ; Leandro Schena, Université de Modène.

Comité de lecture permanent

Gerardo Acerenza, Université de Trente ; Giovanni Agresti, Université de Teramo ; Maria Cristina Caimotto, Université de Turin ; Roberto Dapavo, Université de Turin ; Annick Farina, Université de Florence ; Olivia Galisson, Université de Turin ; Patricia Kottelat, Université de Turin ; Gabrielle Laffaille, Université de Turin ; Marion Lafouge, Université de Bourgogne ; Nadia Minerva, Université de Catane ; Paola Paissa, Université de Turin ; Elisa Ravazzolo, Université de Trente ; Mario Squartini, Université de Turin ; Valeria Zotti, Université de Bologne

Évaluateurs invités pour ce numéro

Muguras Constantinescu, Université « tefan cel Mare » de Suceava ; Michele De Gioia, Université de Padoue ; Nicolas Frøeliger, Université Paris Diderot ; Federico Gaspari, Université pour étrangers de Reggio de Calabre ; Antonella Leoncini Bartoli, Université de Rome "La Sapienza" ; Sara Vecchiato, Université de Udine.

Patronages et partenariats

Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris (FMSH), Ministère français de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (DREIC), Sciences Po Lyon (Partenariat institutionnel pour Mir@bel), EBSCO Publishing (USA), ProQuest (UK).

Numéro financé par le GERFLINT.

PROGRAMME MONDIAL DE DIFFUSION SCIENTIFIQUE FRANCOPHONE EN RÉSEAU

Synergies Italie n° 12 / 2016
<http://gerflint.fr/synergies-italie>



Indexations et référencements

ANVUR
C.I.R.C. EC3metrics
DOAJ
EBSCOhost (Communication Source)
Ent'revues
ERIH Plus
Héloïse
JournalBase (CNRS)
Journal Metrics (Scopus)
JournalSeek
MIAR
Mir@bel
MLA (International Bibliography Journal List)
ROAD
Scopus
SHERPA-RoMEO
SJR. SCImago Journal & Contry Rank
Ulrich's

Synergies Italie, comme toutes les *Revues Synergies du GERFLINT*, est indexée par la *Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris (Pôle de soutien à la recherche)* et répertoriée par l'*ABES (Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur, Catalogue SUDOC)*.

Disciplines couvertes par la revue

- Ensemble des Sciences Humaines et Sociales
- Culture et communication internationales
- Sciences du langage, littératures francophones et didactique des langues-cultures
- Éthique et théorie de la complexité

Traduire le pouvoir, le pouvoir de traduire

Coordonné par Maria Cristina Caimotto et Olivia Galisson



Sommaire



Maria Cristina Caimotto, Olivia Galisson	9
Présentation	
<i>Traduire le pouvoir, le pouvoir de traduire</i>	
Lorenzo Devilla	17
Traduire à l'heure de la mondialisation : localisation de l'information et idéologie	
Valerio Fissore	29
Da Babele a Pentecoste	
Fabio Regattin	45
Pouvoir de l'auteur, pouvoir du traducteur : s'approprier Darwin et son <i>Origin of Species</i> en France et en Italie	
Danio Maldussi	79
Le pouvoir de la « non-traduction » : la consécration législative de l'emprunt intégral <i>fair value</i> dans le droit italien clôt le débat terminologique	
Silvia Ferreri	93
Le pouvoir de traduire et le droit. Sources européennes et interprétation des textes plurilingues	
Besoins et influences de la traduction : analyses de discours spécialisés et terminologie	
Tatiana Musinova	111
<i>Patient</i> comme objet de soins dans les textes médicaux anglais et français	
Dardo de Vecchi	125
Approche pragmatérminologique des termes des entreprises et des organisations	

Comptes rendus d'ouvrages

Rosa Cetro	143
Nadine Celotti, <i>Mots et culture dans tous les sens. Initiation à la lexiculture pour italophones</i> , Turin : UTET Università, 2015	
Roberto Dapavo	145
Antonella Leoncini Bartoli (Coord.), <i>Les voix / voies de la traduction, Repères-Dorif</i> – Volet n°2/2016	
Rachele Raus	151
Josiane Boutet, <i>Le pouvoir des mots</i> , Paris : La Dispute, 2016	

Annexes

Présentation des auteurs de ce numéro	157
Consignes aux auteurs de la revue <i>Synergies Italie</i>	161
Le GERFLINT et ses publications	165

Synergies Italie n° 12 / 2016



Présentation





GERFLINT

ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

Présentation

Maria Cristina Caimotto et Olivia Galisson

Université de Turin, Italie

La notion de *lingua franca*, qui se trouvera au centre de ce numéro, nous rappelle le rôle hégémonique qu'a joué le français dans le passé. Depuis près de trois siècles, cette langue est pour nous l'anglais, langue dominante, produit d'une suprématie d'abord militaire puis économique et plus généralement de la mondialisation (Crystal, 2003). Mais aujourd'hui en Europe, cette *lingua franca*, comme le disait si bien Umberto Eco en 2008, c'est la traduction.

La présence d'une langue dominante aussi forte que l'anglais signifie aussi que la demande de traduction augmente pour pouvoir communiquer avec les trois quarts de l'humanité qui n'ont pas recours à cette langue (Crystal, 2003) et que l'anglais est souvent utilisé comme langue de relais pour traduire entre deux langues différentes et peu diffusées. L'anglais est considéré comme une langue « hypercentrale », aux côtés d'autres langues « supercentrales » (Calvet 2007). Se joue alors un rapport de force plus subtil que ne voudrait le faire croire une vision trop simpliste des choses, en particulier grâce à la traduction.

Dans ce numéro, nous avons souhaité interroger les rapports de la traduction avec le pouvoir. Cette problématique, encore trop peu étudiée, est selon nous centrale en ce qu'elle permet de révéler des questions politiques et économiques qui demeurent à première vue invisibles, puisque le texte traduit se présente comme un consensus qui dissimule les conflits linguistiques, culturels, en un mot idéologiques (Guillaume, 2016) qui peuvent le traverser. L'une des premières notions qui peuvent venir à l'esprit quand on parle de pouvoir concerne la censure (Baker, 2006). Gambier (2002) définit d'ailleurs trois types de censure : celle qui est dictée par les autorités publiques, à savoir l'interdiction catégorique et le respect des règles institutionnelles, celle qui est causée par l'argent à cause de la présence d'un marché de plus en plus mondialisé et, pour finir, l'autocensure. D'une part la domination de l'anglais peut être considérée comme une forme de censure, puisqu'elle limite la diffusion des textes écrits dans d'autres langues en imposant le modèle culturel anglo-américain (Bennet, 2007) ; d'autre part, la traduction peut devenir un instrument de lutte contre la censure, y apportant des idées nouvelles

dans la culture d'arrivée ou bien rendant explicite ce qui ne l'était pas dans le texte de départ (Pym, 2005).

Quand on parle de lutte et de conflits liés à l'activité traductive, on pense au travail de Tymoczko (2010 : 227-235) qui distingue les traducteurs « *resistant* » des « *compliant* ». L'analyse d'une traduction peut parfois permettre d'établir si le traducteur a cherché à rester neutre en mettant de côté sa propre idéologie ou bien s'il a choisi d'influer sur le message. Bien sûr, quand le contenu du texte est fortement idéologique, les traducteurs auront une plus forte propension à vouloir modifier le message. Il faut ici préciser que nous parlons de « traducteurs » et de « traduction » en prenant en compte toute forme de passage d'une langue à une autre et toute personne agissant dans ce processus de transfert, même lorsqu'il ne s'agit pas d'un traducteur professionnel. Cette précision est importante car les textes vecteurs de contenu idéologique sont souvent traduits par des personnes qui ne sont pas traducteurs de métier comme c'est le cas pour les journalistes, les activistes politiques, les personnes ayant un rôle dans le domaine politique, qui traduisent depuis leur langue vers celle qu'ils utilisent pour communiquer (voir le cas des rédacteurs de rapports pour le parlement européen). En fait, Cosmai (2014 : 111) explique :

It makes little sense to provide an abstract and generalised definition of EU translator, not least because the officials of the EU institutions' language services originate from a very wide variety of training and working paths, and their qualifications and skills cannot be reduced simply to knowledge of one or more foreign languages.

Au moment où nous rédigeons la présentation de ce numéro, le peuple du Royaume-Uni a montré sa volonté, à travers le référendum sur le Brexit, de sortir de l'Union Européenne. Cet événement a révélé au grand public les enjeux de pouvoirs liés aux choix linguistiques des pays et leurs politiques officielles de traduction et plus largement de la domination d'une langue sur les autres. Ce débat contient toutes les questions liées aux rapports qu'entretiennent traduction et pouvoir. La question de la langue anglaise et son inclusion officielle parmi les langues européennes est ainsi devenue un sujet de conversation même parmi ceux qui ne s'occupent habituellement pas de politiques linguistiques. Peu de personnes savaient en effet que même si le Royaume-Uni n'était pas le seul pays de l'UE à avoir l'anglais pour langue officielle, il était le seul qui avait choisi l'anglais comme langue de représentation à l'UE, car l'Irlande et Malte ont choisi le gaélique et le maltais. Le choix de ces deux pays était justifié par la volonté de redonner du pouvoir à deux langues qui ont été affaiblies par le passé par la domination de l'anglais. Le 27 juin 2016 Danuta Hübner, eurodéputée PPE, a affirmé que l'anglais ne serait

plus une langue officielle de l'UE après le détachement définitif du Royaume-Uni. Paradoxalement, signe de la complexité des rapports de pouvoirs qui se jouent ici, c'est justement la représentation de la Commission en Irlande, citant l'article 342 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui a réfuté cette affirmation dans un communiqué officiel publié le jour suivant (Morgan, 2016).

Il est donc difficile d'imaginer que l'anglais va disparaître de l'UE, même après la sortie du Royaume-Uni, mais ce débat linguistique révèle plusieurs des aspects liés aux thèmes traités dans ce numéro. « L'anglais est une langue relais pour les interprètes, qui l'utilisent comme pont entre deux langues moins fréquemment parlées, comme par exemple le hongrois et le gaélique » explique Morgan (2016). Il ajoute que « modifier le régime linguistique de l'UE serait très coûteux sachant que la traduction représente 1 % du budget annuel. Ainsi l'ajout d'une autre langue de travail ou le changement des combinaisons linguistiques entraînerait des recrutements supplémentaires et des années d'organisation ». Il s'agit ainsi d'un pouvoir qui dérive de l'économie et qui devient économique à son tour, puisque les coûts d'un changement de langue relais seraient trop grands. Ce débat nous rappelle aussi que l'anglais n'est pas devenu *lingua franca* à cause de la suprématie de l'Angle-terre mais surtout à cause de celle des États-Unis. Il n'y aurait donc à proprement parler aucune raison de modifier la situation actuelle de l'UE.

Traduire le pouvoir mais, aussi, le pouvoir de traduire. Quelles sont les conséquences, en termes de pouvoir, générées par la traduction ? Dans l'exemple européen que nous venons de décrire, il est possible d'affirmer que c'est plutôt le pouvoir de la traduction et la nécessité de continuer à traduire en maintenant en l'état l'organisation qui justifient la décision de garder l'anglais comme langue dominante à l'intérieur de l'UE. Il semblerait donc que la traduction garde encore un pouvoir considérable par rapport à ce que l'on croit généralement quand on pense à la domination de l'anglais (Guidère, 2008 ; Nowicki et al., 2010 ; Oustinoff, 2011).

Nous nous trouverons ainsi majoritairement dans le cadre de la Babel européenne qu'est la CEE et dont le E central doit nous rappeler, comme le fera Dardo de Vecchi, que c'est l'économie qui prime et que le multilinguisme est trop souvent au service des produits. Les contributeurs de ce numéro sur la « Traduction du pouvoir, le pouvoir de traduire » examineront des textes provenant de différents domaines : le droit, et en particulier la question de la place de la traduction dans l'interprétation des textes législatifs (Ferreri) ; la législation comptable, avec l'étude des conséquences de la non traduction d'un terme en italien, en l'occurrence « *fair value* » (Maldussi) ; la science et la diffusion scientifique à travers une étude comparative des traductions de *Origin of species* de Darwin en France et en

Italie (Regattin) ; l'information avec la question de sa localisation dans le cadre d'une globalisation de sa diffusion (Devilla) ; la théorie de la traduction (Fissore).

Dans son article, Lorenzo Devilla s'intéresse au rapport entre information et idéologie et au rôle que jouent la manipulation et le transfert, conscient ou inconscient, de l'idéologie du traducteur. Son travail nous montre l'importance du marché dans la diffusion de l'information par les agences de presse. Les « infomédiaires » ne font ainsi que reproduire des dépêches d'agence pour les décliner de façon à intéresser un large public. Devilla traite aussi du recours à l'anglais comme « langue pivot », appelée aussi « langue relais », ou encore la langue « hypercentrale » qu'est l'anglais. Il propose une réflexion sur les nouvelles formes de production de contenu informatif dans une diffusion globalisée et synchronisée de l'information. Au sein d'organes de presse aujourd'hui mondialisés, le journaliste, qu'il soit correspondant, reporter ou rédacteur doit se faire traducteur et posséder des compétences linguistiques toujours plus importantes pour adapter, transposer des mots et des contenus.

Dans ce processus de « domestication des contenus », on peut observer que la traduction est présente dès la production du texte. Et c'est bien ce que nous montre également Silvia Ferreri dans son article sur les « Sources européennes et interprétation des textes plurilingues ». L'obligation de garantir aux citoyens européens l'accès aux textes juridiques dans leur propre langue a rendu nécessaire leur traduction dans toutes les langues de l'Europe, générant ainsi une augmentation vertigineuse du nombre des traductions. La rédaction de ces textes dans la langue de chaque pays reste donc théoriquement possible mais le recours à l'anglais comme langue de production a considérablement augmenté, donnant lieu à une hybridation de la langue de travail. Ferreri présente, à partir d'exemples précis, les difficultés engendrées par cette nouvelle forme de production juridique sous-tendue par la traduction, en ce qui concerne l'interprétation comparative et téléologique de ces textes.

À côté des cas soumis par Ferreri de traductions faites d'allers et retours entre les différentes instances énonciatrices et qui tiennent de la négociation, Danio Maldussi analyse un cas de « non traduction » dans lequel il s'agit davantage d'une forme d'imposition d'un concept et d'un mot. Son analyse prend place dans le cadre de la législation comptable, et en particulier dans celui de l'homogénéisation des instruments financiers, et prend pour objet l'introduction du terme « *fair value* » dans la terminologie et la tradition entrepreneuriale italiennes. Il nous rappelle que le fait de non traduire n'est jamais un acte anodin.

Conflits et consensus, à l'intérieur des textes traduits et entre leurs différentes interprétations, se retrouvent aussi dans l'analyse comparée de la traduction de *l'Origin of species* de Darwin en France et Italie, proposée par Fabio Regattin. Son étude, très fine et détaillée, qui prête une attention particulière aux aspects paratextuels des séries traductives, montre à quel point l'idéologie scientifique présente dans les deux pays a conditionné la réception mais aussi la traduction de ce texte fondateur. L'auteur nous montre comment les préfaces, les notes et les postfaces représentent un espace, parfois polémique, dans lequel se joue le pouvoir de ceux qui introduisent un texte dans une autre culture, particulièrement quand il est aussi riche d'enjeux idéologiques.

L'article de Valerio Fissore nous guide dans un voyage fascinant à travers la théorie de la traduction. Une théorie générale qui, comme le montre l'article, peut être extrapolée à partir de tout énoncé, depuis la plus simple unité d'un dialogue informel, jusqu'aux textes poétiques où la séquence discursive est le fruit d'un long travail qui doit être respecté par le traducteur pour le rendre dans la langue d'arrivée. Dans cet article, le pouvoir appartient au traducteur qui traduit et choisit, parfois de manière indue, d'imposer une autre textualité. On observe encore une fois que parler la question de la traduction fait naître des points de vue très différents. Ainsi, le travail de Tatiana Musinova ne porte pas sur la traduction de *textes* comme le théorise Fissore, mais observe différentes approches cognitives et leur influence sur la traduction.

Les articles de ce numéro nous montrent différents types de textes, appartenant au temps présent et au passé, qui peuvent être traduits, écrits dans une langue « non native », c'est-à-dire auto-traduits, ou bien à l'intérieur desquels c'est l'absence de traduction qui joue un rôle important. On voit donc comment le pouvoir peut prendre plusieurs formes : pouvoir de qui écrit, de qui traduit, de qui décide de ne pas traduire et pouvoir de la langue dominante et, en même temps, paradoxalement, pouvoir des autres langues et de la traduction elle-même. Nous sommes devant un réseau complexe de rapports que ce numéro pourra peut-être contribuer à rendre plus clair, et dont nous espérons qu'il pourra être l'objet d'un nombre d'études toujours plus important.

Bibliographie

- Baker, M. 2006. *Translation and conflict : a narrative account*. London and New York : Routledge.
- Bennett, K. 2007. « Epistemicide ! The tale of a predatory discourse » *The Translator*, vol. 13 issue 2, p. 151-169.
- Bielsa, E., Bassnett, S. 2009. *Translation in Global News*. London and New York : Routledge.

Cosmai, D. 2014. *The language of Europe. Multilingualism and Translation in the EU Institutions: Practice, Problems and Perspectives*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.

Crystal, D. 2003. *English as a Global Language*. Cambridge : Cambridge University Press.

Gambier, Y. 2002. « Les censures dans la traduction audiovisuelle ». *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, vol. 15, n° 2, p. 203-221. Guidère, M. 2008. *Irak in translation : De l'art de perdre une guerre sans connaître la langue de son adversaire*. Paris : Jacob Duvernet.

Guillaume, A. (éd.). 2016. *Idéologie et traduction*. Paris : L'Harmattan. Morgan, S. 2016 « L'anglais restera bel et bien une langue officielle de l'UE ». *Euractiv.com*. Traduit par Marion Candau. URL : <<https://www.euractiv.fr/section/langues-culture/news/english-will-remain-an-official-language-of-the-eu/>> [Consulté le 8 juillet 2016]

Nowicki, J., Oustinoff, M., Machado da Silva, J. 2010. *Traduction et mondialisation, Hermès La Revue*, n° 56, 2010/1. Paris : CNRS Editions. Oustinoff, M. 2011. *Traduire et communiquer à l'heure de la mondialisation*. Paris : CNRS Editions.

Pym, A. 2005. « Explaining Explicitation ». In : K. Károly, A. Fóris (eds). *New Trends in Translation Studies. In Honour of Kinga Klauy*. Budapest : Akadémia Kiadó, p. 29-34.

Tymoczko, M. (éd.). 2010. *Translation, Resistance, Activism*. Amherst : University of Massachusetts Press.

Synergies Italie n° 12 / 2016



*Traduire le pouvoir, le
pouvoir de traduire*





ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

Traduire à l'heure de la mondialisation : localisation de l'information et idéologie

Lorenzo Devilla

Université de Sassari, Italie

ldevilla@uniss.it

Reçu le 03-06-2016 / Évalué le 13-06-2016 / Accepté le 12/09/2016

Résumé

L'une des retombées linguistiques de la mondialisation est sans aucun doute la domination de l'anglais. L'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication a en revanche contribué au développement du multilinguisme sur Internet avec une baisse de la présence de l'anglais. Pour diffuser l'information à un large public, il faut communiquer en plusieurs langues car les gens préfèrent accéder à l'information dans leur propre langue. Les médias l'ont compris et ont commencé à décliner l'information en plusieurs langues, autrement dit à localiser, adoptant une stratégie déjà utilisée dans le domaine des affaires pour l'adaptation d'un même produit à différents marchés. L'information fait ainsi l'objet d'une domestication pour correspondre davantage aux attentes du lecteur cible. Cet article va donc se pencher sur le rôle de la traduction dans le monde de l'information globale ainsi que sur les stratégies de localisation observées. D'autre part, on analysera l'impact sur la traduction du positionnement politique et idéologique de ces médiateurs langagiers particuliers que deviennent les journalistes dans la production et la diffusion de l'information, notamment dans des contextes géopolitiques tendus.

Mots-clés : mondialisation, information, traduction, localisation, idéologie

Tradurre in un mondo globalizzato: la localizzazione dell'informazione e l'ideologia

Riassunto

Una delle conseguenze linguistiche della globalizzazione è senza dubbio la posizione dominante dell'inglese come *lingua franca*. L'avvento delle nuove tecnologie dell'informazione e della comunicazione ha però contribuito alla diffusione su Internet del multilinguismo con conseguente diminuzione della presenza dell'inglese. La circolazione delle informazioni in un mondo globalizzato avviene attraverso la traduzione delle stesse in diverse lingue. I media internazionali adottano in effetti il modello della localizzazione, già presente in ambito economico. L'informazione viene pertanto adattata in modo da corrispondere maggiormente alle attese del lettore target. L'articolo si soffermerà quindi sul ruolo della traduzione nel mondo dell'informazione globale e sulle strategie di localizzazione intraprese. Verrà inoltre indagato l'impatto sulla traduzione del posizionamento politico e ideologico di mediatori linguistici particolari quali diventano i giornalisti nella produzione e diffusione dell'informazione, in particolare in contesti geopolitici complessi.

Parole chiave: globalizzazione, informazione, traduzione, localizzazione, ideologia

Translating in a globalized world: information localization and ideology

Abstract

One of the consequences of globalization is undoubtedly the dominant position of English as a lingua franca. However, the development of communication and information technologies has contributed to the growth of a multilingual Internet. The flow of information in a global world is characterized by the translation of news in different languages. The international media opt for the localization model used in the field of economics. Information is adapted, *domesticated*, in order to better correspond to a target audience's expectations. This article will therefore analyze the role of translation in the field of global news and the different strategies of localization. We will also study the impact on translation of the ideological and political views of particular linguistic mediators such as journalists in the production and circulation of information, especially in complex geopolitical situations.

Keywords: globalization, information, translation, localization, ideology

Introduction

Les flux de traductions montrent une des conséquences linguistiques de la mondialisation : la domination de l'anglais, langue « hypercentrale », selon le modèle gravitationnel élaboré par Calvet, entourée d'une dizaine de langues « supercentrales », entre autres espagnol, français, hindi, arabe, malais (Calvet, 2007). Mais en même temps l'émergence d'indications du type « traduit de l'espagnol argentin », « de l'anglais australien », donne à voir aussi une autre retombée de cette mondialisation, cette fois embryonnaire et en filigrane, à savoir « le possible éclatement, à terme, des langues du centre, au profit d'autres à venir » (Ibidem : 56).

D'autre part, une donnée de fait de la mondialisation est le développement du multilinguisme sur Internet : la présence de l'anglais y est en effet passée de 51% en 2000 à 32% en 2005 pour se situer en dessous de la barre des 30% en mai 2011, cette baisse ne faisant que s'accroître (Oustinoff, 2012). On a ainsi assisté d'abord à une phase de « rebabélisation » d'Internet ; aujourd'hui, le recours à la traduction constitue en revanche la nouvelle donne. Nous sommes en effet confrontés à la multiplication de sites se traduisant dans le maximum de langues possibles (*Idem*). Ce qui permet à Oustinoff (*Ibidem* : 129) d'affirmer que « la langue du cyberspace, c'est la traduction », reprenant donc à son compte la célèbre formule d'Umberto Eco « la lingua dell'Europa è la traduzione » (« la langue de l'Europe, c'est la traduction »). L'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTICs), la montée en puissance des BRICS - acronyme anglais

pour indiquer un groupe de cinq pays : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud - ainsi que l'entrée dans un « monde post-américain » font désormais de la diversité linguistique un enjeu central de la mondialisation, rendant ainsi obsolète le modèle dominant du « tout-anglais » (Oustinoff, 2013). Dans l'internet, les langues se comptent par centaines, sans oublier la blogosphère et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) (*Idem*). Pour diffuser l'information à un large public, il faut communiquer en plusieurs langues car les lecteurs préfèrent accéder à l'information dans leur propre langue (Bielsa, Bassnett, 2009 : 31). Les médias qui l'ont compris se sont mis à se décliner en plusieurs langues au lieu de se cantonner à l'anglais, autrement dit à se « localiser » (Oustinoff, 2012 : 129).

Dans cet article, nous envisagerons quels sont les enjeux de la localisation de l'information dans un monde globalisé et nous nous interrogerons sur le rôle de la traduction dans les pratiques médiatiques. En effet, même si les journalistes ne s'estiment pas traducteurs, la traduction est bien présente dans la production et la transmission des informations internationales, comme l'illustre l'ouvrage de Bielsa et Bassnett (2009), une des références sur les relations entre traduction, mondialisation et médias internationaux d'information (Katan, 2014). Dans ce domaine particulier, quel est l'impact sur la traduction du positionnement politique ou idéologique de ces médiateurs langagiers ? Archibald et Garzone (2014) soulignent, à juste titre, que la personnalité du traducteur entre en compte lors de la médiation car l'opération de décodage et d'encodage laisse place à la manipulation et au transfert, conscient ou inconscient, de l'idéologie du traducteur. Comme nous allons le voir, dans les situations où « l'enjeu politique de l'interaction culturelle est prégnant, où la conflictualité domine les relations entre les groupes et les États, *la traduction devient géopolitique* » (Guidère, 2015 : 7). En effet, dans un contexte géopolitique tendu, le traducteur ne saurait négliger le poids des mots qu'il emploie pour faire passer l'information d'une aire linguistique et culturelle à une autre.

1. Localisation de l'information

L'information en ligne est hiérarchisée de manière automatique à travers des séries d'algorithmes de recherche par des infomédiaires comme *Google news*, le plus important, ou encore *Yahoo news*, qui jouent le rôle d'intermédiaires entre les éditeurs/producteurs de contenus et les internautes (Rebillard, 2010). Dans cette activité, ces agrégateurs de nouvelles sont aujourd'hui sensiblement concurrencés par des sites de réseaux sociaux, *Facebook* notamment (*Idem*). C'est ainsi que la logique d'accès à l'information fondée sur des algorithmes informatiques, qui reste pourtant majoritaire, « se double d'une logique de recommandation au sein de collectifs d'individus reliés par l'Internet » (*Idem*). Les infomédiaires ont recours

à un système automatique qui effectue de manière autonome l'ordre d'affichage des nouvelles produites par des tiers. Les sujets susceptibles de figurer au premier plan seront ceux qui auront comptabilisé le plus d'articles en ligne. Ce système encourage la redondance, notamment à travers le recours à des mots-clés. On constate à cet égard une réduction de la diversité informationnelle et du pluralisme (Venaille, 2016). Les infomédiaires, qui ne produisent pas de contenus, reprennent des dépêches d'agence. De ce point de vue, une relation à la fois de coopération et de compétition s'instaure entre ces agrégateurs de nouvelles et les éditeurs de presse. Les agences de presse, quant à elles, ajustent les titres des dépêches sur le Web afin d'être mieux répertoriées dans les résultats de recherche des infomédiaires. Les médias en ligne ont eux aussi recours aux dépêches d'agence globales, qui remplacent souvent les correspondants de presse (Palmer, 2006), d'une part pour des raisons budgétaires, d'autre part parce que la reprise des dépêches facilite leur référencement par les moteurs de recherche et garantit une plus large visibilité.

Permettant la médiation entre plusieurs langues, la traduction est devenue essentielle dans la production et la dissémination de l'information dans une société aux enjeux globalisés (Gambier, 2010 : 17). Dans une logique de rentabilité, l'information globale est diffusée massivement dans plusieurs versions linguistiques plutôt que dans une version seule qui a subi une médiation directe adaptée d'un message entre deux langues et cultures. Les agences de presse, véritables multinationales de l'information, homogénéisent l'information source et la déclinent à leur client suivant les spécificités géographiques, culturelles, linguistiques, voire politiques de chacun (Venaille, 2016). L'information fait dans ce cas l'objet d'une « localisation » (Bielsa, Bassnett, 2009 : 66). Un autre exemple de localisation dans le domaine des médias est fourni par des publications entièrement en ligne comme *The Huffington Post* ou *Slate*, ou encore par les chaînes *CNN*, dont la version française se décline sous l'acronyme *LCI* pour « La Chaîne d'Information », et *Al Jazeera*, lancée à la suite de la fermeture de la version arabe de *BBC*. On observe dans tous ces cas une adaptation aux marchés locaux et aux publics visés, une « domestication » des contenus (Valdéron, 2010).

Dans le cadre de la communication multilingue, la « localisation », terme calqué de l'anglais « *localization* », désigne « la traduction et l'adaptation globale des produits et des services à un 'locus' (latin : lieu, région, pays, continent) » (Guidère, 2010 : 125). Cette stratégie est avant tout économique : elle tend à adapter un même produit à différents marchés, selon le mot d'ordre « no translation, no product », « pas de traduction, pas de produit » (Topping, 2000, cité par Oustinoff, 2012 : 129). En l'occurrence, la traduction est « au service du capital dont elle fait

proliférer les intérêts dans un nombre toujours plus important de langues et de cultures » (Ballard, 2011 : 16). La localisation d'un site web par exemple, c'est-à-dire « la traduction et l'adaptation du contenu informationnel, des images, des icônes et des formats dans une culture donnée » (Guidère, 2010 : 126), constitue une vitrine promotionnelle des entreprises ou des marques, s'inscrivant de ce fait « dans le cadre plus large de la communication multilingue à caractère commercial » (*Ibidem* : 127).

1.1. Les journalistes interculturels

Dans un monde globalisé, traducteurs et interprètes ne sont donc pas les seuls à opérer la médiation d'une langue-culture à l'autre. Ils sont rejoints par d'autres corps de métiers comme les journalistes réunis sous le terme de « langagiers ». Nous avons souligné l'importance de la traduction dans le travail des agences de presse. Or, celles-ci n'emploient pas de traducteurs, mais elles privilégient des journalistes ayant de bonnes compétences en langues étrangères. AFP et Reuters, par exemple, font passer un test de traduction (Bielsa, Bassnett, 2009 : 58). À travers une étude ethnographique portant sur les représentations de la traduction des agenciers suisses basés au bureau d'agence de Genève, Davier (2013) souligne que les journalistes enquêtés ne s'estiment en aucun cas traducteurs même s'ils adaptent quotidiennement des textes d'une langue à l'autre. Elle privilégie ainsi le terme de « transferts linguistiques » à celui de « traduction ». Le terme « traducteur » est même parfois rejeté dans le domaine du journalisme, comme il ressort des propos du Directeur du bureau Espagne de l'AFP :

Je ne veux pas employer le mot traducteur, parce qu'aucun des journalistes travaillant pour nous n'est traducteur : ils sont éditeurs. En cas de besoin, ils doivent reprendre...choisissez le mot que vous préférez : reprendre, éditer, modifier. Moi, je préfère éditer. Il n'y a pas de traducteurs ici. Nous recrutons des journalistes et non pas des traducteurs, des journalistes qui doivent connaître au moins deux langues outre l'espagnol et des journalistes ayant de l'expérience, si possible dans différents médias, agences de presse, radios, journaux (c'est nous qui traduisons)¹.

« Translation is not the job of journalist » (« traduire n'est pas le travail du journaliste »), affirme John Lloyd, vétéran des correspondants étrangers, collaborateur de la rédaction au *Financial Times* (Filmer, 2014 : 136). En revanche, il émerge de l'enquête ethnographique menée par Filmer (2014) auprès de correspondants britanniques en Italie que la traduction fait partie intégrante de leur travail - Filmer emploie à ce propos le terme de « *journalator* », même si ces

correspondants avouent ne pas avoir ni les compétences ni les connaissances nécessaires (Filmer, 2014).

Comme le montre Brownlie (2011) dans son étude sur plus de trois cent articles de la presse britannique sérieuse, des quotidiens (entre autres, *Guardian*, *Independent*, *The Times*, *Financial Times*) ainsi que des hebdomadaires (*Sunday Times*) portant sur la campagne présidentielle française pour l'élection de 2007, traduire est une activité importante pour les journalistes britanniques qui rédigent leurs articles en anglais depuis Paris, « bien que ce soit une activité cachée dans une certaine mesure » (*Ibidem* : 213). La traduction invisible serait du reste présente, selon Valdéon (2010), dans presque tous les contenus d'information. Le traducteur intervient ainsi pour expliciter des éléments culturels, comblant de cette manière les lacunes de connaissances chez les lecteurs britanniques (Brownlie 2011 : 207). On explique par ailleurs la tendance politique des journaux français : par exemple « the left leaning *Libération* » (« le journal de gauche *Libération* »). On compare les hommes et les femmes politiques français à des personnalités de la politique britannique : Royal est par exemple comparée à Thatcher par *l'Observer*. On emploie du vocabulaire provenant de la politique britannique pour parler de certains programmes français. Ces adaptations facilitent pour le lecteur cible la compréhension d'un événement géographiquement lointain. Nous avons récemment observé ce phénomène dans la presse italienne lorsqu'elle traite de l'actualité française. A propos du nouveau projet de « loi Travail » ayant provoqué des grèves, des manifestations et des blocages dans toute la France, le correspondant du *Corriere della sera* à Paris emploie, dans le titre de son reportage, l'expression « jobs act », qui désigne la réforme du travail du gouvernement italien de Renzi². Concernant l'attitude du journaliste et du journal envers les candidats français, selon Brownlie (*Ibidem*: 210), « les journaux britanniques suivent fidèlement les grandes lignes propres à leur affiliation politique ».

Dans son étude sur la traduction espagnole d'un reportage de *Libération* portant sur la fermeture d'une partie des agences du réseau Banque de France, Guerrero (2005, citée par Bielsa, Bassnett, 2009 : 67) met en exergue, quant à elle, tous les changements intervenant dans le passage d'une version à l'autre : variation dans le titre, ajouts et suppressions de certaines informations. Elle conclut pourtant que la fonction de l'original et de sa traduction est la même : « informer, mais elles le font à partir d'une perspective différente ; alors que l'original approfondit davantage l'attitude des syndicats français, la traduction espagnole s'attarde plus sur l'explication des raisons des mesures adoptées³ ». Comme le font remarquer Bielsa et Bassnett (*Idem*), si l'on s'en tient à l'idée d'équivalence, on peut difficilement parler de traduction dans l'exemple analysé par Guerrero. En revanche, poursuivent-elles,

c'est justement ce changement de perspective qui fait de cette traduction une bonne traduction, capable de fonctionner comme une information pour le public espagnol. Il s'agit d'une information non pas parce qu'elle a obtenu le même effet sur les nouveaux lecteurs, objectif superflu s'il en est, car le sujet traité n'a pas en Espagne le même intérêt qu'en France, mais parce qu'elle est en mesure de communiquer au-delà des frontières linguistiques, culturelles et géographiques, et surtout d'informer les nouveaux lecteurs sur les aspects qui correspondent à leurs attentes (*Idem*). Le journaliste qui traduit change donc l'angle à travers lequel la nouvelle est donnée, produisant ainsi un nouveau texte qui peut effectivement fonctionner comme une information pour un nouveau lecteur (*Ibidem* : 93).

2. Idéologie, géopolitique et traduction

Les contraintes auxquelles le traducteur doit se plier ne sont pas seulement d'ordre linguistique et stylistique, « elles obéissent aussi aux schèmes socio-culturels acceptés par la société à laquelle il appartient » (Wecksteen, 2011 : 56-57). Ses décisions et ses choix sont ainsi « tributaires d'un positionnement traductologique mais aussi idéologique auquel il ne peut pas échapper » (*Idem*). Les normes idéologiques dominantes dans la société où le traducteur évolue constituent une des « entraves censoriales » à son travail (Gambier, 2002 : 210). Elles sont en effet intériorisées et incorporées par le traducteur jusqu'à alimenter une forme d'auto-censure (*Idem*). L'adhésion à ces normes idéologiques émerge de l'adaptation en français (article intitulé « Soumis à un référendum Chávez lance sa contre-attaque », 11 juin 2004) de deux textes rédigés en espagnol portant sur le président vénézuélien Hugo Chávez : « Las cartas de Hugo Chávez para afrontar el referendo revocatorio » (10 juin 2004) ; « Chávez busca aliados en los libros de historia para ganar referendo » (10 juin 2004). Comme le mettent en évidence Bielsa et Bassnett (2009 : 104) dans leur enquête ethnographique menée auprès du bureau régional de l'AFP à Montevideo, siège de l'agence de presse en Amérique latine, les points forts du programme de Chávez sont décrits d'une façon beaucoup plus neutre dans la version française, qui omet par ailleurs les références au programme social, défini « impressionnant » dans l'un des textes sources, ainsi que les allusions à l'image charismatique de Chávez et à sa leadership. Sont également passées sous silence les références anti-impérialistes qui justifient son programme politique ainsi que les propos de Chávez figurant au discours direct dans les textes sources. En revanche, l'ancien président du Venezuela y est caractérisé comme « populiste », une désignation familière au lecteur européen.

Les choix de diffusion et de traduction de la part des journalistes ne sont jamais politiquement neutres. C'est ce que montre l'analyse du procès de Saddam

Hussein à travers le prisme de deux quotidiens anglophones, *The Independent* et *Daily Telegraph*, réalisée toujours par Bielsa et Bassnett (*Ibidem* : 126-131). Le premier journal, opposé à la guerre en Iraq, choisit une transcription littérale du procès sans en expliquer le code culturel qui conduit à la ridiculisation du protagoniste conformément à la stratégie de communication des États-Unis, alors que le second, favorable à l'intervention des États-Unis, opte pour une traduction domestiquée effaçant toute trace d'un discours tenu en langue étrangère (arabe en l'occurrence) et se distanciant du discours original. Dans cette version, Saddam Hussein n'est plus représenté comme l'ancien dictateur qui se défend mais comme un personnage ridicule. Les deux traductologues (*Idem*) se penchent aussi sur un article du *Figaro* qui reprend un passage de la transcription de ce même procès et intitulé « Saddam Hussein défie ses juges ». Dans un journal qui a toujours été hostile à ce qu'il considérait comme l'occupation américaine de l'Iraq, il n'est pas surprenant de voir que Saddam Hussein y est dépeint comme un commandant qui insiste sur ses droits constitutionnels et défie le tribunal accusé d'être au service des forces d'occupation américaine.

La traduction subit donc l'impact de la politique internationale. L'idéologie politique des traducteurs et des médiateurs langagiers joue un rôle considérable notamment dans les situations de conflit et de crise politique. En l'occurrence, on observe des cas de « traduction décentrée », comme celui qu'analyse Dharyef (2015 : 34-35) à propos de la traduction faite par deux médias arabes, *EgyNews* et *Al-Sharq Al-Awsat*, du discours du premier ministre français, Manuel Valls, prononcé devant l'Assemblée nationale, le 13 janvier 2015, au lendemain de l'attentat contre l'hebdomadaire Charlie Hebdo. Dans l'énoncé « la France est en guerre contre le terrorisme, le djihadisme et l'islamisme radical » (*Le Nouvel Observateur*, 13 janvier 2015), l'expression « islamisme radical » est traduite de manière littérale par *EgyNews* alors qu'*Al-Sharq Al-Awsat* tend à effacer la référence religieuse. Ici, le traducteur n'a pas utilisé le terme « Islam » ni le terme « djihad ». L'objectif est d'insister sur le terrorisme vu comme une forme dérivée d'extrémisme violent, en généralisant ainsi le propos et offrant une vision décalée par rapport au discours original. De ce point de vue, « l'idéal de neutralité du traducteur est battu en brèche par une politisation de la traduction » (*Idem*). Il en est de même dans le sens inverse, cette fois lorsque l'on s'attarde sur la traduction du mot « djihad » par la presse française. On constate alors que le sens de « guerre », « lutte », « combat » l'emporte, dans les traductions en circulation, sur le sens d'« effort », que l'on retrouve en revanche dans la traduction de référence du Coran publiée par Jacques Berque en 1990. Selon Abdelhafiz Elsaadany (2015 : 22), dans ce cas « l'équivalence traductionnelle n'a pas pu résister à la pression géopolitique ». Il rappelle qu'en

tant qu'activité de relais entre deux langues-cultures, la traduction n'échappe pas à ce phénomène de politisation et devient, à son tour, un acte de « communication orientée », pour reprendre l'expression de Guidère (2009, cité dans *Ibidem* : 29).

Conclusion

Une des tendances que l'on observe dans le marché global de l'information concerne la localisation, voir « l'hyperlocalisation ». Les stratégies de localisation permettent de modifier un texte pour obtenir une nouvelle version linguistique et culturelle. Même l'actualité internationale est perçue à travers le prisme national, répondant à la « loi de la proximité » pour intéresser le lecteur. Selon cette règle journalistique, plus un événement se produit près de chez soi, plus l'intérêt qu'il suscite est important (Venaille, 2016). La localisation a généralement recours à une « langue pivot » (Prado, 2010) à partir de laquelle elle s'adapte à un panel de langues et cultures. C'est-à-dire qu'une langue centrale, voire « hypercentrale » comme c'est le cas de l'anglais, permet de traduire un texte dans un ensemble de langues, même si elle ne correspond pas à la langue de rédaction du texte de départ. L'étude des pratiques traductives dans le domaine de l'information globale laisse émerger les différentes manipulations dont font l'objet les articles que nous lisons et pose de sérieuses questions sur ce que nous pouvons connaître à propos de ce qui a été réellement dit (Bielsa, Bassnett, 2009 : 132).

Lorsque l'on se penche sur les transformations que subit l'information dans le passage d'une langue à une autre, on ne peut pourtant pas négliger plusieurs aspects qui influencent les pratiques traductives dans le domaine médiatique : d'une part, les traducteurs de ces discours travaillent à « chaud », sans possibilité de retraduire. Leur traduction doit être rapidement accessible à l'auditoire et publiée dans les journaux ou sur les sites web. D'autre part, le journaliste peut s'appuyer sur plusieurs textes source à la fois. De surcroît, dans le domaine du journalisme, le problème de l'auteur ne se pose pas de la même façon qu'en littérature par exemple. La règle veut que plusieurs journalistes interviennent dans la rédaction d'une dépêche. Ceci permet, entre autres, de partager les éventuelles responsabilités en cas de plainte.

Mais la manipulation est aussi, on l'a vu, d'ordre idéologique. Le contexte socio-culturel de la société vers laquelle on traduit influence profondément le travail du traducteur. Celui-ci devient en effet gardien de certaines valeurs, étant ainsi promu de médiateur culturel à médiateur idéologique (Gambier, 2002 : 216). La relation entre traduction et politique ne fait du reste aucun doute aujourd'hui (Guidère, 2015 : 173). Les traducteurs se trouvent souvent dans des situations où

les considérations politiques et géopolitiques l'emportent généralement sur le reste (*Idem*). Leur apport ne réside donc plus dans la « forme » mais dans le « fond » (*Idem* : 174).

Bibliographie

- Abdelhafiz Elsaadany, M. 2015. La traduction des mots récurrents en géopolitique actuelle. In : *Traductologie et géopolitique*. Paris : L'Harmattan, p. 11-26.
- Archibald, J., Garzone, G. 2014. « Conceptualising Linguistic and Cultural Mediation ». *Lingue, Culture, Mediazioni*, Vol. 1, n° 1-2, p. 7-16. URL : <<http://www.ledonline.it/index.php/LCM-Journal/article/view/775>> [consulté le 28/05/2016]
- Ballard, M. 2011. Présentation. In : *Censure et traduction*. Arras : Artois Presses Université, p. 7-16.
- Bielsa, E., Bassnett, S. 2009. *Translation in Global News*. Londres / New York : Routledge.
- Brownlie, S. 2011. L'élection présidentielle française vue de l'extérieur : censure structurale et éléments traductionnels dans la presse britannique. In : *Censure et traduction*. Arras : Artois Presses Université, p. 199-214.
- Calvet, L.-J. 2007. « La mondialisation au filtre des traductions ». *Hermès*, n° 47, p. 45-57.
- Davier, L. 2013. *Le Rôle du transfert interlinguistique et interculturel dans la coconstitution d'un problème public par les agences de presse : le cas de la votation antimarinets*. Thèse de doctorat en Traductologie et en Sciences de l'information et de la communication, Université de Genève / Université Sorbonne Nouvelle. Non publiée.
- Dharyef, W. 2015. La traduction du discours politique entre théorie et pratique. In : *Traductologie et géopolitique*. Paris : L'Harmattan, p. 27-44.
- Gambier, Y. 2002. « Les censures dans la traduction audiovisuelle ». *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, Vol. 15, n° 2, p. 203-221.
- Gambier, Y. 2010. Médias, information et traduction à l'ère de la mondialisation. In : *Translating information*. Oviedo : Ediciones de la Universidad de Oviedo, p. 13-30.
- Guidère, M. 2009. *Traduction et communication orientée*. Paris : Editions Le Manuscrit.
- Guidère, M. 2010. *Introduction à la traductologie. Penser la traduction : hier, aujourd'hui, demain*. Bruxelles : Éditions De Boeck, Collection Traducto, 2e édition.
- Guidère, M. 2015. La traduction géopolitique. In : *Traductologie et géopolitique*. Paris : L'Harmattan, p. 7-9.
- Filmer, D. 2014. « Journalators ? An ethnographic study of British journalists who translate ». *Cultus*, Vol. 7, p. 135-157. http://cultusjournal.com/files/Archives/filmer_9_p.pdf [consulté le 28/05/2016]
- Katan, D. 2014. « Introduction », *Cultus*, Vol. 7, p. 10-20.
URL : <http://cultusjournal.com/files/Archives/introduction_katan_2_cover_p.pdf> [consulté le 28/05/2016]
- Oustinoff, M. 2012. « Les langues sur Internet : de l'hégémonie de l'anglais au règne de la traduction ». *Le Temps des médias*, n° 18, p. 124-135.
- Oustinoff, M. 2013. « La diversité linguistique, enjeu central de la mondialisation ». *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n° 2. <http://rfsic.revues.org/328> [consulté le 28/05/2016]
- Palmer, M. 2006. *Dernières nouvelles d'Amérique*. Paris : Éd. L'Amandier.
- Prado, D. 2010. « La Traduction automatisée : le cas des langues romanes ». *Hermès*, n° 56, 1, p. 95-102.

Rebillard, F. 2010. « Les intermédiaires de l'information en ligne ». *InaGlobal - La revue des industries créatives et des médias*. URL : <<http://www.inaglobal.fr/numerique/article/les-intermediaires-de-linformation-en-ligne>> [consulté le 28/05/2016]

Valdeón, R. (éd.) 2010. *Translating information*. Oviedo : Ediciones de la Universidad de Oviedo.

Venaille, C. 2016. *Vers une compétence informationnelle plurilingue : usages et représentations linguistiques de journalistes, professionnels « lecteurs producteurs » de l'information dans l'espace web*. Thèse soutenue à l'Université de Sassari (directeur Lorenzo Devilla), en cotutelle avec l'Université de Barcelone (codirectrice Encarnación Carrasco Perea), le 4 mars 2016.

Wecksteen, C. 2011. Censure et traduction : détournement et contournement des sens interdits. In : *Censure et traduction*. Arras : Artois Presses Université, p. 53-67.

Notes

1 . « I don't want to use the word translator, because none of the journalists working for us are translators: they are editors. By necessity they must rework ... choose any word you like: rework, edit, modify. The one I prefer is to edit. There are no translators working here. We select journalists and not translators, journalists who must at least know two languages in addition to Spanish and journalists who have previous experience, if possible in various media, agencies, radio, newspapers » (Bielsa, Bassnett, 2009 : 81).

2. Montefiori, S. « Francia, bloccate le centrali nucleari. Tensioni nel governo sul Jobs act », *Corriere della sera*, 26 mai 2016.

3. « informar, pero lo hacen desde una perspectiva distinta; mientras el original profundiza más en la postura de los sindicatos franceses, la traducción española abunda más en la explicación del porqué de las medidas adoptadas en Francia ».



ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

Da Babele a Pentecoste

Valerio Fissore

Università degli Studi di Torino, Italie

valerio.fissore@unito.it

Reçu le 28-11-2015 / Évalué le 08-03-2016 / Accepté le 20-07-2016

De Babel à la Pentecôte

Résumé

Les règles culturelles et auctoriales sont indépendantes de celles des codes linguistiques et sont caractérisées par une « grammaire » qui leur est propre, qui me semble universelle. Tandis que la langue en tant que code est évidente pour l'utilisateur, celui-ci impose au code les modalités de son propre usage, aussi bien en tant que fait communautaire qu'individuel. En traduction, les habitudes culturelles et individuelles originelles des textes traduits doivent être maintenues. Ces spécificités peuvent déjà être identifiées dans la place des unités discursives au sein de la « communication » et dans leur découpage.

Mots-clés: auteur, culture, discours, texte, traduction

Riassunto

Il concetto di traduzione concerne varie realizzazioni discorsive: il passaggio da lingua a lingua, da cultura a cultura, da autorialità in una lingua ad autorialità in un'altra lingua. Le regole di lingua possono collidere con quelle di cultura e autorialità ma sono sostanzialmente un mondo a sé. Quelle culturali e autoriali sono indipendenti da quelle dei codici linguistici e sono caratterizzate da una loro "grammatica", che ipotizzo universale. Mentre la lingua come codice si impone all'utilizzatore, l'utilizzatore impone al codice le modalità dell'uso, sia come fatto comunitario sia come fatto individuale. In traduzione le consuetudini culturali e individuali originali dei testi che si traducono debbono essere mantenute. Queste specificità possono già essere identificate nella posizione delle unità di discorso nella "comunicazione" e nella loro spezzatura.

Parole chiave: autore, cultura, discorso, testo, traduzione

From Babel to Pentecost

Abstract

The notion of translation is affected by several discourse realizations: transference from language to language, culture to culture, author specificities in a language

to author specificities in a different language. Linguistic rules may collide with those of culture and author but are on the whole a world apart. Culture and author rules are independent of linguistic codes. Cultural translation implies the preservation of the culture being translated the same way as author specificities must be preserved. Culture can be preserved if its ways are preserved. This essay suggests some strategies of preservation of these authorial-cultural manners.

Keywords: author, culture, discourse, text, translation

Introduzione

La lingua è in se stessa uno strumento di potere. Attraverso la lingua prendiamo possesso del reale quando lo rappresentiamo. Attraverso la lingua lo modifichiamo e modelliamo a nostro piacere, lo costruiamo perfino, lo creiamo. Non per niente uno dei nomi di Dio è *Verbum*, il Verbo, la Parola, il *Logos*. La parola è centrale nella creazione, quale che essa sia.

Attraverso la lingua le nostre emozioni (la loro assenza e la loro presenza) sono manifestate, e così pure ogni nostra intenzione. Il nostro sapere sta nelle parole. La conoscenza è lingua, o linguaggi. I linguaggi e le lingue sono sistemi d'identità, segni che generano, o permettono la generazione di, altri segni. Di una lingua, le lettere, le sillabe, le unità lessicali (a partire da quelle più elementari come le esclamazioni ad esempio), le unità sintagmatiche, le frasi semplici, le frasi composte e complesse, e così via fino alle formulazioni del discorso e della testualità, costituiscono unità che per un verso sono autonome e per un altro sono unità articolatorie di unità più grandi, composte o complesse.

Il codice di una lingua impone le proprie regole al suo utilizzatore, ma solo fino ad un certo punto, che è quello dell'identità/comunicabilità convenzionale delle sue forme elementari, singolari. Nel formare unità composte e complesse l'utilizzatore è libero di combinare le unità elementari del discorso a suo piacimento.

In queste forme la lingua diventa materiale da modellamento e costruzione. Gli oggetti di arredamento di una casa, ad esempio, sono prodotti artigianali finiti e "mobili" (sono la grammatica, nella quale stanno le proprietà morfofonologiche e la sintassi elementare, SVO in qualunque sequenza), ma la loro combinazione "ambientale" dipende dalla volontà di chi se li procura (qui agisce la sintassi del discorso). *Ah* può significare dolore, gioia, sorpresa e chissà che cos'altro, a seconda della sua collocazione *discorsiva*. Il *contesto* di articolazione, oltre che il *cotesto*, fa il discorso. La testualità è dominata dalla volontà/intenzione/bisogno dell'utilizzatore della lingua.

Naturalmente la comunità, la *cultura*, può favorire certi usi e desiderare di imporli a tutti i suoi membri. Sappiamo che queste imposizioni non durano nel tempo, perché le consuetudini sono prima o poi sostituite da, e sostituiscono, altre consuetudini. In qualunque momento gli individui possono ribellarsi alle consuetudini della comunità e sovvertirle: lo fanno continuamente per quanto riguarda l'espressione personale.

Se questo è vero, allora lo è anche quando si trasferisce l'espressione di una cosa in una lingua in una *corrispondente* cosa in un'altra lingua nella prassi della traduzione. Se si vuole *tradurre* un testo in una lingua per farlo diventare testo di un'altra lingua, l'identità testuale del discorso d'origine dovrà essere mantenuta, a dispetto dell'alterità linguistica. Posto che una lingua impone modalità culturali che la comunità che la usa le ha dato, sarà necessario verificare in quale misura sia possibile operare perché, nel trasferimento linguistico, l'imposizione della lingua ricevente non travalichi confini che si possono non travalicare.

L'ipotesi che qui propongo implica che lingue che abbiano elementi *grammaticali* in comune permetteranno corrispondenti usi comunicativi del veicolo linguistico. Se in inglese una congiunzione permette di spostare i costituenti del discorso (ad esempio, la congiunzione ipotetica *if*: *If you came, I would be delighted / I would be delighted, if you came*), nella traduzione in una qualsiasi lingua che permetta questa articolazione alternativa, la traduzione dovrà rispecchiare la struttura del discorso che traduce e non potrà usare indifferentemente o l'una o l'altra soluzione (l'assunto è che le due realizzazioni siano ugualmente *comunicativamente* differenti nelle lingue diverse). Contesto, cotesto e libertà creativa del "parlante" prendono il controllo delle regole della lingua.

Le parole grammaticali non sono tutte della stessa natura. Si dà un diverso comportamento delle congiunzioni coordinanti e di quelle subordinanti. Altri elementi dell'intelaiatura grammaticale agiscono diversamente in lingue che pure ne sono dotate. Ad esempio, consideriamo il caso del pronome personale. Sia l'italiano sia l'inglese posseggono la categoria *pronome personale*, questo però non implica che le due lingue usino i pronomi personali allo stesso modo. Poiché l'italiano indica l'agente *anche e necessariamente* in una desinenza del verbo, l'italiano esprime la categoria pronome solo quando questa non sia ridondante e svolga una funzione che esula da quella di semplice indicatore di agente. Nell'uso delle lingue la dimensione discorsiva detta la grammatica che le è opportuna. In una comunicazione piana, in italiano, il verbo tenderà a non manifestare il soggetto pronominale, in una comunicazione marcata il soggetto pronominale sarà spesso "*raised*", mostrato. La conferma o l'elusione della norma riguardano la libertà d'uso: quale che esso sia.

L'affermazione che spesso si sente: "In italiano/in inglese/in francese/in tedesco/in spagnolo... questo non si può dire" è sempre sbagliata quando è fatta rispetto a qualcosa che non riguarda la grammatica di quella lingua ma è giudizio sull'uso discorsivo della lingua. Gli usi, le abitudini cambiano, e con una certa frequenza, nello spazio e nel tempo, anche se per accorgercene dobbiamo a volte insistere nell'osservare le cose. Ecco che cosa scrive Claude Hagège (1985: 224-225) !:

Les langues, en sus de leur rôle comme instruments d'analyse ou d'interprétation logique, sont également des mécanismes à la disposition d'utilisateurs auxquelles elles permettent de hiérarchiser l'information. Même dans les usages les plus dépouillés, dans le style scientifique, en particulier mathématique, une hiérarchie des supports et apports en contraste organise l'information. C'est le cas, à plus forte raison, où l'interaction des protagonistes est beaucoup plus évidente, et largement consciente. Cette interaction rend les stratégies plus complexes. En particulier, la pure et simple progression de l'information n'est pas la seule stratégie possible en discours. L'utilisateur peut changer de perspective, mettre en avant-scène ou reléguer en arrière-plan, tour à tour, selon ses besoins, tel argument ou tel autre. Cela, bien entendu, s'applique au niveau du paragraphe comme succession de phrases tout autant que à l'intérieur de la phrase. Précisément, dès que l'on prend en considération un texte plus long qu'un simple énoncé isolé, on découvre qu'un ordre de succession préféré quand le cadre est un tel type d'énoncé peut compromettre la clarté et la cohérence d'un ensemble textuel fait d'une succession d'énoncés quand c'est cet ensemble qui sert de cadre. Dans un texte aussi défini, il est plus facile de hiérarchiser les éléments d'information si la langue connaît une certaine liberté d'ordre des mots.

Questa descrizione della lingua mi sembra particolarmente appropriata per una definizione di alcuni principi universali del tradurre. Il discorso relativo alla natura materiale delle lingue, il fatto che le manipolazioni di codice avvengano secondo una casistica limitata (e ripetitiva, ricorsiva), deve avere effetto anche sulla formulazione di una teoria della traduzione, da una qualunque lingua in una qualunque lingua. Finora la teorizzazione del tradurre è stata una teoria della prassi o, per meglio dire, è stata una teoria delle singole tattiche e strategie di passaggio da una lingua e cultura a un'altra adottate dai singoli traduttori, senza che le realizzazioni testuali rintracciabili nelle lingue e culture fossero indagate per il loro *modo rispettivo* di significare. Si è fatta altrimenti spesso una teoria fondata sul gusto del traduttore. La teoria è stata a volte per un verso appannaggio di considerazioni di linguisti e per un altro di traduttori praticanti, non di traduttori consapevoli del

fatto che si traducono *testi*. Che una lingua possieda un termine che per essere tradotto in un'altra deve subire un processo di ampliamento o contrazione è una questione di traduzione da sistema linguistico a sistema linguistico non di traduzione di discorso o di testo.² Il traduttore, come (contro l'evidenza di dichiarazioni di principio) praticamente ancora non si riconosce, non opera tra le lingue (e i loro ambienti culturali) ma tra oggetti verbali che sono i *testi*, per i quali le lingue e gli ambienti culturali sono un mezzo, un accadimento, una contingenza. Le contingenze possono essere, a seconda dei casi, favorevoli (quando si assomigliano) o imbarazzanti (quando divergono), ma non costituiscono mai il *problema centrale del tradurre*. Che invece riguarda come mantenere l'intenzione testuale tale che il destinatario in un altro codice linguistico e in una diversa cultura, comprenda un testo senza che l'alterità testuale-culturale della sua fonte sia adattata e alterata oltre limite.

Una teoria della traduzione non ha quindi alcuna necessità di (non deve, almeno primariamente) considerare le lingue in sé ma deve occuparsi della formulazione dei testi, che, benché condizionata anche dalla natura delle lingue, segue regole non linguistiche ma di *uso* delle lingue. E l'uso delle lingue avviene secondo criteri omogenei, quale che sia la comunità linguistica che le usa, il luogo in cui le usa e il tempo in cui le usa. Questi criteri sono condizionati dalle intenzioni comunicative-espressive-estetiche di coloro che li applicano.

1. Lingua e uso

Tutte le lingue sono caratterizzate da un sistema-codice relativamente semplice, comunque limitato, utilizzato per formulare un numero indefinito/infinito di *discorsi* e *testi*. La morfologia, il lessico, la sintassi (ma anche la fonologia) che identificano le lingue debbono essere limitati perché i parlanti possano da un lato memorizzarli per l'uso e da un altro riconoscerli quando utilizzati da altri. La morfologia/fonologia/fonetica sono l'aspetto più circoscritto di una lingua. Il lessico ne rappresenta l'ambito più esteso, con le parole che identificano il mondo materiale e mentale: in quest'ultimo ambito, quello mentale, si ritrovano non solo parole convenzionalmente chiamate *piene* ma anche il lessico dei connettori linguistici, i pronomi, le preposizioni, le congiunzioni e i lessemi legati, le desinenze, che sono comunque elementi altrettanto concettuali che le parole piene. La sintassi infine, che è costituita di sequenze largamente obbligate delle parole nella catena significativa (tanto o meno obbligate a seconda della morfologia della lingua considerata, ma comunque imposte per la formulazione della frase semplice, dell'unità frasale minima), di giustapposizione asindetica o sindetica e di sequenzializzazione subordinativa.

Mentre la sequenza della frase elementare è obbligata secondo i termini imposti dal codice, però, la sequenza asindetica o sindetica (pur resa, quest'ultima, possibile dalla disponibilità/non disponibilità lessicale di una lingua, cioè dal codice) è decisa dall'arbitrio del parlante/scrivente, dalla *logica del mondo*³, o dalla percezione che il parlante/scrivente ha del mondo, tutte modalità di *uso del codice*. Come abbiamo visto, ancora più "arbitraria" è la sequenza regolata dalla subordinazione. La subordinazione afferma che il discorso è controllato dal locutore non solo intellettualmente ma anche materialmente, percettivamente, permettendo spostamenti di focalizzazione comunicativo-espressivo-estetica⁴.

Le consuetudini d'uso culturali di una lingua si possono equiparare alle scelte autoriali e una teoria della traduzione non può lasciarle disattese. Come scrivevo nella sezione precedente, l'articolazione del discorso, le preferenze lessicali, le prospettive di presentazione di un'argomentazione o di una percezione del mondo non possono mai dirsi "impossibili" nella cultura in cui si traduce. Possono essere gradite, indifferenti o sgradite ma sono quello che sono e non possono essere rese altro da quello che sono, indipendentemente dalle consuetudini di coloro che usano il codice ricevente. È vero che non si traduce solo tra lingue ma anche tra culture, ma distinguiamo ancora una volta: le lingue sono una cosa, sono i *codici* dell'espressione e le culture e le autorialità sono cosa diversa, sono l'*espressione* stessa, il messaggio o almeno parte integrante del messaggio. È obbligo intellettuale e morale del traduttore e del destinatario esigere che il messaggio rimanga, in quanto espressione, inalterato. Se una lingua mette a disposizione del parlante/scrivente una congiunzione, questa metterà lo stesso parlante/scrivente nella posizione ad esempio di poter dire: "Se vieni, vado" oppure "Vado, se vieni". Concettualmente le due espressioni sono equivalenti in quanto i costituenti semantici sono gli stessi. Se tuttavia osserviamo le espressioni da vicino, ci accorgiamo che presumono contesti d'uso diversi. "Se vieni, vado" è dominata espressamente dall'ipotesi, "Vado, se vieni" è dominata dall'intenzione. La proprietà commutativa dell'addizione e della moltiplicazione non è operativa in lingua, esattamente come non lo è nella sottrazione e nella divisione in aritmetica. La mia ipotesi è che il senso del discorso avvenga per accumulo *lineare* di informazione, non solo per accumulo di informazione. Ciò che precede condiziona ciò che segue.

Non escludo, tuttavia, che le due espressioni possano anche dire la stessa cosa, ma solo se intervengono altri elementi (come ad esempio la tonalità, l'enfasi, la dinamicità del parlato) a sopperire a ciò che la sequenza scritta, per sua natura, non riesce ad esprimere.

2. Discorso

Il discorso è alla base della testualità e si costituisce in testo quando si articola con una contestualità, o una cotestualità (attraverso le strategie della coesione testuale), ne sia parte integrante. “Aiuto!”, “Help!”, “Au secours” sono discorso e costituenti di testo in un contesto di qualcuno (anche animale o cosa) in pericolo, che il soccorso sia fornito o no.

La contestualità determina la significatività verbale. Questa è legata originalmente e primariamente alla natura orale del discorso. La sua realizzazione scritta, quando è data, è percepita come articolazione accessoria e dipendente. Sembrano esserne prova anche gli studi di neurologia linguistica di Andrea Moro e altri, che affermano che i neuroni della corteccia uditiva reagiscono allo stesso modo sia quando si ascolti un messaggio sia quando lo si legga silenziosamente o lo si pensi⁵.

Così come, perché sia fornita una qualunque azione d'aiuto, per rimanere all'esempio citato, è necessario che una materiale richiesta di aiuto preceda l'azione, non si può dare che, quale che sia la sequenza di oralità o di scrittura scelta, quella sequenza possa non essere significativa e non debba essere rispettata (facendo salvi, come ho già detto, i condizionamenti linguistico-grammaticali nella riscrittura in altro codice) in traduzione, mantenendola invariata in quanto *sequenza significativa* di azione, di narrazione, o altro. La relazione tra le componenti di un discorso non sottostà alla regola combinatoria della grammatica, della grammaticalità. Perfino nel caso delle circostanze delle frasi elementari dovrebbe valere la condizione sequenziale discorsivo-testuale di cui dicevo prima, anche se qui la grammaticalità deve, non può non (pena grande o totale oscurità e fraintendimento), prevalere. Le differenze culturali intraducibili tra le lingue stanno qui; questo limite si deve rispettare ma è opportuno che non sia oltrepassato⁶.

Questo è intuitivamente vero nella coordinazione: l'ordine di collocazione è chiaramente inteso da una volontà (o da una convenzione necessaria), da un presentarsi alla mente del parlante - sia esso un individuo o una comunità che conia l'espressione - di qualcosa che non si mette in discussione (ad esempio, perfino in espressioni come “bed and breakfast”, “capra e cavoli”, la sequenza è *intesa* da una consuetudine, da una convenzione che poggia su qualche principio generale; in questo caso, probabilmente, sul principio che l'essenziale precede il complementare, l'accessorio, oltre che su fattori prosodici). La subordinazione, nel trattamento degli addendi, permette più di un ordine di successione, perché apre le porte a un controllo intellettuale ed emotivo del messaggio. A questo riguardo, le nozioni di tema (o tematizzazione) e rema (predicazione) entrano in gioco: alla posizione dell'informazione viene attribuito dal locutore un peso, una distinzione.

Nella sequenza discorsivo-testuale della parola parlata entrano ovviamente in gioco anche i tratti dell'oralità, come dicevo sopra, con fattori discorsivi articolatori propri dell'intonazione che contribuiscono fortemente alla significazione. Per questi fattori l'ordine lineare delle parole può essere variamente stravolto e la loro registrazione in forme di testualità particolari, verso il teatro e il cinema, dovrà servirsi di strategie opportune per segnalare l'oralità intesa. Anche a questo riguardo si dovrà ovviamente ipotizzare che di fronte a forme diverse siamo di fronte a significati diversi.

Nella diversità delle lingue, si dà comunanza e uguaglianza di facoltà e funzioni del linguaggio e, sebbene la comunicazione accada tramite *una* lingua, è ciò che si comunica (contenuto e modo) a importare e non la lingua: il *comunicato* trascende la lingua, qualunque lingua.

Già Dwight Bolinger,⁷ in *Meaning and Form*, affermava che la lingua di superficie non è inoperante nella determinazione del senso dei discorsi. L'argomentazione di Bolinger si limita ad affermare questo assunto relativamente a frasi elementari assimilate in quanto comunemente considerate "variazioni sul tema", situandole in contesto comunicativo.

3. Identità del testo

La nozione di unità di discorso è fondamentale per una definizione del concetto di traduzione. Le unità di discorso obbligate, come abbiamo visto, sono tutte quelle che sono regolate dalla *grammatica* di una lingua, quelle che, se eluse, rendono la formulazione dell'atto linguistico incomprensibile, rozzo o strano, o anche soltanto non corretto. Coordinazione e subordinazione sono sì rese possibili entro i termini del patrimonio linguistico di ciascuna lingua e quindi dipendono dalla grammatica della lingua, ma sono per il locutore l'inizio di libertà d'uso della stessa: nella coordinazione la sequenza, come ho detto, non è imposta dalla lingua ma dalla logica, dalla consuetudine culturale, dalla volontà/intenzione dell'utilizzatore; nella subordinazione la sequenza è condizionata dalla collocazione co-testuale e contestuale, dalla tradizione culturale ma, soprattutto, dalla volontà/intenzione comunicativa, che sono continuamente all'opera a piegare la lingua alle esigenze della natura del messaggio.

Ciò implica, nell'atto critico e in quello traduttivo (atti profondamente affini), che l'identità della fonte (l'originale) sia definita e riespressa non alterata. Già ci pensano le lingue, come abbiamo visto, a introdurre variazioni percettive dei testi e bisognerà fare in modo che, perché un testo sia trasportato in un'altra realtà quanto più uguale a se stesso, non ne siano introdotte altre del tutto evitabili, *necessariamente* evitabili.

Vediamo criticamente qualche semplice caso. Prendiamo l'esempio delle battute di apertura di Thomas Stearns Eliot (1948/1971: 15):

My purpose in writing the following chapters is not, as might appear from a casual inspection of the table of contents, to outline a social or political philosophy;

tradotte in italiano da Giorgio Manganelli (Eliot, 1967: 9):

Scrivendo i capitoli che seguono non ho inteso, come potrebbe apparire da una distratta scorsa dell'indice, tracciare le linee di una filosofia politica e sociale;

Poco male, si potrebbe dire, e in effetti *poco male*, e tuttavia non si può non notare che, mentre Eliot pone sotto i riflettori la sua intenzione, la traduzione predilige anteporre la circostanza della scrittura all'intenzione autoriale che l'ha resa un fatto.

Riguardo all'autonomia delle frasi, alla spezzatura del discorso, si legga poi quest'altro passo:

We may find it natural, and significant, that during a period of unparalleled destructiveness, this word [culture] should come to have an important role in this journalistic vocabulary. Its part is of course doubled by the word civilisation (Eliot, 1948/1971: 13).

E ora la versione di Manganelli (Eliot, 1967: 9):

Possiamo trovare naturale, ed anche significativo, che, durante un periodo di una brutalità senza confronti, essa sia giunta ad avere nel vocabolario giornalistico, una parte importante, che risulta naturalmente raddoppiata dall'uso della parola civiltà.

Il traduttore ha fuso due frasi originariamente indipendenti; l'operazione non ha nella sostanza grossa cambiato il senso dell'affermazione e quindi perché no? La mia domanda è comunque perché sì? Perché mai? Come nel caso della prima citazione, anche qui l'italiano avrebbe benissimo potuto alloggiare la struttura del discorso inglese. Tuttavia, ecco una considerazione e una domanda più forti al riguardo: forse la spezzatura dell'autore è gratuita, insignificante? Certo che no. La forma dell'originale testimonia il fatto che ciò che leggiamo è, era, all'origine, una conferenza, discorso parlato. Il testo dichiara diversa velocità e volume della parola, misura di gestualità della voce e del corpo, "drammaticità" espositiva, tratti che la resa italiana ha ignorato e perduto. L'individualità dell'autore è stata alterata. Il traduttore, però, non deve *scrivere*, il traduttore copia, lì stanno il suo genio e la sua virtù.

Esistono unità, le unità “drammatiche” della immediatezza della comunicazione, che sono parte integrante della comunicazione stessa. Tra queste devono essere considerate quelle della comunicazione poetica, poiché poesia è più essenzialmente di altre forme testuali comunicazione complessa e congiunta di contenuti e modi. Il verso stesso è un’unità drammatica, di cui i lettori attenti di poesia sono ben consapevoli, così come deve essere la maggior parte dei traduttori, immagino, buoni o cattivi traduttori che siano, ma purtroppo non tutti. In particolare i poeti-traduttori (che scrivono la propria poesia) spesso eludono questo stato di cose introducendo nelle loro traduzioni ingiustificabili incomprensioni e colpevoli fraintendimenti per privilegiare i loro personali contenuti e modi. A questo riguardo osserviamo una traduzione italiana, non recente di un poeta molto “dinamico” come Dylan Thomas. Scrive Thomas in una poesia dedicata alla morte del padre:

*Do not go gentle into that good night,
Old age should burn and rave at close of day;
Rage, rage against the dying of the light.*

Il traduttore, Alfredo Giuliani, scrive (Thomas, 1965):

*Non andartene docile in quella buona notte,
vecchiaia dovrebbe ardere e infierire
quando cade il giorno;
infuria, infuria contro il morire della luce.*

La versione è opinabile per più di un motivo. Non entrerei comunque in dettagli che non siano strettamente formali. I tre versi dell’originale sono diventati quattro. Che cosa mai si può dire? La sequenza discorsiva è stata conservata, quindi la mia precedente obiezione non può essere sollevata. Tuttavia qualcosa non torna nella resa testuale. O il discorso in versi ha un senso differente da quello del discorso continuo lineare e allora la divisione in versi contribuisce al discorso stesso, oppure non ha un suo senso ed è allora una gratuità di cui possiamo e dovremmo fare a meno, a meno che la nostra scrittura sia caratterizzata da amor di ridondanza. Ho discusso altrove la natura “drammatica” del verso,⁸ in questa sede mi limiterò a considerare che dovrebbe risultare ovvio a tutti che il verso “Old age should burn and rave at close of day” è caratterizzato da uno statuto comunicativo che lo identifica come un’unità da pronunciarsi tutta d’un fiato; mentre “vecchiaia dovrebbe ardere e infierire / quando cade il giorno” ne esige due di fiati, uno che esprima il dovere della rabbia e un altro che introduca, per “quando cade il giorno”, il senso di una riflessione, di un commento ritardato. Thomas intendeva coincidenza di esterno e interno, emozioni e fatti, mentre Alfredo Giuliani (complice anche la lentezza concettuale contenuta nella congiunzione “quando”) separa l’atto dalla circostanza della sua realizzazione.

Per rimanere nell'ambito della traduzione di poesia, si osservi quest'altro confronto, fra l'originale della breve composizione *Complete destruction* di William Carlos Williams e la sua traduzione da parte di Vittorio Sereni (1982). Non entrerò nel merito se la versione di Sereni sia "poetica" oppure no. Considererò solo se la versione italiana sia una traduzione dell'originale o un'altra cosa.

Williams:

*It was an icy day.
We buried the cat,
then took her box
and set match to it*

*in the backyard.
Those fleas that escaped
earth and fire
died by the cold.*

Sereni:

*Gelido il giorno
che il gatto sotterrammo
e presa la sua scatola le demmo
fuoco nella corte dietro casa.*

*Il freddo fece il resto con le pulci
che da terra e da fuoco
l'avevano scampata.*

È evidente fin dalla prima stanza che la frammentazione rituale dell'originale (quale ne possa essere il senso, ma un senso certamente lo possiede: la meccanicità, la *perfunctoriness*, delle azioni che accompagnano un lutto, magari?) è andata perduta a favore di una narrazione distesa, certamente almeno *diversamente* drammatica. Sorvoliamo peraltro sul fatto che il gatto è una gatta.

Anche la chiusa della poesia è adulterata nel suo spostare l'attenzione del lettore dalle pulci al freddo della giornata. La tragica stolidezza delle azioni di coloro che hanno perduto la gatta e hanno proceduto alla "complete destruction" è stata ignorata a favore dell'impersonale azione del gelo distruttore. Questa non è traduzione, è un'altra, magari degnissima, cosa. Ciò che importa comunque è che non sia ciò che ci si aspettava che fosse e che avrebbe dovuto essere. Questo è dato da una manipolazione gratuita del discorso, da un cambiarne senza motivo la prospettiva, come risultato di un'inevitabilmente imposta altra testualità.

4. *In a big nutshell*

La natura di una lingua non può non lasciare il segno sulla rappresentazione del mondo. Tuttavia la natura di una lingua determina soltanto parte dei messaggi che attraverso quella lingua sono formulati. È stato obiettivo di questo saggio affermare che una teoria della traduzione deve identificare quali siano gli ambiti di sua pertinenza e fondarsi su essi e che deve tralasciare, o almeno considerare come marginali, gli ambiti di altri domini, pur più o meno strettamente imparentati con le lingue singole e i loro rapporti reciproci.

Si danno conflitti-alleanze tra le lingue, che riguardano la materia grammaticale, le famiglie linguistiche, e che informano le storie delle lingue. Questi fatti contribuiscono a determinare, o almeno a formare, alcuni dettagli delle rispettive culture, le loro identità fisionomiche; stabiliscono somiglianze, corrispondenze, omogeneità, oppure divergenze e opposizioni. Tuttavia, sappiamo bene che le funzioni linguistiche sono indipendenti dalle lingue come codici, e che sono universali della comunicazione; o almeno possiamo ipotizzare che lo siano e sottoporre l'affermazione a verifica.

Già la realizzazione delle regole di coesione testuale è soggetta alla natura dalle lingue singole ma è indipendente dalle lingue in termini di identificazione dei principi applicativi generali. Per fare solo un esempio, è lecito ipotizzare che i riferimenti anaforici e cataforici siano strategie economiche universali della costruzione testuale, e che siano indipendenti dal codice-lingua. E dobbiamo considerare che se una lingua non possiede pronomi la referenza pronominale non si darà in quella lingua, ma non che la strategia della referenza in sé non troverà qualche forma di realizzazione in quella stessa lingua. Lo stesso varrà per tutte le strategie coesive ipotizzabili.

Una teoria della traduzione - intendo una teoria *generale* della traduzione - dovrà poggiare sulla linguistica delle modalità articolatorie del discorso e del testo. Si fonderà sulle strategie della comunicazione, sulle funzioni e nozioni dell'*uso* linguistico. Tali strategie variano certamente tra lingua-cultura e lingua-cultura, ma sono tratti comuni del discorso in ciascuna lingua-cultura, assimilabili con i tratti fisionomici degli individui. In traduzione tali strategie dovranno funzionare come fatti di cui il discorso tratta: se i fatti non sono mantenuti in ciò che sono, sono soppressi o almeno adulterati. Solo in una teoria della traduzione come strumento didattico per insegnare una lingua straniera può, ad esempio, essere accettato il principio che una frase lunga possa/debba essere segmentata in unità di lunghezza inferiore per rispondere alla limitata conoscenza di quella lingua. È chiaro che la "lunghezza di discorso" è competenza del parlante/scrivente, non della lingua in

sé, pertiene alla sua intenzione comunicativa, che è un fatto psicologico-espressivo, non linguistico. Può essere anche un fatto sociale, al quale l'individuo si conforma o al quale rifiuta di conformarsi. Lo stesso vale per la tipologia di articolazione del discorso.

Se una lingua non possiede un termine per un oggetto materiale o mentale e deve ricorrere a una perifrasi per identificarlo, questo non riguarda il discorso ma la lingua. Concordo con Henri Meschonnic (1999) che una teoria linguistica della traduzione non è in grado di trattare i testi. Che una lingua possieda il termine "vino" oppure che debba ricorrere a "bevanda che si ottiene dalla pigiatura di un frutto chiamato uva o simile all'uva" non implica espansione discorsiva di un messaggio ma espansione linguistica (grammaticale) necessaria in mancanza di meglio. Non per niente tra le lingue-culture esiste la lodevolissima pratica del prestito, ogni volta che l'economia della comunicazione lo richieda.

Accennavo sopra al dilemma di "Traduzione come scrittura e creatività vs Traduzione come copia"; qui sono in disaccordo con Meschonnic. È un falso dilemma. Se un testo ha una sua identità, l'idea di traduzione come scrittura e creatività non può non essere esclusa. Solo la copia, per quanto imperfetta, ne è rappresentazione. Il punto è quindi: *che cosa* si può e si deve copiare? Poiché non si può copiare il codice linguistico rimangono i "tratti fisionomici", che si possono identificare nel "contenuto" (racconto, argomentazione, giudizio, ecc.) e nella "forma del contenuto" (forma retorica, forma comunicativo-discorsiva, intenzione, che altro? Alcuni di questi contenuti non possono di massima essere trasferiti: rima, assonanza, sequenza metrica ad esempio. Possono, magari, essere parzialmente imitati).

Antoine Berman e Henri Meschonnic hanno indirizzato le loro teorie verso queste affermazioni, ma le loro enunciazioni di principio filosofico non entrano nei particolari di una ingegneria e di una pedagogia della traduzione. Non mi sono io stesso qui avventurato molto lontano nel suggerire questa ingegneria, ma considero che la proposta di mantenere la posizione delle unità di discorso nella frase (*utterance*, *énoncé*, espressione), insieme con la nozione di unità di discorso, siano un passo verso la definizione di questa ingegneria. Come si fa a portare la testualità nella cultura ricevente? Se non si stabiliscono strategie per l'obiettivo, l'affermazione rischia di rimanere un condivisibile ma pio desiderio. Ogni ricerca teorica ha valore solo se indica modalità di applicazione che sono successivamente dimostrate valide. Se l'applicazione non dà i risultati sperati la si abbandona a favore di un'ipotesi alternativa. È vero ciò che Berman afferma, che non dovremmo parlare di *traduzione* ma solo di *traduzioni*. Certo. Ma una teoria generale della traduzione non è per questo da escludere. Una teoria procedurale non implica unicità di resa, solo unicità di azione entro i limiti delle procedure stesse.

Aggiungerò ancora una piccola nota: l'*estranazione* e la *domesticazione* di Lawrence Venuti (1995) dovrebbero considerarsi non come strategie in opposizione ma piuttosto come strategie integrate: da un lato la consuetudine di discorso aliena deve essere preservata, da un altro la stessa consuetudine aliena deve diventare parte integrativa del patrimonio della cultura che la riceve.

Bibliografia

- Berman, A. 1986; 1999. *La traduction et la lettre, ou l'auberge du lointain*. Paris: Seuil.
- Bolinger, D. 1977. *Meaning and Form*. London: Longman.
- Croft, W. 1990. *Typology and Universals*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Dijk, T. van 1981. « Episodes as Units of Discourse Analysis ». In: Tannen, D. (ed.) *Analysing Discourse Text and Talk*, Georgetown: Georgetown University Press.
- Carmignac, J. 1984. *La naissance des évangiles synoptique*. Paris: Ed. F. X. de Guibert.
- Eliot, T.S. 1948 (1971). *Notes towards the Definition of Culture*. London: Faber & Faber.
- Eliot, T.S. 1967. *Appunti per una definizione della cultura*. Trad. di Giorgio Manganelli. Milano: Bompiani.
- Fissore, V. 2006. « Notes towards a Linguistics of Verse Translation ». In: *English Studies 2005*. Torino: Trauben.
- Fissore, V. 2014. « La posizione delle parole e le intenzioni dell'autore ». In: *Tradurre / pratiche teorie strumenti*, rivista on line, primavera 2014.
- Fissore, V. 2015. « Towards a Unified Theory of Translation ». In: *A Warm Mind-shake*, scritti in onore di Paolo Bertinetti. Torino: Trauben.
- Fries, P.H., Gregory, M.G. 1995. *Discourse in Society: Systemic Functional Perspectives (Meaning and Choice in Language: Studies for Michael Halliday)*. Westport, Connecticut: Ablex Publishing.
- Guenther, F., Guenther-Reutter, M. (eds.) 1978. *Meaning and Translation*. Worcester and London: The Trinity Press.
- Hagège, C. 1985. *L'homme de paroles*. Paris: Fayard.
- Halliday, M., Hasan, R. 1976. *Cohesion in English*. London: Longman.
- Lehmann, Winfred P. (ed.) 1978. *Syntactic Typology*. Sussex, USA: The Harvester Press.
- Meschonnic, H. 1999. *Poétique du traduire*. Paris: Verdier.
- Moro, A. 2015, *I confini di Babele*. Bologna: il Mulino.
- Munday, J., Zhay, M. (eds.) 2015, *Discourse Analysis in Translation Studies*, numero speciale di *Target*, vol. 27, issue 3.
- Thomas, D. 1965. *Poesie*. Trad. di Alfredo Giuliani. Torino: Einaudi.
- Venuti, L. 1995. *The Translator's Invisibility*. New York: Routledge.
- Vinay, J.P., Darbelnet, J. 1958. *Stylistique comparée du français et de l'anglais*. Paris et Montréal: Didier.
- Williams, W. C. 1982. *Poesie*. Trad. di Cristina Campo e Vittorio Sereni. Torino: Einaudi.

Note

1. In particolare sono pertinenti all'argomentazione di questo mio scritto i capitoli nove e dieci. Qualche rilevanza al riguardo può avere anche il capitolo, dedicato prevalentemente alla sintassi della frase semplice, "The Great Underlying Ground-Plans" (Lehman, 1978).

Come consueto nella linguistica tipologica, Lehman discute soprattutto la struttura della frase elementare. La sua descrizione delle “aberranze” (suo termine) che quasi tutte le lingue rivelano, ospitando tratti propri di lingue tipologicamente diverse da esse, testimonia che già anche a livello della loro grammatica costitutiva le lingue manifestano tratti universalmente comprensibili nella diversità.

2. Non solo le strategie di Vinay e Darbelnet, ma anche le tredici “tendenze deformanti” di Berman (1986, 1999) non sono una necessità testuale ma un’esigenza linguistica. Per quanto riguarda Berman, alcune possono anche dipendere dall’arbitrio di traduttore/cultura (“clarification, enoblessement”), altre (“allongement, appauvrissement qualitatif e quantitatif”) sono prevalentemente determinate dallo stato comparato delle lingue. E variano relativamente a quali lingue-culture si impattino nell’atto traduttivo.

3. Logica del mondo, cognizione del mondo, “kow”. L’albero non si trova vicino alla macchina, ma la macchina vicino all’albero, il piccolo s’identifica vicino al grande, il mobile vicino allo stabile, ecc.

4. Forme di subordinazione come “disse che...”, “pensavamo che...” ecc. hanno statuto di coordinazioni e si comportano di conseguenza. In traduzione vale quanto ho detto al riguardo della coordinazione. Naturalmente assumo che in tutte le lingue queste forme siano possibili. Anche le relative di postmodificazione - che non sono vere subordinate - partecipano della stessa natura: qui regole di grammatica e discorso coincidono. E anche le relative vere, ad esempio “I spoke to Mary, who was pleased to hear that...”, si comportano come coordinate. Non è possibile cambiarne l’ordine di successione quando cadesse il relativo, se non a prezzo di non necessarie manipolazioni sintattiche. Assumo che in traduzione in qualunque lingua anche il loro ordine sarebbe mantenuto: “I spoke to Mary. She was pleased...”.

5. Cfr. in particolare Moro (2015: 294-313).

6. Ho discusso altrove il contrasto comunicativo di espressioni come “I like you” e “Tu mi piaci”, traduzioni obbligate l’una dell’altra e tuttavia *mondi lontani* in termini di rappresentazione di uno stato di cose. In “I like you”, io prendo l’iniziativa. In “Tu mi piaci”, la subisco.

7. « Linguistic meaning covers a great deal more than reports of events in the real world. It expresses, sometimes in very obvious ways, other times in ways that are hard to ferret out, such things as what is the central part of the message as against its peripheral part, what our attitudes are toward the person we are speaking to, how we feel about the reliability of the message, how we situate ourselves in the events we report, and many other things that make our message not merely a recital of facts but a complex of facts and situations » (Bolinger, 1977: 4).

8. In particolare in Fissore (2006).



ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

Pouvoir de l'auteur, pouvoir du traducteur : s'appropriier Darwin et son *Origin of Species* en France et en Italie

Fabio Regattin

Université de Bologne, Italie

fabio.regattin2@unibo.it

Reçu le 14-09-2015 / Évalué le 12-12-2015 / Accepté le 18/01/2016

Résumé

L'histoire des traductions et retraductions françaises et italiennes du livre-clé de Charles Darwin - *On the Origin of Species by Means of Natural Selection, or the Preservation of Favoured Races in the Struggle for Life*, 1859 - montre de façon très claire les rapports de force qui peuvent s'établir entre un auteur et ses traducteurs, entre un texte « pragmatique » (Delisle, 1980) ou « informatif » (Gile, 2005) et la communauté de spécialistes et de profanes dans laquelle il s'inscrit. C'est essentiellement - mais pas uniquement - par des questions non proprement traductives, mais au sens large éditoriales (« normes préalables » au sens de Toury, rééditions-ré-impressions, dialogue ou opposition des textes et des paratextes) que ces rapports de pouvoir se mettent en place. Dans cette contribution, nous allons analyser les séries retraductives française (six traductions - Royer, Moulinié-Barbier, Barbier, Becquemont, Berra, Hoquet - et une vingtaine d'éditions différentes) et italienne (six traductions - Canestrini-Salimbeni, Canestrini, Fratini, Balducci, Ambrogio-Cimaglia, Pancaldi - et une vingtaine d'éditions également) de l'*Origin*, en mettant en lumière des positions allant d'une acception enthousiaste à une critique substantielle, plus ou moins voilée, des idées de Darwin. Tout en donnant quelques informations rapides sur les traductions, nous nous concentrerons essentiellement sur les politiques éditoriales et sur le dialogue entre les textes et les paratextes (titres, notes, pré- ou postfaces), toujours changeants, des différentes éditions.

Mots-clés : Charles Darwin, paratextes traductifs, traduction pragmatique, traduction scientifique, retraduction

**Potere dell'autore, potere del traduttore:
l'appropriazione dell'*Origin of Species* di Darwin in Francia e in Italia**

Riassunto

La storia delle traduzioni e delle ritraduzioni francesi e italiane del più importante libro di Charles Darwin - *On the Origin of Species by Means of Natural Selection, or the Preservation of Favoured Races in the Struggle for Life*, 1859 - mostra chiaramente i rapporti di forza che possono stabilirsi tra un autore e i suoi traduttori, tra un testo "pragmatico" (Delisle, 1980) o "informativo" (Gile, 2005) e la comunità

di specialisti e profani all'interno della quale agisce. È essenzialmente attraverso aspetti non propriamente traduttivi, ma più generalmente editoriali (“norme preliminari” nella definizione che ne dà Toury, riedizioni-ristampe, dialogo oppure opposizione tra testi e paratesti) che questi rapporti possono essere stabiliti. In queste pagine, analizzeremo le serie ritraduttive francese (sei traduzioni - Royer, Moulinié-Barbier, Barbier, Becquemont, Berra, Hoquet - e una ventina di edizioni diverse) e italiana (anche qui, sei traduzioni - Canestrini-Salimbeni, Canestrini, Fratini, Balducci, Ambrogio-Cimaglia, Pancaldi - e una ventina di edizioni differenti) dell'*Origin*, mostrando una serie di posizioni che va dall'accettazione entusiasta a una critica sostanziale, più o meno esplicita, delle idee di Darwin. Pur fornendo alcune informazioni essenziali sulle traduzioni, ci concentreremo sulle politiche editoriali e sul dialogo tra testi e peritesti variabili (titoli, note, pre- o postfazioni) delle diverse edizioni.

Parole chiave: Charles Darwin, paratesti traduttivi, traduzione pragmatica, traduzione scientifica, ritraduzione

**Power of the Author, Power of the Translator:
use and misuse of Charles Darwin's *Origin of Species* in France and Italy**

Abstract

The history of French and Italian translations and retranslations of Charles Darwin's most famous book - *On the Origin of Species by Means of Natural Selection, or the Preservation of Favoured Races in the Struggle for Life*, 1859 - shows very clearly the power relations that can be established between a writer and his/her translators, between a “pragmatic” (Delisle, 1980) or “informative” (Gile, 2005) text and the community of experts and laypeople in which it operates. While we agree that translation criticism can play a role in illustrating such dynamics, we hold that these power relations are best established through the analysis of *editorial* practices (Toury's “preliminary norms”, new editions and reprints, text-paratext dialogue or opposition). In this contribution we will analyze two retranslation series of the *Origin*, the French one (six translations - Royer, Moulinié-Barbier, Barbier, Becquemont, Berra, Hoquet - and about twenty different editions) and the Italian one (six translations - Canestrini-Salimbeni, Canestrini, Fratini, Balducci, Ambrogio-Cimaglia, Pancaldi - and also some twenty editions). We will highlight positions ranging from enthusiastic acceptance to a substantial (and more or less explicit) criticism of Darwin's ideas. While giving some quick information about translations, we will mainly focus on editorial policies and on the dialogue between the texts and the ever-changing *péritextes* (titles, notes, introductions, afterwords...) of the different editions.

Keywords: Charles Darwin, Translational paratexts, Pragmatic translation, Scientific translation, Retranslation

Introduction

L'histoire des traductions et des retraductions françaises et italiennes du livre-clé de Charles Darwin - *On the Origin of Species by Means of Natural Selection, or the Preservation of Favoured Races in the Struggle for Life*, 1859 (par la suite *Origin*) - montre d'une façon très claire les rapports de force qui peuvent s'établir entre un auteur et ses traducteurs, entre un texte « pragmatique » (Delisle, 1980) ou « informatif » (Gile, 2005) et la communauté de spécialistes et de profanes dans laquelle il s'inscrit. C'est essentiellement - mais pas uniquement - par des questions non proprement traductives, mais au sens large éditoriales (« normes préalables » au sens de Toury 1995, rééditions-réimpressions, dialogue ou opposition des textes et des paratextes) que ces rapports de pouvoir se mettent en place.

Dans cette contribution, nous entendons analyser les séries retraductives française (six traductions - Royer, Moulinié-Barbier, Barbier, Becquemont, Berra, Hoquet - et une vingtaine d'éditions différentes) et italienne (six traductions - Canestrini-Salimbeni, Canestrini, Fratini, Balducci, Ambrogio-Cimaglia, Pancaldi - et une vingtaine d'éditions également) de l'*Origin*, en nous concentrant sur les politiques éditoriales et sur le dialogue entre les textes et les péri-textes (titres, notes, pré- ou postfaces), toujours changeants, des différentes éditions¹. Pour ce faire, nous nous appuyerons principalement sur des travaux théoriques récents, appartenant au domaine de la traductologie (Elefante, 2012) ou de l'histoire du livre (Cadioli, 2012).

1. Contexte

Étant donné la complexité de l'histoire éditoriale de l'*Origin*, deux courtes prémisses s'avéreront nécessaires : la première concerne l'histoire éditoriale du texte dans la langue-culture source - une histoire qui, selon Annie Brisset (2004), met en discussion la notion même d'original. En effet, Darwin publiera de son vivant sept éditions de son œuvre la plus connue, en y intégrant au fur et à mesure les réponses aux principales critiques et objections qu'elle aura soulevées. De ce fait, la « sixième édition revue ² » (à savoir, la dernière qu'il aura approuvée), comptera, par rapport à l'édition de 1859, un chapitre, une préface et un glossaire supplémentaires, avec l'ajout et la suppression de plusieurs paragraphes, la modification importante de bien d'autres parties du texte et toute une série de micro-corrrections, parfois très ponctuelles (par exemple, le changement d'une métaphore, l'élimination d'une virgule ou d'une incise...). Ce qui compte pour notre propos, c'est que cette prolifération aura des conséquences sur les traductions/retraductions du texte en français et en italien, plusieurs éditions étant mises à

contribution selon les occasions et selon la lecture prédominante de l'*Origin* de la part des scientifiques et des historiens.

Un deuxième aspect digne d'intérêt concerne la réception du darwinisme dans les deux pays dont il sera question. Il n'est évidemment pas possible d'en faire une histoire détaillée dans ces pages, mais quelques données générales seront indispensables pour mieux comprendre les aspects paratextuels que nous allons analyser par la suite.

1.1. France

Bien qu'au moment de sa diffusion la théorie de Darwin ait connu de fortes oppositions partout où elle a été reçue, la situation française est assez particulière en ceci que l'incompréhension de la théorie de l'évolution et l'hostilité à son égard se poursuivront bien au-delà du début du XX^e siècle.

On peut considérer que le monde scientifique français n'intégrera véritablement la synthèse moderne, issue de l'union du darwinisme et des acquis de l'hérédité chromosomique, qu'à partir de la fin de la Deuxième guerre mondiale, et cela pour des raisons multiples. Premièrement, la présence³ de celui qui a longtemps été vu comme un précurseur de Darwin, Jean-Baptiste Lamarck (1744-1829) : sa théorie, exposée dans plusieurs ouvrages à partir du début du XIX^e siècle, postule - tout comme celle de Darwin - une transformation progressive des espèces, mais elle admet l'hérédité des caractères acquis par l'être vivant au cours de son existence (elle en fait même le moteur du changement progressif des êtres). La théorie transformiste de Lamarck sera réfutée, en France, par Georges Cuvier (1769-1832) au cours d'un débat qui l'opposera en 1830 à un autre transformiste, Étienne Geoffroy Saint-Hilaire (1772-1844). Cette querelle et la défaite, sur le plan argumentatif, de Geoffroy Saint-Hilaire enflammeront l'Académie des Sciences pendant plusieurs mois, et entraîneront dans leur sillage l'abandon de la plupart des idées transformistes dans les décennies suivantes.

Il n'est donc pas surprenant que Darwin ait pu affirmer en 1863 que, à sa connaissance, le livre n'a pas produit d'effet outre-Manche (Corsi et Weindling, 1985 : 699), ni que Thomas Henry Huxley ait pu parler, à cet égard, de « conspiration du silence⁴» (Darwin, 1925 : 539).

Pendant tout le XIX^e siècle et une bonne partie du XX^e, la réception du darwinisme et de l'ouvrage-clé de Darwin semble avoir lieu au croisement d'une triple notion de périphérie. Il s'agit en premier lieu d'une périphérie *hiérarchique*, parce que l'idée d'une transformation des espèces ne commencera à être considérée comme

possible en France qu'à partir des années 1870-1880 ; qui plus est, à ce moment encore la préférence des scientifiques ira au « précurseur français », Lamarck, dont la théorie restera vivante en France bien au-delà de la limite atteinte dans les autres pays occidentaux, et jusqu'aux années 1940, par le biais de quelques scientifiques très influents et qui occupent des positions de pouvoir, comme Étienne Rabaud (1868-1956) ou Pierre-Paul Grassé (1895-1985). Ce dernier affirmera encore la validité du modèle lamarckien et l'hérédité des caractères acquis dans un texte de vulgarisation publié en 1973 ! Les rares darwiniens français seront ainsi relégués, en même temps, vers une périphérie *géographique* par rapport au centre parisien et *disciplinaire* par rapport au centre représenté par la zoologie ou les sciences du vivant. Un lieu de diffusion important, où l'hypothèse darwinienne aura droit de cité et sera admise à la discussion, sera par exemple la Société d'anthropologie de Paris (Wartelle, 2004), fondée en 1859 par Paul Broca.

1.2. Italie

En 1859, au moment de la publication de *l'Origin*, la communauté scientifique italienne, relativement périphérique, reproduit les rapports de forces qui caractérisent la situation française à une bien moindre échelle. La plupart des savants croit à l'invariabilité des espèces, bien que quelques scientifiques lamarckiens soient disséminés un peu partout dans la péninsule. À l'époque, cette dernière est fragmentée en un nombre considérable de petits États et se trouve au cœur des événements qui conduiront, peu de temps après, à l'unification du pays. Il n'est pas étonnant, par conséquent, que les réactions des naturalistes ne soient pas à la hauteur de celles des autres communautés nationales : les Italiens doivent faire face à des préoccupations plus urgentes.

À partir de l'unification italienne (1861), la théorie de Darwin commence à être discutée avec plus d'attention. Malgré cela, et malgré l'intérêt que plusieurs savants porteront aux idées de leur collègue britannique, les contributions « dues à des naturalistes doués d'une formation solide [étaient] largement minoritaires par rapport aux écrits de nombreux philosophes, médecins, hommes de lettres, juristes et polygraphes de toute sorte » (Pancaldi, 1977 : 167). Dans le contexte post-unitaire, ce fait est d'autant plus compréhensible que la « question romaine » reste ouverte : les États pontificaux resteront indépendants pendant encore une décennie, jusqu'en 1870. Étant donné la forte opposition de l'Église aux théories de Darwin, la théorie acquerra ainsi une fascination particulière dans un état qui se construit *aussi* en opposition au Papauté, parmi les intellectuels désireux de combattre le dogme catholique. *L'Origin* a donc le mérite d'ouvrir le débat sur le

transformisme, mais de nombreux penseurs - tout en se réclamant de l'héritage darwinien - auront du mal à en comprendre l'originalité et adopteront des positions plus largement évolutionnistes.

À partir des années 1870-1880, le darwinisme (réel ou supposé, mais de toute manière revendiqué) est solidement installé dans la pensée scientifique italienne, comme le démontrent les nombreuses commémorations qui suivront le décès du naturaliste britannique en 1882.

Après la crise globale qui touchera le darwinisme au début du XX^e siècle, à partir des années 1930 et plus tard dans l'après-guerre, les biologistes italiens travailleront dans le cadre de la synthèse moderne et de la génétique. Bien que des prises de position idéologisées, relevant notamment des théories du dessein intelligent (*intelligent design*), ne soient pas totalement absentes du débat, il est possible d'affirmer qu'à partir du milieu du XX^e siècle la contribution de Darwin à la biologie contemporaine est pleinement reconnue en Italie.

2. L'*Origin* en France et en Italie : une histoire éditoriale et paratextuelle

Dans les lignes qui suivent, nous allons entrer dans le cœur du sujet, en décrivant les différentes éditions françaises et italiennes du texte et - de façon forcément synthétique - leur histoire et leurs auteurs⁵. Ce faisant, nous analyserons une série d'éléments : les éditeurs et les *collections* où paraissent les textes, ainsi que leurs *titres* ; les *préfaces*, *postfaces* ou *notes du traducteur* ; les *notes en bas de page* ou *en fin de volume* ; les autres péritextes éventuels. Nous ne pourrions pas considérer, par contre, les épitextes⁶. Ces derniers, tout en permettant d'éclairer la réception du livre de Darwin et sur l'accueil réservé à ses traductions, sont en effet trop vastes et diversifiés pour qu'un article de quelques pages puisse les traiter de manière pertinente.

L'ordre choisi pour notre présentation sera chronologique : cela permettra de visualiser clairement les rapports dialectiques qui s'établissent entre les différents textes, tant à l'intérieur des différentes communautés nationales qu'au niveau international.

L'histoire franco-italienne de l'*Origin* peut être répartie en quatre périodes, qui correspondent de manière assez exacte, nous semble-t-il, à la diffusion de certaines versions du texte. Une phase d'introduction des idées darwiniennes (XIX^e siècle) sera suivie de leur consolidation par le biais de nouvelles traductions, appelées à une longue vie éditoriale (première moitié du XX^e) ; on assistera pendant la deuxième moitié du XX^e siècle à des parcours divergents dans les deux pays

(acceptation en Italie, alternance entre acceptation et opposition résiduelle en France). Le nouveau millénaire sera, des deux côtés, l'époque de la consécration et de la célébration du legs darwinien.

2.1. Introduire l'Origin en France et en Italie : Royer, Canestrini-Salimbeni, Moulinié

La première version « franco-italienne » de l'*Origin* paraît trois ans après la première édition anglaise, en 1862. Publiée par les éditeurs parisiens Guillaumin et Masson, elle est réalisée par Clémence Royer, à partir d'OS 3.

Esprit éclectique, écrivaine très prolifique, féministe avant la lettre, libre penseuse, Royer a attiré l'attention de plusieurs auteurs (Blanckaert, 1982 ; Harvey, 1997 ; Demars, 2005). Elle s'occupera, en autodidacte, de philosophie, d'économie, de politique, d'anthropologie, et arrivera très tôt à des positions de type lamarckien en biologie.

Quant aux éditeurs, Guillaumin est spécialisé dans le domaine économique. Il a publié, quelques années auparavant, un texte sur les impôts de Royer, et c'est pour cette raison qu'il accepte de s'embarquer dans le projet d'une *Origin* française. Il doit toutefois chercher un collaborateur mieux armé, en l'occurrence Masson, l'un des principaux éditeurs médicaux français.

Venons-en au titre : une comparaison entre OS 3 et OS 9 montre des ajouts assez intéressants, notamment les idées de *loi* et de *progrès*. La première est propre à l'attitude de la traductrice, qui tend souvent à extrémiser l'argumentation darwinienne, en « transform[ant] en certitude l'attitude probabiliste de Darwin » (cf. Brisset, 1999). Quant au concept de *progrès*, il introduit dans la théorie une connotation téléologique qui fait penser à des idées transformistes antérieures à Darwin - à l'idée de l'échelle des êtres, ou à l'hérédité lamarckienne des caractères acquis. Royer semble ainsi ramener entièrement Darwin à son « prédécesseur » français, ce qui est manifeste aussi par l'oblitération du concept-clé du chercheur britannique, celui de « sélection naturelle ».

Les paratextes de cette première traduction sont abondants, et ils vont dans la même direction que le titre : Royer rédige une préface de soixante pages environ, ainsi qu'une série de notes en bas de page qui éclaircissent, commentent et parfois réfutent les positions de Darwin. Dès le premier périphrase (« Préface du traducteur », OS 9 : V-LXIV), l'attitude de la traductrice est claire : les idées de Darwin sont constamment extrémisées (par exemple, par leur application à l'homme et à la société) et, parfois, imparfaitement comprises (la sélection

naturelle est considérée seulement comme l'un des différents facteurs évolutifs, qui compteraient aussi une tendance orthogénétique et l'hérédité des caractères acquis). On peut ajouter à cela un anticléricalisme très marqué, qui déplace dès l'incipit⁷ le plan de l'argumentation du discours scientifique au discours religieux (là où Darwin, au moins au départ, avait toujours essayé de composer avec les dogmes religieux). Les notes en bas de page semblent aller dans la même direction : d'une longueur considérable (elles s'étendent souvent sur plusieurs pages), elles discutent, élargissent et vont jusqu'à contredire l'argumentation darwinienne. Le texte semble parfois se dédoubler entre la thèse de l'auteur et la réplique de sa traductrice, qui prend la forme de la mise au point ou même de la réfutation.

Changeons de langue et de pays : en 1865, un petit éditeur de Modène, Zanichelli, publie une version en italien réalisée par deux jeunes naturalistes, Giovanni Canestrini et Leonardo Salimbeni⁸. Après l'Allemagne et la France, l'Italie devient ainsi le troisième pays où paraît l'ouvrage de Darwin. La traduction est précédée d'un avis très court (« Al lettore », OS 21 : 1-2), signé par les deux traducteurs et dans lequel ces derniers expliquent les raisons de leur travail : premièrement, diffuser en Italie l'œuvre de Darwin ; deuxièmement, donner une version correcte du texte pour les lecteurs qui auraient lu l'*Origin* en français, la traduction de Royer étant définie comme « souvent erronée et généralement trop libre et inexacte » (p. 1). Il est donc intéressant de remarquer, donc, que la première traduction italienne s'inscrit déjà, de façon explicite, dans le champ international des retraductions de l'*Origin*. De plus, elle le fait de façon polémique, en portant un jugement de valeur très tranché sur le travail qui l'a précédée. Enfin, les propos des deux traducteurs montrent la position périphérique du système scientifique italien, gravitant à l'époque autour du système français.

La première traduction italienne ne sera réimprimée que très tard : il faudra attendre des reproductions anastatiques qui ne verront pas le jour avant 1982, et sur lesquelles nous reviendrons dans la suite de l'article. Au contraire, la traduction de Royer connaîtra de nombreuses réimpressions et rééditions. Pendant longtemps, chacune d'entre elles sera l'occasion d'un nouveau travail de la part de la traductrice, qui répondra aux critiques que sa traduction aura soulevées et reverra constamment le système des notes.

Une deuxième édition (OS 10) est publiée en 1866 : en plus des paratextes que nous avons déjà décrits, elle présente un nouveau titre, qui ne sera plus modifié par la suite (la sélection naturelle reprend ses droits et la référence au progrès disparaît), et un « Avant-propos » (p. i-xiii) ajouté à la préface précédente. Royer y célèbre prématurément le succès du darwinisme, en l'opposant une fois de plus aux « révélations primitives » et aux « philosophies surannées » (p. i) des croyances

religieuses. Le volume reprend autrement - à l'exception de quelques modifications textuelles - l'édition de 1862. Quatre ans plus tard, en 1870, troisième édition et nouveau péri-texte (« Préface de la troisième édition », OS 11 : V-XXVI) qui vient s'ajouter aux textes précédents. Tout en rénovant ses célébrations pour le succès du darwinisme, Royer y réduit explicitement la philosophie de Darwin à celle de Lamarck, le premier n'aurait fait que « compléter, expliquer, commenter, préciser » (p. VI) le deuxième.

Très tôt, à partir de 1869, Charles Darwin en personne - mécontent de la première traduction française, et encore plus des propos tenus par son auteur - cherchera activement un nouveau traducteur pour son ouvrage. Il le trouvera en la personne de Jean-Jacques Moulinié, naturaliste suisse qui travaillera à partir d'OS 5 et OS 6.⁹ La nouvelle traduction (OS 12) sera imprimée en 1873 par Charles Reinwald, éditeur d'origine allemande et partisan des idées matérialistes (cf. Harvey 2009: 360-361), qui deviendra l'un des acteurs principaux dans la diffusion du travail de Darwin en France, en faisant traduire la plupart de ses œuvres dans les années suivantes. Bien que les données paratextuelles ne le signalent pas explicitement, cette nouvelle traduction de l'*Origin* sera le travail de deux auteurs : Moulinié, malade, n'arrivera pas à terminer le travail, qui sera repris et achevé par Edmond Barbier, journaliste et traducteur qui avait déjà travaillé avec Reinwald. L'influence de Clémence Royer se dessine en creux, dans cette publication, par la demande, de la part de Darwin, de publier la traduction sans aucun péri-texte signé par le traducteur.

Par rapport à OS 9, cette nouvelle version montre dès le titre une plus grande attention portée à la lettre du texte anglais, et la volonté de respecter l'esprit darwinien est confirmée par les seuls éléments paratextuels que présente l'ouvrage. Sur le frontispice, le titre est suivi de la mention « Traduit *sur l'invitation et avec l'autorisation* de l'auteur sur les cinquième et sixième éditions anglaises » (nous soulignons) où le terme « invitation », en particulier, indique l'intention de désavouer la version française existante. Une lettre de Darwin, en anglais et en traduction française (p. ix-x), revendique ensuite le droit de son auteur de voir publiée en France la version la plus récente de son ouvrage (alors que Royer n'avait pas apporté de corrections à sa traduction, réalisée à partir d'OS 3) et confie à Moulinié la tâche de la réaliser.

Comme nous l'avons affirmé, les péri-textes de cette édition sont très réduits : outre la lettre, il est possible de signaler seulement une dizaine de courtes notes du traducteur, en bas de page, qui indiquent des modifications voulues par Darwin par rapport à la dernière édition anglaise ou convertissent les unités de mesure anglo-saxonnes.

La traduction de Moulinié ne sera jamais réimprimée par Reinwald qui, trois ans plus tard, fera paraître une nouvelle version de *l'Origin*, entièrement revue par Edmond Barbier, qui deviendra en même temps le traducteur attitré de l'ouvrage. Un siècle plus tard, en 1973, cette traduction sera réimprimée par l'éditeur belge Gérard. Nous reviendrons sur cette version, et sur ses paratextes, dans la suite de l'article.

2.2. Vers une forme définitive : Canestrini, Barbier

En 1872, *l'Origin* prend en anglais une forme considérée comme définitive par son auteur ; dans les années qui suivent, les versions française et italienne feront de même. Les traducteurs du texte, Giovanni Canestrini pour l'Italie (1875) et Edmond Barbier pour la France (1876), travailleront à partir d'OS 7. Leurs versions seront les éditions de référence du texte darwinien pendant plus de 80 ans en Italie et plus d'un siècle en France.

En 1875, Canestrini revient seul sur la première traduction italienne, réalisée à partir d'OS 3, pour la remettre à jour selon les modifications apportées par Darwin à l'original. Le titre du texte (OS 22) est le même que celui de l'édition de la décennie précédente, alors que l'éditeur change : c'est maintenant UTET, l'un des éditeurs scientifiques les plus importants du pays, qui se charge de la publication de *l'Origin*, comme de la plupart des textes de Darwin. Cette nouvelle version affiche, tout comme la précédente, une courte préface de deux pages à peine, dans laquelle le traducteur mentionne son travail de 1865 avec Salimbeni et affirme que, au vu des trois nouvelles éditions anglaises de *l'Origin*, la première traduction lui « me semble aujourd'hui insuffisante à ceux qui voudraient connaître la théorie en question dans tous ses détails » (p. 5). Par rapport à la version précédente, la traduction de 1875 propose deux nouveaux paratextes : une bibliographie des « Publications italiennes qui développent ou se battent contre la théorie de la transformation des espèces » (p. 435-439) et une longue série de « Notes » (p. 441-480) visant à « mettre en évidence des observations et des découvertes récentes, en Italie et à l'étranger, et à montrer le rôle joué par les Italiens dans la question de l'origine des espèces » (p. 6). À un moment où le débat scientifique pour ou contre la théorie de Darwin bat son plein, ces deux annexes peuvent être considérées comme un moyen de s'approprier la tradition scientifique internationale et d'en montrer la vitalité dans un territoire encore relativement arriéré.

En 1876, paraît une nouvelle version de *l'Origin* par Reinwald (OS 13). Edmond Barbier, qui s'était chargé des dernières retouches à l'édition de 1873 après le décès de Moulinié, retravaille le texte pour le rendre conforme à OS 7. Les paratextes

sont encore très réduits : à l'exception de ceux que Darwin avait voulu à partir d'*OS 6* (un glossaire et un index), on remarque quatre notes en bas de page¹⁰ et un « Avis du traducteur » d'une seule page non numérotée. Le texte, très court, fournit plusieurs indices quant à la posture du traducteur et au milieu dans lequel la nouvelle version de *l'Origin* devra trouver sa place. On y mentionne les polémiques qui ont suivi la publication du texte anglais (« Tout a été dit sur ce livre célèbre qui [...] a soulevé d'ardentes discussions ») ; on y affirme la supériorité de la nouvelle traduction, réalisée à partir d'une édition originale que Darwin considère comme définitive. On y signale enfin la stratégie traductive adoptée. Bien qu'elle ait lieu *in absentia*, l'opposition à la version de Royer, généralement considérée comme trop libre et peu attentive à la lettre du texte anglais, est ici évidente : « Nous ne prétendons pas avoir traduit l'ouvrage [...] mieux que n'ont fait nos devanciers. C'est la précision que nous avons cherchée, plus que l'élégance du style. Il nous a semblé que notre premier devoir était de respecter scrupuleusement la pensée de l'auteur, et nous avons voulu surtout que notre version eût toute l'exactitude possible ».

La traduction de Barbier sera réimprimée, avec des modifications mineures, en 1880 et en 1882. Une différence intéressante est le traitement, dans le frontispice, de l'édition anglaise de référence : on ne parle plus de la « sixième édition anglaise », mais de « l'édition anglaise définitive ». On assiste ensuite à un changement formel d'éditeur : le texte sera publié par Schleicher frères (neveux et héritiers de Charles Reinwald), en 1896, sous la forme de 1880, et en 1907, dans un nouveau format qui ne présente toutefois aucune différence textuelle. Peu après, le catalogue Schleicher sera racheté par Alfred Costes, qui publiera *l'Origin* en 1921, avec des réimpressions au moins en 1946 et 1951, sans qu'aucun nouveau paratexte ne soit réalisé. Nous signalons enfin une nouvelle édition en 1980, pour Maspéro, avec une nouvelle préface par Colette Guillaumin. Nous reviendrons sur cette dernière édition dans le paragraphe 2.3.

Rappelons aussi que pendant longtemps, en France, la version de Barbier aura un concurrent. Si la version de Moulinié disparaît virtuellement du champ éditorial, le texte de Royer sera publié encore, vraisemblablement à partir de 1882¹¹, par Marpon et Flammarion et ensuite uniquement par Flammarion. L'évolution est intéressante : alors que Guillaumin et Masson étaient des éditeurs spécialisés, s'adressant par conséquent à un public relativement restreint, Marpon et Flammarion se consacrent à l'époque surtout à la vulgarisation. *l'Origin* peut toucher ainsi un public plus large et diversifié. Dans un dernier « Avertissement », spécialement conçu pour l'édition de 1882, Royer revient sur ses sujets de prédilection : elle ramène le darwinisme au lamarckisme et confirme la validité de ses propres intuitions (par

rapport à celles de Darwin). Elle signale également sa décision de ne pas corriger l'ouvrage en y intégrant les nombreuses modifications que Darwin y aura apportées entre OS 3 et OS 7. Ces corrections sont signalées seulement dans les notes de bas de page, qui par conséquent se dédoublent : d'un côté, les corrections de Darwin à son propre texte, de l'autre, les commentaires de la traductrice. Les deux séries sont placées cette fois en fin de volume.

À partir de 1918, Flammarion publiera la traduction de Royer dans une édition populaire, à l'intérieur de la collection « Les meilleurs auteurs classiques, français et étrangers », qui accueille presque exclusivement des auteurs de fiction. Cette édition, en deux volumes, connaîtra un bon succès éditorial, avec au moins cinq réimpressions, dont la dernière date de 1937. Elle comporte la longue préface à l'édition de 1862, mais aucun nouveau paratexte (Royer est décédée en 1902).

En Italie, la traduction de Canestrini sera également réimprimée à plusieurs reprises, et par différents éditeurs, avec des paratextes plus ou moins riches. En 1914 le texte sera publié par l'éditeur Istituto Editoriale Italiano et par un petit éditeur milanais, Bruciati. En 1916, ce sera le tour de l'éditeur populaire Barion (cette édition sera réimprimée à plusieurs reprises, jusqu'en 1933). En 1924, enfin, le texte sera repris par Casa Editrice Sociale, dont le nom indique déjà, en quelque sorte, l'orientation.

Deux éditeurs, Bruciati et Barion, se contenteront de reproduire l'édition UTET, sans introduire de nouveaux paratextes ; Barion ira jusqu'à éliminer les paratextes existants, y compris ceux qui trouvent place dans l'édition anglaise (nous pensons notamment à un glossaire introduit par Darwin à partir d'OS 6). Les deux autres éditeurs penseront par contre à des péri-textes spécifiques : Gustavo Brunelli écrira pour Istituto Editoriale Italiano une préface et une postface, alors que Casa Editrice Sociale publiera en introduction un texte de Romeo Manzoni. Le choix des auteurs de ces péri-textes est intéressant, puisque leurs biographies commencent à être moins prévisibles. En effet, alors que Brunelli (1881-1960) montre une continuité avec la tradition précédente (il est hydrobiologiste et travaille à l'intérieur du paradigme évolutionniste), le Tessinois Romeo Manzoni n'est pas un scientifique. Pour la première fois en Italie, le préfacier (1847-1912) est un homme politique et un libre penseur, qui a contribué, en Suisse, à la fondation de l'Union radicale-sociale tessinoise (1897), du Parti socialiste (1900) et de l'Extrême-gauche radicale (1902).

L'*Origin* publié par l'Istituto Editoriale Italiano (OS 23) paraît dans la collection « Gli Immortali » [« Les immortels »], dont l'objectif est de faire paraître « des ouvrages d'auteurs anciens et modernes dont les siècles ont consacré la renommée

et la valeur » (quatrième de couverture). Publié dans une collection à visée généraliste, côte à côte avec des œuvres littéraires, le texte commence ainsi à jouir, en Italie, d'une reconnaissance qui va au-delà de sa valeur scientifique¹². Des deux péri-textes qui l'accompagnent (« Darwin, e innanzi a Darwin » [Darwin et avant Darwin], d'une vingtaine de pages ; « Dopo Darwin » [Après Darwin], bien plus long - 50 pages environ), le premier est un éloge au naturaliste britannique et à son génie ; le deuxième, plus intéressant, détaille l'état de la recherche scientifique sur la question des espèces à une époque où l'étoile de Darwin semble pâlir. Les premières décennies du XX^e siècle sont en effet un moment de crise du darwinisme, dont les présupposés ne semblent pas en mesure d'expliquer la diversité du vivant. Il faudra attendre les années 1930 pour que ce qui a été défini comme la « synthèse néo-darwinienne » arrive à intégrer la théorie chromosomique de l'hérédité et la sélection naturelle. « Dopo Darwin » fait état de cette évolution : d'un côté, le texte montre que le darwinisme est loin d'être vaincu, de l'autre il souligne la pluralité des approches existantes et les nombreuses questions qui agitent encore les scientifiques. L'aspect le plus intéressant de cette postface est peut-être le témoignage d'un moment de crise du darwinisme, où le rôle du naturaliste anglais semble être celui de père fondateur d'une discipline, et non plus celui de théoricien de pointe de la biologie. C'est ainsi que, malgré la crise momentanée de la théorie de Darwin (ou peut-être grâce à elle ?), commence une lecture du texte qui voit l'*Origin* comme un document historique, et non seulement comme un texte fondamental de la science biologique.

L'*Origin* publiée par Casa Editrice Sociale en 1924 (OS 24) paraît dans la collection « Biblioteca di coltura moderna », où trouvent leur place des auteurs et des titres liés à la libre-pensée, au socialisme, à l'anarchisme. La publication du texte de Darwin prend ainsi, dès le départ, une connotation axiologique forte, qui permet de s'attendre à une lecture sociologisante de l'ouvrage. L'introduction de Manzoni, « Carlo Darwin ¹³ », consiste en une biographie du naturaliste, précédée d'un exposé sur ses précurseurs (où le darwinisme est plus généralement assimilé au transformisme, sans que l'originalité de la pensée darwinienne ne soit comprise) et suivie par une description des œuvres écrites après l'*Origin*. Manzoni consacre une place importante à la *Descent of Man*, en soulignant la prise de distance progressive entre Darwin et la religion. Une dernière partie de la préface se concentre sur le legs de Darwin aux sciences sociales, en prévoyant une époque où « les religions n'auront aucune raison d'être, et la collectivité humaine pourra [...] consacrer ses efforts à l'évolution infinie et de plus en plus belle de son esprit » (p. 26-27). Des positions qui, à quelques décennies de distance, semblent rejoindre les idées avancées par Royer dans la première traduction française de l'ouvrage.

2.3. La suite du XX^e siècle, entre consolidation et opposition

À la fin de la Deuxième guerre mondiale, la théorie de l'évolution n'est plus en discussion dans les milieux scientifiques, et son livre fondateur commence à intéresser - nous en avons vu les premiers signes à la fin de la période précédente, avec les éditions grand public - pour sa valeur historique, documentaire et didactique. Un symptôme significatif en est la parution, en 1964, d'une édition en fac-similé de l'*Origin* de 1859. L'ouvrage (OS 8), publié par Harvard University Press et dirigé par un évolutionniste de premier plan, Ernst Mayr, sera désormais considéré comme la version anglaise de référence. Ce retour à la première édition montre que l'*Origin* est déjà, à cette époque, un texte dont il faut rechercher une sorte de vérité philologique. Il fait partie de l'histoire des sciences et non pas de la science elle-même, dont il constitue pourtant un élément fondateur.

À ce moment, les parcours franco-italiens du livre divergent pendant quelques décennies, et il semble que l'Italie accepte sans réserves la théorie de l'évolution, alors que le monde éditorial français montre une attitude plus nuancée. Si de nouvelles traductions voient le jour en Italie, en 1959 et en 1974, en France on continue de publier les traductions existantes, en variant les préfaces.

En 1959, le centenaire du livre de Darwin, une nouvelle traduction italienne par Luciana Fratini, réalisée à partir d'OS 7, est publiée par Boringhieri. À l'époque, cette maison d'éditions est très jeune : elle n'a été fondée qu'en 1957.¹⁴ Elle publie le texte (OS 25) dans sa collection « Biblioteca di cultura scientifica », avec une préface et une introduction de Giuseppe Montalenti. La traduction connaîtra de nombreuses réimpressions par le même éditeur, la dernière datant de 2011, avec une variation au niveau des péritextes. Si l'introduction de Montalenti continuera à être imprimée, sa préface disparaîtra au cours des années 1960 et sera remplacée à partir de 2006 par un court texte qui porte la signature de Luca et Francesco Cavalli-Sforza,¹⁵ et qui souligne la validité des propos darwiniens face aux attaques de plus en plus agressives des partisans du créationnisme ou du dessein intelligent, tant aux États-Unis qu'en Italie.

Luciana Fratini n'est pas traductrice de profession, en revanche, elle jouit d'une grande expérience dans le domaine biologique. Elle possède une maîtrise en sciences et travaille auprès de la Station zoologique de Naples, tout comme Giuseppe Montalenti (1904-1990), qu'elle épousera plus tard. Quant à ce dernier, il compte parmi les biologistes italiens les plus importants du XX^e siècle. Il est également un historien des sciences, avec de nombreuses publications dans ce domaine. C'est en se réclamant de cette double appartenance que Montalenti écrira ses deux péritextes. La courte préface (p. xi-xiv) met en avant l'importance

de la théorie de Darwin ; Montalenti la défend contre des attaques récentes (au moment de la publication) et manifeste l'espoir que le centenaire de la publication pourra devenir une occasion pour démontrer l'importance « historique et actuelle » du darwinisme.

Comme son titre l'indique, la véritable introduction, « L'evoluzionismo ieri e oggi » [« L'évolutionnisme hier et aujourd'hui », p. 9-59] esquisse une histoire du darwinisme, en partant des transformistes qui précédèrent le travail du savant britannique (« Avanti Darwin », p. 9-17), en se concentrant ensuite sur la biographie de Darwin, en détaillant le plan de l'*Origin* et en résumant les tenants et les aboutissants de sa théorie (« Darwin », p. 18-34), en faisant enfin une histoire du darwinisme après Darwin et jusqu'au moment de la publication du texte (« Dopo Darwin », p. 34-59).

Le texte de Montalenti semble donc obéir à deux volontés : d'un côté, celle de raconter « le grand homme », Darwin, et son œuvre ; de l'autre, celle de relever le triomphe d'une méthode et d'une théorie, et d'en souligner l'importance, qui dépasse le domaine de la biologie en s'agrégeant au patrimoine commun de l'humanité.

En 1974, les *Origin* italiennes augmentent encore : c'est le tour d'OS 26, paru chez l'éditeur romain Newton Compton, très actif dans les publications bon marché. Le texte, traduit par Celso Balducci et préfacé par Pietro Omodeo (1919-), est réalisé à partir d'OS 1, bien que les variantes principales relatives à OS 7 soient indiquées en fin de volume. Il sera réimprimé dans différentes collections jusqu'à aujourd'hui, et les grands tirages de Newton Compton en font peut-être la version de l'*Origin* la plus répandue en Italie. Pour la première fois, la rédaction est assurée par un professionnel de la traduction : Balducci est actif tout au long des années 1970, et traduit surtout des œuvres de psychanalyse et de biologie. Le curriculum du préfacier est par contre assez typique - tout comme Montalenti, Omodeo est biologiste et historien des sciences - et on peut dire de même de son introduction au texte. D'une quinzaine de pages environ, celle-ci (« Introduzione », p. 7-24) fait encore une fois une histoire du darwinisme, à partir des transformistes pré-darwiniens pour arriver à la réception européenne de la théorie. L'aspect le plus innovant de la préface est peut-être sa position plus nuancée : Omodeo critique au passage quelques éléments relatifs au style et à la logique du texte darwinien, en se concentrant ainsi (ce qui est, nous semble-t-il, une nouveauté intéressante) sur ses aspects formels aussi. L'attention à la forme du texte, désormais considéré comme un classique, à l'instar des œuvres littéraires, est signalée également par la décision de revenir à la première édition anglaise, qui constitue en quelque sorte « l'origine de l'*Origin* ».

Faisons un pas en arrière et changeons de langue : en 1973 (c'est le centenaire de sa première publication), la traduction de Jean-Jacques Moulinié sera réimprimée en Belgique, à Verviers, par l'éditeur Gérard, dans sa célèbre collection « Marabout » (OS 15). Une édition bon marché et grand public, donc - ce qui se comprend facilement si l'on considère que la dernière édition du livre de Darwin remonte alors à 1951. La conclusion de la courte préface du volume (« Présentation », p. 5-11), par Pierre-Paul Grassé¹⁶, est indicative de la méfiance du monde scientifique français envers la théorie de Darwin bien après la fin de la Deuxième guerre mondiale : après une courte biographie de Darwin et une histoire de sa théorie, l'auteur réaffirme la priorité de Lamarck sur Darwin et met en doute l'explication évolutionniste.

L'évolution de plus en plus est considérée comme un fait. Toutes les acquisitions de la science depuis la publication, en 1809, de la Philosophie zoologique le confirment. Connaissons-nous le mécanisme intime du phénomène évolutif ? Oui, répondent les disciples inconditionnels de Darwin [...] ; non, déclarent la plupart des paléontologistes et un très grand nombre de biologistes... Mais qu'importe après tout si la solution proposée par Darwin n'est que partielle (p. 11).

En 1980, c'est la traduction de Barbier qui sera rééditée (OS 16). Publié par Maspero, dont on connaît l'engagement à gauche, l'ouvrage reproduit, en fac-similé et en deux volumes, l'édition Reinwald de 1876. Une nouvelle préface, signée par la sociologue Colette Guillaumin, reflète l'esprit engagé de l'éditeur, mais trahit en quelque sorte les propos de Darwin, dont l'ouvrage n'avait aucune connotation politique explicite. Le titre de ce péri-texte (« Remarques sur *L'Origine des espèces* et sa postérité », p. V-XXVI) montre déjà un changement d'attitude par rapport au passé : Guillaumin ne s'intéresse pas à l'ouvrage, ou encore à sa genèse, mais plutôt aux conséquences de sa publication (notamment, à ses conséquences sur la société et sur les sciences humaines). La théorie de Darwin fonctionne ici comme le prétexte à un long réquisitoire contre l'éthologie, la sociobiologie (alors à son apogée : le livre d'E.O. Wilson, *Sociobiology*, a été publié cinq ans auparavant) et l'individualisme/élitisme supposé sur lesquels ces dernières seraient bâties. On y déplore l'extension de la théorie de la survie du plus apte à l'être humain¹⁷ et le paradigme biologisant du « gène pour » toute sorte de caractère, physique ou psychologique. Bien qu'il ne soit jamais cité explicitement, il est possible de deviner en filigrane le paradigme opposé de la *tabula rasa* (cf. Pinker 2002), selon lequel l'environnement serait le seul facteur de développement intellectuel de l'être humain. Le texte, écrit avec une verve de polémiste, montre clairement l'importance de la pensée de Darwin et son actualité plus d'un siècle après sa

formulation. À la fin des années 1970, et bien que son succès en biologie ne soit plus en discussion, l'évolutionnisme semble encore capable d'ébranler les consciences et de donner prise à des polémiques. Le texte sera réimprimé en 1985, avec les mêmes paratextes et dans un nouveau format, par l'éditeur La Découverte, qui avait racheté intégralement le catalogue de Maspero au moment de la faillite de ce dernier.

Revenons maintenant en Italie, où l'année 1982 (le centenaire de la mort de Darwin) est l'occasion d'une série de nouvelles publications.

Une nouvelle traduction du texte (OS 27) est publiée par Editori Riuniti. Il s'agit de la version italienne de *The Illustrated Origin of Species*, dirigée par le paléontologue Richard E. Leakey, dont elle reprend également l'introduction. Cette traduction-adaptation, qui réduit le texte à environ un tiers de sa longueur et alterne des parties traduites de l'*Origin* avec des résumés de certains chapitres ou de certains passages plus techniques, a une vocation didactique évidente, démontrée aussi par les nombreuses images en couleur qui l'accompagnent, et qui illustrent les nombreux exemples dont Darwin ponctue son « *long argument* ». L'intérêt de cette version réside peut-être dans l'opération éditoriale dont il est le résultat : en effet, ce genre d'adaptation est peut-être un cas unique pour un texte scientifique, dont on considère évidemment qu'un public jeune doit pouvoir y accéder (comme il arrive bien plus souvent pour les classiques de la littérature mondiale). Le texte est traduit par Alberto Ambrogio et Dario Cimaglia, tous deux professionnels de l'édition mais surtout rédacteurs, éditeurs, conseillers éditoriaux. Quant à l'introduction, par le même R.E. Leakey, elle suit un schéma récurrent : une présentation du transformisme avant Darwin et de la conception de la théorie de l'évolution par le savant britannique, suivie d'une exposition des développements contemporains de la biologie.

Mais l'année 1982 voit également la publication de deux éditions en fac-similé de la toute première traduction italienne, celle de 1865. Zanichelli réimprime le volume dans sa collection « *Storia della scienza* », avec une nouvelle préface, que l'on pourrait qualifier de commémorative, signée par Giuseppe Montalenti : le généticien et historien discute l'importance de la théorie de Darwin, son histoire, sa contribution à la science contemporaine. La traduction sera imprimée aussi, sans aucun nouveau paratexte, par l'éditeur Mondolibri. Les deux éditions connaîtront de nombreuses réimpressions dans les années suivantes, au moins jusqu'en 1989 (Zanichelli) et en 2004 (Mondolibri).

Bien que des traductions récentes (OS 25 et OS 26) soient disponibles, l'Italie commence ainsi à réimprimer, à son tour, des versions plus anciennes, remontant

au XIX^e siècle. Il nous semble toutefois que, dans les deux pays, les raisons soient différentes : alors qu'en France aucune nouvelle traduction ne voit le jour, et que la réimpression est le seul moyen de survie du texte, en Italie les fac-similés semblent obéir à un désir de consécration - on réimprime alors la première traduction pour sa valeur historique.

2.4. Le XXI^e siècle : un texte-monument

Pour notre propos, le XXI^e siècle commence en 1992, avec la publication en France d'une édition *textuellement* différente des trois traductions du XIX^e.

Le texte, publié par Flammarion dans la collection « GF », ne peut pas être défini comme une « nouvelle » traduction. Il ne s'agit en effet que d'une révision importante de la traduction d'Edmond Barbier, exécutée par Daniel Becquemont.¹⁸ Une série tout aussi importante de péri-textes sera réalisée par le même Becquemont et par Jean-Marc Drouin.

Becquemont et Drouin¹⁹ représentent peut-être le prototype du préfacier contemporain de l'*Origin* : ce sont des historiens de la biologie et non des praticiens. En effet, la théorie de Darwin n'a plus besoin d'être défendue sur le plan scientifique : elle peut désormais être analysée pour sa valeur historique et sociale.

Les paratextes de cette édition sont nombreux : la présentation signée par Drouin, d'une trentaine de pages environ, est suivie d'une note historique-philologique de Daniel Becquemont. Le texte de la traduction est suivi du glossaire (qui faisait partie de l'édition anglaise), d'un index analytique, d'une bibliographie raisonnée concernant les ouvrages de et sur Darwin, d'une série de mini-biographies des auteurs cités par Darwin et d'une chronologie (les trois derniers textes sont co-signés par les deux directeurs).

La préface de Jean-Marc Drouin (« Présentation », OS 17 : 8-38) suit un plan que nous avons déjà rencontré à maintes reprises : histoire du transformisme avant Darwin, exposition des concepts-clés de la théorie du savant anglais, biographie de Darwin et publications après l'*Origin*, accueil de la théorie de l'évolution à son époque et au XX^e siècle.

La « Note sur les éditions françaises et anglaises » (p. 39-44), par Daniel Becquemont, détaille l'histoire et les caractéristiques des différentes versions anglaises de l'*Origin*, et se concentre ensuite sur ses traductions françaises. Une dernière partie du texte justifie la décision de revenir à la première édition anglaise, « plus concise et plus ferme » (p. 43).

On voit bien à quel point cette édition et ses riches appareils critiques - tous pensés pour des non-spécialistes, tous à caractère introductif - montrent le passage du texte de Darwin à une nouvelle phase de son existence : l'*Origin* n'est plus seulement un texte scientifique, mais également un document. D'où le choix (philologique, pourrait-on dire) de revenir à la première édition anglaise ; d'où les biographies des directeurs, historiens plus que scientifiques ; d'où, enfin, le changement de titre. Si la couverture indique uniquement *L'Origine des espèces* (en renonçant au long titre original), le frontispice montre une plus grande attention portée à la lettre du texte anglais par rapport à la version plus libre de Barbier, et indique désormais « ou la préservation des races favorisées dans la lutte pour la vie ».

De 1992 à 2008, il ne se passe pas grand-chose : une nouvelle édition anastatique de la première traduction italienne en 1996²⁰ et une nouvelle édition, mise à jour, de l'*Origin* dirigée par Drouin et Becquemont en 2008²¹.

Par contre, l'année 2009 est peut-être celle de la consécration définitive du darwinisme et de Darwin. Il s'agit, avant tout, d'un double anniversaire (les deux-cents ans de la naissance de Darwin, le cent-cinquantenaire de la publication de l'*Origin*), ce qui donnera lieu à de nombreuses célébrations sous la forme de rencontres, de colloques, de publications. Parmi ces dernières, les éditions de l'*Origin* se multiplient. Une nouvelle traduction sort en France, une autre en Italie. Les rééditions des anciennes traductions sont également nombreuses, et prennent parfois de nouvelles formes (par exemple, dans les deux pays le livre est vendu avec des quotidiens). Nous décrivons les nouvelles publications dans cet ordre.

En 2009, la dernière traduction française de l'*Origin* remonte à presque 130 ans. Une nouvelle version, réalisée à partir d'*OS 7*, voit le jour conjointement chez deux éditeurs, Slatkine et Champion. Le traducteur du texte est Aurélien Berra, la publication est dirigée par Patrick Tort et coordonnée par Michel Prum.

Berra, classiciste, s'occupe principalement de littérature et de rhétorique de la Grèce ancienne, d'où, peut-être, le rôle de coordinateur de Michel Prum. Ce dernier, angliciste, s'est spécialisé dans l'histoire des idées et a beaucoup travaillé sur Darwin et sur le darwinisme (son curriculum est donc très proche de ceux de Drouin et Becquemont). Quant à Patrick Tort, il est peut-être le plus grand expert français de Darwin. Il est l'auteur d'une bibliographie démesurée sur le savant britannique et sur ses théories, et il a dirigé en 1996 l'imposant *Dictionnaire du darwinisme et de l'évolution*. Par ailleurs, Tort et Prum travaillent à présent à la publication en français, chez Slatkine et Champion, des œuvres complètes de Darwin, dont cette *Origine* constitue un élément.

Tort écrit pour cette version une préface monumentale, « Naître à vingt ans : genèse et jeunesse de *L'Origine* » (OS 18 : 17-243), où - en évitant de reparcourir les traces des préfaciers qui l'ont précédé - il se concentre uniquement sur les années qui séparent la première trace écrite relative à la *descent with modification* (une esquisse rédigée en 1842) et la publication de *l'Origin* (1859). Il le fait à grand renfort de documents inédits, ou traduits pour la première fois en français, et en suivant un ordre chronologique, à partir du voyage du *Beagle*. La reconstruction de Tort fournit ainsi une intéressante biographie intellectuelle du savant britannique pendant les années qui conduisirent à la formulation de la théorie de l'évolution.

Tout semble indiquer une opération éminemment philologique : la préface, entièrement consacrée à des questions de génétique textuelle, les autres péritextes, qui recueillent dans un tableau comparatif les différents phases d'élaboration de *l'Origin* (p. 247-249) et qui détaillent les différences principales entre ses éditions anglaises (p. 251-253), certains choix formels enfin, tels que la décision de reproduire, même du point de vue graphique, la disposition typographique du frontispice original, entièrement traduit (p. 257). La traduction semble ainsi témoigner d'une plus grande attention portée à l'ouvrage de Darwin, non seulement en tant que texte fondateur des sciences biologiques contemporaines, mais aussi en tant que classique de la pensée au sens large. Un élément contraire à la *doxa* contemporaine, de ce point de vue, est la décision de traduire non pas la première, mais la dernière édition anglaise de l'ouvrage. Il n'en reste pas moins que le monde éditorial français dispose désormais d'une édition de référence du texte, assortie enfin d'une traduction entièrement nouvelle par rapport aux versions du XIX^e siècle.

Mais une nouvelle traduction voit le jour en Italie aussi : c'est l'œuvre de Giuliano Pancaldi, l'un des historiens les plus importants du darwinisme du pays, qui dirige une publication d'envergure pour l'important éditeur Rizzoli, dans sa collection « BUR » (« Biblioteca Universale Rizzoli »). La traduction (OS 28) se fait à partir de la première édition anglaise, et pour la première fois depuis le XIX^e siècle, les rôles de préfacier, directeur de la publication et traducteur sont réunis en une seule personne. La « division du travail » qui caractérisait les traductions du XX^e siècle semblait obéir à une dévalorisation de cette pratique : dans les textes italiens de 1959 et 1974 - pour ne pas parler de la version française de 1992 ! - le rôle principal, même du point de vue typographique, était accordé aux préfaciers. La prise en charge de tous les rôles de la part de Pancaldi pourrait-elle suggérer que la traduction, en tant qu'activité, reprend ses droits ?

Passons aux paratextes : une préface d'une vingtaine de pages est suivie d'une chronologie de la vie de Darwin et - pour la première fois depuis le XIX^e siècle - d'une courte note du traducteur. La préface (« Prefazione », p. V-XXVIII)

suit un chemin assez typique, en traçant avant tout une histoire de la conception de la théorie de la sélection naturelle. Elle décrit ensuite *l'Origin*, en consacrant beaucoup de place à son style. Pancaldi décrit enfin les dernières années de vie de Darwin, en montrant sa réticence face à l'utilisation de sa théorie de la part de matérialistes et de libres-penseurs. Le péritexte le plus intéressant est toutefois la note du traducteur (« Nota alla traduzione », p. XXXIX-XLIII) : le texte de Darwin est analysé en profondeur aussi du point de vue lexical (p. XLI) et certains choix des traducteurs italiens antérieurs sont discutés.

Les paratextes de la dernière édition italienne mettent en avant une nouveauté assez intéressante : l'importance croissante que les préfaciers donnent à la *matérialité* du texte, à sa forme (ce qui est visible surtout dans la note du traducteur). Le livre de Darwin n'est plus considéré seulement sous le jour des concepts exprimés, mais aussi du point de vue de ses choix stylistiques, lexicaux et pragmatiques.

Mais l'année 2009 connaît, dans les deux pays, d'autres initiatives éditoriales, susceptibles d'élargir ultérieurement la diffusion de l'ouvrage de Darwin. Des éditions très succinctes sont publiées par deux grands quotidiens (*Le Monde* en France, le *Corriere della sera* en Italie), montrant que le texte est désormais considéré comme un classique de la pensée, qui mérite d'être proposé à un public extrêmement large et qui, *a priori*, n'est pas intéressé par la biologie ou par son histoire.

Le texte français (qui ouvre la collection « Les livres qui ont changé le monde », OS 19) reprend la version de Becquemont, avec plusieurs coupures - qui réduisent le texte à deux tiers environ de sa longueur - et sans les paratextes qui caractérisaient la publication « GF ». Une courte préface (« Note de l'éditeur », p. 7-13) est signée par Jérôme Picon, historien de l'art et spécialiste des écrits sur l'art de Marcel Proust : Darwin est désormais, redisons-le, un élément du patrimoine commun de l'humanité, et les scientifiques ou les historiens de la science ne sont plus les seuls dépositaires du savoir nécessaire à offrir un accès au texte. L'introduction s'arrête sur la pensée de Darwin et sur l'histoire de *l'Origin*, sur sa réception au moment de la publication et sur les nouvelles mises en discussion de la théorie de l'évolution par certains courants intransigeants du christianisme et d'autres religions.

Le texte italien (OS 29) reprend, quant à lui, la traduction de Celso Balducci pour Newton Compton. Les paratextes de cette édition sont éliminés, et une nouvelle préface de quatre pages à peine est écrite par Edoardo Boncinelli, généticien et vulgarisateur scientifique. Le nouveau texte ne fait que souligner l'importance de la théorie de Darwin, son intérêt consistant surtout dans la diffusion de l'édition.

Encore en 2009, une dernière version (*OS 30*) du texte paraît en Italie. Padova University Press publie en fac-similé la première traduction italienne. Le texte est dirigé et introduit par Alessandro Minelli, professeur de zoologie à l'Université de Padoue et généticien, très réputé dans le domaine de l'*evo-devo*.²² Le volume qu'il introduit n'est pas qu'une célébration de l'œuvre de Darwin : il commémore en même temps le travail et la vie de son premier traducteur, Giovanni Canestrini, professeur à l'Université de Padoue de 1869 à 1900. Cet aspect fait clairement surface dans la courte préface signée par le recteur de l'Université, Giuseppe Zaccaria (p. V-VI) et jusque dans le titre de l'introduction écrite par Minelli, « Charles Darwin, Giovanni Canestrini e *L'origine delle specie* » (p. VII-XV) ; le texte suit la même tripartition, en consacrant un paragraphe à la biographie du savant britannique, en passant ensuite à la biographie de son traducteur et en terminant sur quelques concepts-clés de la théorie de Darwin. Un nouveau petit pas, donc : la célébration n'est plus limitée au seul savant britannique, mais touche également l'un de ses premiers défenseurs italiens.

L'histoire de l'*Origin* n'est pas terminée : elle se poursuit jusqu'en 2013, lorsque une dernière traduction française, enfin réalisée à partir de la première édition anglaise, paraît au Seuil (*OS 20*), dans la collection « Sources du savoir ». La responsabilité de l'ouvrage appartient entièrement à Thierry Hoquet²³, qui traduit le texte et signe la totalité des nombreux péritextes qui l'accompagnent.

L'ouvrage insiste, dès la couverture, sur la nouveauté de l'opération - qui offre au lecteur un texte qui n'avait jamais été traduit auparavant en français - et sur l'attention philologique du travail (« une véritable édition scientifique de l'*Origine* », quatrième de couverture). Au niveau paratextuel, le texte tient ses promesses : les nombreux péritextes fournissent, comme toujours, les données de base sur l'ouvrage de Darwin, mais consacrent une grande attention à ses aspects formels, et à son histoire tant dans le pays d'origine qu'en France. Une « Note sur la présente édition » (p. 9-11) fournit une histoire, courte mais complète, des traductions françaises de l'*Origin* et du passage progressif - de la part de la critique et du public - de la sixième à la première édition anglaise. De manière assez significative, la véritable préface a pour titre « Comment traduire Darwin ? » (p. 13-18). Quelques considérations « littéralistes » montrent le choix de fournir une traduction philologique, très attentive à la forme du texte-source (tant dans ses aspects systémiques que du point de vue microtextuel, et jusque dans les incohérences de l'original). Le projet traductif de Hoquet semble vouloir permettre au public français de *lire l'original à travers sa traduction*. D'où le choix de traduire de façon cohérente, bien que parfois surprenante en français, une série de termes-clés de l'ouvrage ; d'où, également, le choix de reproduire l'usage incohérent des majuscules du

texte anglais ; d'où, encore, le choix d'indiquer entre crochets, dans le texte, les numéros de page de l'original, pour permettre la mise en rapport de ce dernier et de sa traduction ; d'où les nombreuses notes en bas de page, dont la plupart sont consacrées à des questions linguistiques et offrent la version anglaise des termes utilisés dans l'argumentation darwinienne ; d'où, enfin, la décision de traduire également des détails purement fonctionnels du texte, comme la « *Instruction to the binder* » qui précède la première page du texte.

Si les premières pages du volume sont consacrées à des questions traductives, les péritextes conclusifs traitent de l'*Origin* et de son auteur dans le pays d'origine. Une postface (« L'évolution de l'*OS*, 1859-1872 », p. 461-479) résume l'histoire des différentes éditions du texte publiées du vivant de Darwin. Trois petits appendices montrent encore un intérêt philologique pour l'ouvrage : après une courte chronologie consacrée à la vie de Darwin, un texte se concentre sur le titre de l'ouvrage, un autre sur ses métaphores, un dernier sur la phrase conclusive du texte. Une longue bibliographie, qui clôt le volume, recueille les ouvrages de Darwin et de ses contemporains, ainsi que les travaux récents sur l'auteur et sur son texte.

3. Les paratextes de l'*Origin* en Italie et en France : un bilan

Dans ce long panorama sur l'histoire paratextuelle de l'*Origin*, plusieurs éléments nous semblent dignes d'intérêt. Il est peut-être possible de les isoler sous certaines rubriques, dont la première concernerait les éléments plus spécifiquement éditoriaux, et notamment les titres et les collections de parution. Une deuxième rubrique pourrait toucher plus directement la présence/absence et la typologie des préfaces et des autres péritextes « internes », leurs auteurs, leurs positions par rapport à Darwin et à son œuvre.

3.1. Titres, couvertures et collections

La question du titre peut être dédoublée : le livre de Darwin est connu tout simplement comme *L'Origine des espèces*, mais l'on sait que son titre est bien plus long. Certains éditeurs décident toutefois de n'utiliser que la formulation « courte » en couverture, et de traduire intégralement le titre seulement sur le frontispice²⁴. Un deuxième aspect concerne sa traduction. À ce propos, Chiara Elefante remarque qu'un changement de titre n'a lieu que rarement au fur et à mesure que la série retraductive avance :

Il n'arrive pas souvent qu'on accorde, au traducteur d'un classique de la littérature étrangère pour lequel on décide une retraduction, la possibilité de proposer et de voir publié un nouveau titre, d'autant plus que cet élément péritextuel est intimement lié à la vie du livre, et par cela difficilement modifiable (2012 : 9 ; notre traduction).

Il serait intéressant de vérifier cette affirmation sur un corpus plus large de textes scientifiques. Ce qui est certain, c'est que pour l'*Origin* les changements de titre ont lieu presque constamment - et parfois sans que le texte soit, lui, modifié²⁵.

De façon générale, il est possible de remarquer un rapprochement progressif vers une traduction littérale, qui s'accompagne récemment de la mise en valeur de la première partie du titre, parfois la seule à paraître en couverture. Une différence sensible touche aussi les deux communautés nationales : les traducteurs français semblent en général moins littéraux que leurs collègues italiens, au moins jusqu'à « notre » quatrième période, celle qui débute en 1992. Encore, les différences les plus remarquables concernent-elles - il était licite de s'y attendre - la deuxième partie du titre, celle qui suit la virgule en anglais.

Nous avons déjà parlé de la manière dont Royer infléchit le titre en direction d'une plus grande certitude des propos darwiniens et d'une idée de progrès qui était absente de l'original. De plus, elle oblitère complètement, dans sa première version, l'idée de sélection naturelle. Celle-ci revient à partir de 1866, où toutefois la référence aux lois est gardée et où l'on parle seulement de « transformation » (un renvoi explicite à d'autres types de transformisme), sans citer la lutte pour l'existence, ce *struggle for life* qui est également l'un des termes-clés de l'argumentation darwinienne. De ce point de vue, Moulinié et Barbier font un petit pas en avant²⁶, mais laissent de côté la *preservation of favoured races*, qui constitue une première explication du mode d'action de la sélection naturelle. Il faudra attendre 1992, et la révision de Daniel Becquemont, pour que le frontispice fournisse une version intégrale du texte anglais. Les traductions de 2009 et de 2013 reproduiront d'ailleurs la même solution²⁷ (même en couverture pour celle de 2009).

La situation italienne est partiellement différente. Les traducteurs fournissent en général des versions assez littérales, qui montrent toutefois une volonté de se singulariser : même en s'en tenant aux mots lexicaux, aucun titre n'est superposable aux autres, des synonymes étant choisis à chaque nouvelle version (« *perfezionate-privilegiata-favorite* », « *esistenza-vita* », « *conservazione-preservazione* »). Un seul texte se distingue : c'est *OS 25*, qui déplace la sélection naturelle dans la deuxième partie du titre et efface carrément - comme Moulinié et Barbier - la *preservation of favoured races*.

Les éditeurs qui publient le texte et les collections où celui-ci paraît montrent également quelques données intéressantes. Les lieux de parution confirment, nous semble-t-il, le rôle changeant du texte - et ce, dans les deux pays considérés. Au tout début, les publications suivent trois chemins : il s'agit soit de petits éditeurs (Zanichelli, Reinwald), soit d'éditeurs « engagés » du côté du matérialisme (encore Reinwald), soit d'éditeurs scientifiques (Guillaumin et Masson, UTET). À partir des années 1910, le commerce prend la relève : Flammarion en France, Barion en Italie assurent une diffusion importante au texte. Par la suite, à partir des années 1950, ces mêmes catégories semblent coexister : on trouve de grands éditeurs (Seuil, Rizzoli, encore Flammarion), des éditeurs à vocation commerciale (on peut passer à Newton Compton, mais aussi à la publication avec *Le Monde* ou le *Corriere della sera*), des éditeurs savants (Slatkine, Champion, Bollati-Boringhieri), orientés davantage vers l'histoire des sciences que vers la science elle-même. Comme pour tout autre classique, à présent, plusieurs éditions coexistent dans les deux pays, et répondent aux attentes d'un public vaste et diversifié.

Passons rapidement aux collections²⁸: le passage au statut de classique (non seulement de la science, mais plus généralement des idées) semble ici beaucoup plus rapide que dans la société au sens large. Alors même que la théorie de Darwin fait l'objet de nombreuses discussions, les éditeurs lui attribuent déjà un statut de classique : le texte paraît dès les années 1910 dans des collections aux titres sans équivoque (« Les meilleurs auteurs classiques, français et étrangers », « Gli immortali ») et le statut de l'ouvrage, à la fois classique et œuvre de rupture, est souligné par sa présence dans des collections scientifiques (« Biblioteca di cultura scientifica », « Storia della scienza »), des collections d'histoire des idées (« I classici del pensiero », « Sources du savoir »), des collections qui soulignent le caractère subversif du texte (« Les livres qui ont changé le monde »).

Une dernière remarque concerne l'édition anglaise de référence (on pourrait parler de « normes préalables » au sens de Toury : *que* traduit-on ?) : ses passages successifs semblent conforter les lectures précédentes. Lorsque le texte fait partie du débat scientifique, les nouvelles éditions sont rapidement reprises par les éditeurs, qui restent fidèles à la dernière formulation en date jusqu'au milieu du XX^e siècle. Par la suite, le passage de la science à l'histoire se manifeste aussi par le retour à la première édition du texte (en 1964 en anglais, en 1974 en italien et en 1992 en français).

3.2. À l'intérieur des Origines, là où le débat fait rage

Il est possible d'analyser - de façon forcément synthétique - le dialogue des préfaces et des autres paratextes au moyen des questions apparemment banales : premièrement, est-ce que ces paratextes sont présents, et quelles sont leurs dimensions ? Deuxièmement, qui les écrit ? Troisièmement, quelle est leur attitude envers Darwin et envers la communauté scientifique de référence ?

La première question montre déjà une série de postures très différentes, qui vont de l'absence totale d'une « aide » au lecteur à une véritable prolifération paratextuelle, qui submerge le texte darwinien sous des préfaces, des notes en bas de page et/ou en fin de volume, des postfaces... Paradoxalement, l'abondance de paratextes touche surtout les premières et les dernières traductions : Royer en est peut-être l'exemple le plus patent, mais, bien plus tard, c'est également le cas des textes dirigés par Drouin, Tort ou Hoquet. Il nous semble que cette attitude est le résultat de deux postures opposées : si Royer se place au même niveau que Darwin, en s'appropriant son texte et parfois en le contredisant, les traductions françaises récentes se situent plutôt du côté de la célébration. L'absence totale de paratextes est par contre très rare : même les éditions économiques ont tendance à proposer des lectures du texte, parfois très courtes ou assez banales, et dans notre corpus, seul Barion, en 1916, publie sa traduction en renonçant à toute forme de médiation. La plupart des versions se contentent tout de même d'une préface, plus ou moins longue, qui situe l'ouvrage de Darwin, son histoire, sa réception : c'est le cas de la quasi-totalité des traductions italiennes (seules les versions de Canestrini et de Pancaldi sont un peu plus riches) et de bon nombre des traductions françaises (en particulier, les incarnations récentes des traductions de Moulinié et de Barbier).

Une autre donnée intéressante - bien qu'il soit difficile de savoir si elle est aussi significative - concerne les *auteurs* des paratextes. Pendant longtemps, jusqu'à la fin du XIX^e siècle au moins, ils coïncident toujours avec les traducteurs. Cette donnée n'est pas étonnante, puisque ces derniers sont aussi, dans la plupart du temps, partie prenante dans la diffusion des idées de Darwin. C'est vrai - à sa manière, certes - pour Royer, c'est également vrai pour Canestrini, Salimbeni, Moulinié et Barbier. Ensuite, au cours du XX^e siècle, les préfateurs changent : c'est, avant tout, la « faute » du vieillissement des traductions. Lorsque Flammarion, Gérard, Maspero ou encore Flammarion en France, Istituto Editoriale Italiano ou Casa Editrice Sociale en Italie, publient leurs *Origines*, les traducteurs ont disparu depuis longtemps. Mais cela est aussi la conséquence de la division du travail : les *Origines* de Bollati et de Newton Compton en Italie, et celle de Slatkine et Champion en France, obéissent à cet impératif. Le traducteur traduit, le préfateur - en général une personnalité dans le domaine de la science ou de son histoire - se

contente d'écrire sa préface. Il est licite de se demander, alors, pourquoi les deux dernières versions du texte reviennent en arrière : Pancaldi et Hoquet dirigent leurs volumes dans leur globalité, en s'occupant personnellement de la traduction. Il est possible d'avancer l'hypothèse que cela dépend du statut du texte, et que l'attitude montrée par Hoquet et Pancaldi est fonction d'un déplacement de l'attention des savants du fond du texte vers sa forme. L'*Origin* n'intéresse plus seulement pour ce qu'elle dit, mais aussi pour la manière dont elle dit ce qu'elle dit.

Il reste un troisième point à traiter - un point qui donne son sens au titre de notre article. *Que disent* les paratextes darwiniens ? *Comment* se posent-ils face à Darwin, face à ses adversaires, face à l'idée que la société se fait du savant britannique ? Comme il est arrivé pour d'autres aspects, la situation est assez différente en France et en Italie. Les préfaciers ont des attitudes assez différentes : parfois, ils s'opposent nettement à « leur » auteur, parfois ils utilisent son argumentation à leurs propres fins, parfois ils l'encensent (à une occasion, l'auteur même est amené à intervenir au niveau des paratextes) ; parfois ils s'opposent à leurs précurseurs, ou les louent ; parfois - enfin - ils semblent évoluer dans le vide, sans considérer ceux ou celles qui les ont précédés. Dans tous ces cas, les préfaces sont un indice important de la vision que l'on a de Darwin et de sa théorie à une époque et à un endroit donnés. D'ailleurs,

Insérer une préface dans un livre, c'est une manière de dater une lecture du texte, une édition du texte et d'associer au texte, étroitement, dans un livre lui-même, une mémoire critique. Préfacier c'est classer. On pourrait ainsi reconstituer l'histoire des textes, de leur réception critique, par le biais des préfaces successives dont ils ont fait l'objet (Ouvry-Vial, 2004 : 19, citée in Elefante, 2012 : 91).

Nous avons décrit plus haut la teneur des différents paratextes, c'est pourquoi nous n'y reviendrons pas ici. Nous nous contenterons de les classer selon les axes multiples que nous venons d'énoncer, en effectuant une nouvelle subdivision : premièrement, le rapport entre les préfaces et le texte de Darwin, deuxièmement, le rapport entre les différents préfaciers.

3.2.1. Les préfaciers et Darwin

L'attitude des préfaciers face à Darwin semble changer et selon le pays considéré, et selon l'époque de rédaction des textes. En Italie, la situation est somme toute assez simple : les préfaciers louent unanimement le travail de Darwin et, en général, reconnaissent l'importance et le caractère innovant de sa théorie même à

des moments où celle-ci est discutée par la communauté scientifique (pensons aux deux textes de Brunelli pour Istituzione Editoriale Italiana). On peut remarquer certainement un glissement progressif de la science à l'histoire des sciences : au XIX^e siècle, Canestrini essaie, par ses notes et sa bibliographie, de montrer la vivacité du débat sur l'origine des espèces en Italie, mais déjà au début du XX^e siècle les préfaces (Brunelli, Manzoni) ont plutôt un caractère commémoratif²⁹. À partir de 1959, tous les textes (les deux de Montalenti, et ceux d'Omodeo, Pinotti, Boncinelli et Pancaldi) se concentrent sur l'histoire de l'idée de Darwin et sur sa réception. Le travail d'Alessandro Minelli fait un dernier pas dans la même direction, en consacrant beaucoup de place à son premier traducteur et partisan en Italie.

La situation française est assez différente : nous avons déjà insisté sur Royer, qui traite Darwin sur un pied d'égalité et ne se prive pas de la possibilité de contester plusieurs points fondamentaux de sa théorie. À cause de cette appropriation, Moulinié et Barbier (dont l'attitude aurait sans doute été plus élogieuse) se verront privés de la possibilité d'ajouter une préface à *leurs* versions, et les choses n'iront pas mieux pendant une bonne partie du XX^e siècle : en 1973, Grassé ramènera la théorie de Darwin à celle de Lamarck et en 1980, Guillaumin lui montrera une hostilité farouche. Il faudra attendre 1992 pour que la contribution de Darwin soit considérée à sa juste valeur au niveau paratextuel grâce aux travaux de Drouin et Becquemont, de Berra et Tort, de Hoquet.

Ces séries paratextuelles vont de pair, nous semble-t-il, avec la réception plus ou moins compliquée de la théorie de la sélection naturelle dans les deux pays considérés.

3.2.2. Les préfaciers dialoguent

Parfois, les préfaces ne s'adressent pas qu'à Darwin et à son œuvre : elles citent, de façon plus ou moins approfondie, plus ou moins explicite, d'autres préfaces, d'autres préfaciers.

Cet aspect est immédiatement visible, au niveau national et international, pour la traduction de Royer. En Italie, Canestrini et Salimbeni la citent explicitement, en déconseillant sa version au lecteur intéressé par les idées de Darwin. En France, Royer produit deux effets : absence de préface dans la version de Moulinié (dont l'opposition est pourtant évidente, comme le montre la décision de publier la lettre de Darwin qui lui confie le soin de produire une nouvelle traduction), une très courte préface dans la version de Barbier, qui fait allusion, lui aussi - bien que de façon non explicite - à la traduction de Royer. Après ces prises de position, qu'on

pourrait qualifier de « polémiques », et qui montrent la science en train de se faire, à un moment où la théorie de l'évolution est loin d'être une certitude, les préfaciers semblent oublier leurs semblables pour se concentrer uniquement sur Darwin. C'est, tour à tour, le moment de la célébration ou celui de la critique voilée : pour certains, la théorie de l'évolution constitue une orthodoxie à mettre en discussion, que ce soit par le lamarckisme ou par la mise en évidence de ses lectures les plus délétères³⁰. Enfin, vient l'heure de considérer l'*Origin* pour sa valeur historique. C'est le moment des versions « philologiques » et des préfaces qui prennent en considération les traductions qui les ont précédées : Drouin et Becquemont ouvrent ce parcours en 1992, suivis par Pancaldi en 2009 et par Hoquet en 2013. L'attitude n'est toutefois plus polémique, on ne cite pas ses devanciers pour les critiquer, mais pour signaler leur travail et leur contribution à l'affirmation progressive de la théorie de l'évolution.

Dès sa première formulation, la théorie de l'évolution par sélection naturelle a échauffé les esprits et, comme nous l'avons vu (du moins pour la France et pour l'Italie), l'*Origin* a fourni un espace important au débat : ses pages sont devenues un champ de bataille où des idées différentes, parfois opposées, ont pu se confronter. Dans ce sens, les incarnations variées et variables du livre de Darwin peuvent être considérées comme autant d'expressions de pouvoir, dans son sens primaire de « capacité de produire un effet, possibilité d'action sur quelqu'un ou sur quelque chose » (*TLFi*). Longtemps, ce pouvoir a été exercé dans des directions variées. Aujourd'hui, le legs darwinien nous unit : le temps de la polémique semble loin derrière nous, et les chercheurs des deux pays contribuent - par leurs nouvelles traductions aussi - à nous faire connaître de façon toujours plus complète Darwin, sa théorie, son histoire.

Bibliographie

1. Textes analysés

Darwin, C. 1859., *On the Origin of Species by Means of Natural Selection, or the Preservation of Favoured Races in the Struggle for Life*, London, John Murray [7 éditions du vivant de Darwin: 1859 [OS 1], 1860 [OS 2], 1861 [OS 3], 1866 [OS 4], 1869 [OS 5], 1872 [OS 6], 1876 [OS 7] ; à partir de OS 6, le titre changera en perdant le « On » : *The Origin of Species...*].

Darwin, C. 1964. *On the Origin Of Species: A Facsimile of the First Edition* (edited by Ernst Mayr). Cambridge : Harvard University Press [OS 8].

2. Traductions françaises citées

1862. *De l'origine des espèces, ou Des lois du progrès chez les êtres organisés* [traduit en français sur la 3^e édition par Mlle Clémence-Auguste Royer, avec une préface et des notes du traducteur]. Paris : Guillaumin [OS 9].

1866. *De l'origine des espèces par sélection naturelle, ou des lois de transformation des êtres organisés* [traduit en français sur la 3^e édition par Mlle Clémence-Auguste Royer, avec une préface et des notes du traducteur]. Paris : Guillaumin [OS 10].

1870. *De l'origine des espèces par sélection naturelle, ou des lois de transformation des êtres organisés* [traduit en français sur la 3^e édition par Mlle Clémence-Auguste Royer, avec une préface et des notes du traducteur]. Paris : Guillaumin [OS 11].

1873. *L'origine des espèces au moyen de la sélection naturelle, ou La lutte pour l'existence dans la nature* [traduit sur les 5^e et 6^e éditions anglaises par Jean-Jacques Moulinié]. Paris : Reinwald [OS 12].

1876. *L'origine des espèces au moyen de la sélection naturelle, ou La lutte pour l'existence dans la nature* [traduit sur la 6^e édition anglaise, par Edmond Barbier]. Paris : Reinwald [OS 13].

1882. *De l'origine des espèces par sélection naturelle, ou des lois de transformation des êtres organisés* [traduit en français par Mlle Clémence-Auguste Royer, nouvelle édition revue d'après l'édition stéréotype anglaise avec les additions de l'auteur]. Paris : Flammarion [OS 14].

1973. *L'Origine des espèces au moyen de la sélection naturelle ou La lutte pour l'existence dans la nature* [traduit par Jean-Jacques Moulinié, présentation de Pierre-Paul Grassé]. Verviers : Gérard, coll. « Marabout » [OS 15].

1980. *L'origine des espèces au moyen de la sélection naturelle ou La lutte pour l'existence dans la nature* [traduit de la 6^e édition anglaise par Edmond Barbier, préface de Colette Guillaumin]. Paris : Maspéro [OS 16].

1992. *L'origine des espèces au moyen de la sélection naturelle ou La préservation des races favorisées dans la lutte pour la vie* [texte établi par Daniel Becquemont, à partir de la traduction de l'anglais d'Edmond Barbier ; introduction, chronologie, bibliographie par Jean-Marc Drouin ; en couverture, *L'Origine des espèces*]. Paris : Flammarion, coll. « GF » [nous faisons référence à l'édition de 2008] [OS 17].

2009. *L'origine des espèces par le moyen de la sélection naturelle ou La préservation des races favorisées dans la lutte pour la vie* [sous la direction de Patrick Tort, traduit par Aurélien Berra, coordination par Michel Prum]. Paris : H. Champion / Genève : Slatkine [OS 18].

2009. *L'origine des espèces* [édition et choix de textes par Jérôme Picon; traduction de l'anglais d'Edmond Barbier, revue par Daniel Becquemont]. Paris : Flammarion-Le Monde [OS 19].

2013. *Sur l'origine des espèces au moyen de la sélection naturelle ou La préservation des races favorisées dans la lutte pour la vie* [traduit, présenté et annoté par Thierry Hoquet ; en couverture, *L'Origine des espèces. Texte intégral de la première édition de 1859*]. Paris : Seuil, coll. « Les sources du savoir » [OS 20].

3. Traductions italiennes citées

1865. *Sull'origine delle specie per elezione naturale, ovvero Conservazione delle razze perfezionate nella lotta per l'esistenza* / Darwin, Carlo [prima traduzione italiana col consenso dell'autore per cura di G. Canestrini e L. Salimbeni]. Modena : N. Zanichelli e soci [OS 21].

1875. *Sulla origine delle specie per elezione naturale, ovvero Conservazione delle razze perfezionate nella lotta per l'esistenza* / Darwin, Carlo [traduzione italiana col consenso dell'autore sulla 6. ed. inglese per cura di Giovanni Canestrini]. Torino : Unione tipografico-editrice [OS 22].

1914. *Sulla origine delle specie per elezione naturale, ovvero Conservazione delle razze perfezionate nella lotta per l'esistenza* [traduzione di Giovanni Canestrini, con due saggi di Gustavo Brunelli ; en couverture, *Sulla origine delle specie per elezione naturale*]. Milano : Istituto Editoriale Italiano, coll. « Gli Immortali » [OS 23].

1924. *Sulla origine delle specie per elezione naturale, ovvero Conservazione delle razze perfezionate nella lotta per l'esistenza* [traduzione di Giovanni Canestrini, nuova edizione completa con uno studio di Romeo Manzoni sulla vita e l'opera di Darwin]. Milano : Casa Editrice Sociale, coll. « Biblioteca di Coltura Moderna » [OS 24].
1959. *L'origine delle specie. Selezione naturale e lotta per l'esistenza* / Darwin, Charles [traduzione di Luciana Fratini]. Torino : Ediz. scientifiche Einaudi di P. Boringhieri [OS 25].
1974. *L'origine delle specie per selezione naturale o la preservazione delle razze privilegiate nella lotta per la vita* / Darwin, Charles [traduzione di Celso Balducci ; en couverture, *L'origine delle specie*]. Roma : Newton Compton [OS 26].
1982. *L'origine delle specie* [edizione ridotta a cura di Richard E. Leakey, traduzione di Alberto Ambrogio e Dario Cimaglia]. Roma : Editori Riuniti, ill. [OS 27].
- 2009a. *L'origine delle specie per selezione naturale o la conservazione delle razze favorite nella lotta per la vita* / Darwin, Charles [traduzione italiana e cura di Giuliano Pancaldi ; en couverture, *L'origine delle specie*]. Milano : BUR [OS 28].
- 2009b. *L'origine delle specie* [traduzione di Celso Balducci ; prefazione di Edoardo Boncinelli]. Milano : RCS Quotidiani, coll. « I classici del pensiero libero » [OS 29].
- 2009c. *Sull'origine delle specie per elezione naturale, ovvero conservazione delle razze perfezionate nella lotta per l'esistenza* [traduzione di Giovanni Canestrini e Leonardo Salimbeni, introduzione di Alessandro Minelli, ristampa anastatica dell'edizione Modena, Zanichelli, 1864]. Padova : Padova University Press, ill. [OS 30].

4. Autres textes cités

- Blancaert, C. 1982. « L'anthropologie au féminin : Clémence Royer, 1830-1902 », *Revue de synthèse*, n° 105, p. 23-38.
- Brisset, A. 1999. Clémence Royer, ou Darwin en colère. In : J. Delisle (dir.), *Portraits de traducteurs*. Ottawa : Presses Universitaires d'Ottawa, p. 173-202.
- Brisset, A. 2004. « Retraduire ou le corps changeant de la connaissance. Sur l'historicité de la traduction », *Palimpsestes*, n° 15, p. 39-67.
- Cadioli, A. 2012. *Le diverse pagine. Il testo letterario tra scrittore, editore, lettore*. Milano : Il Saggiatore.
- Corsi, P., Weindling, P. J. 1985. « Darwinism in Germany, France and Italy », in D. Kohn (ed.), *The Darwinian Heritage*. Princeton-Guilford : Princeton University Press-Nova Pacifica, p. 683-729.
- Darwin, F. 1925. *Life and Letters of Charles Darwin*. New York : Appleton & Co.
- Delisle, J. 1980. *L'Analyse du discours comme méthode de traduction*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- Demars, A. 2005. *Clémence Royer l'intrépide. La plus savante des savants*. Paris : L'Harmattan.
- Drouin, J.-M. 1991. *L'écologie et son histoire*. Paris : DDB.
- Elefante, C. 2012. *Traduzione e paratesto*. Bologna : BUP.
- Genette, G. 1987. *Seuils*. Paris : Le Seuil.
- Gile, D. 2005. *La traduction - La comprendre, l'apprendre*. Paris : PUF.
- Harvey, J. 1997. « Almost a Man of Genius. » Clémence Royer, Feminism and Nineteenth-Century Science. New Brunswick : Rutgers University Press.
- Harvey, J. 2009. « Darwin in a French dress: translating, publishing and supporting Darwin in nineteenth-century France ». In : E.-M. Engels et T.F. Glick (eds.). *The Reception of Charles Darwin in Europe*. London : Continuum, p. 354-374.
- Hoquet, T. 2013. « Note sur la présente édition », in OS 20, p. 9-11.

- Ouvry-Vial, B. 2004. « Enjeux de la préface ou préface contre postface », *Textuel*, n° 46, p. 13-28.
- Pancaldi, G. 1977. *Charles Darwin: storia ed economia della natura*. Firenze : La Nuova Italia.
- Pano Alamán, A., Regattin, F. 2015. *Tradurre un classico della scienza. Traduzioni e ritraduzioni dell'Origin of Species di Charles Darwin in Francia, Italia e Spagna*. Bologna : BUP.
- Pinker, S. 2002. *The Blank Slate*. New York : Viking Press.
- TLFi, *Le Trésor de la langue française informatisé*. URL : <<http://atilf.atilf.fr/>>. [consulté le 10 septembre 2015]
- Tort, P. 1996. *Dictionnaire du darwinisme et de l'évolution*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Toury, G. 1995. *Descriptive Translation Studies and Beyond*. Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins.
- Wartelle, J.-C. 2004. « La Société d'anthropologie de Paris de 1850 à 1920 », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 10, p. 125-171.
- Wilson, E. O. 1975. *Sociobiology: the New Synthesis*. Cambridge : Harvard University Press.

Notes

1. Le lecteur intéressé aux aspects spécifiquement *textuels* de cette série retraductive (en France, en Italie et en Espagne) pourra consulter Pano Alamán et Regattin (2015).
2. Sortie en 1876, soit 17 ans après la première édition.
3. Non pas physique, puisqu'il est mort depuis trente ans au moment de la parution de *l'Origin* ; mais, pour ainsi dire, « en esprit », et cela bien que sa théorie ait été mise à l'écart par le débat entre Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire dont nous parlerons dans la suite du paragraphe.
4. Nous traduisons. En l'absence d'une mention explicite et contraire, les traductions de l'italien et de l'anglais seront dorénavant les nôtres.
5. Le chiffre entre crochets indiqué dans la bibliographie - [OS 1], [OS 2] etc. - servira à distinguer les différentes traductions-éditions de manière univoque. Ainsi, par exemple, OS 3 correspondra à la troisième édition anglaise, celle de 1861, et OS 9 indiquera la première traduction française de Clémence Royer.
6. La distinction des paratextes en péri-textes et épitextes est évidemment empruntée à Gérard Genette (1987), qui distingue les productions qui trouvent leur place à l'extérieur du texte mais à l'intérieur du livre (péri-texte), et celles qui trouvent leur place à l'extérieur du livre (épitexte).
7. « Oui, je crois à la révélation, mais à une révélation permanente de l'homme à lui-même et par lui-même », p. V.
8. Zanichelli est aujourd'hui un éditeur scolaire et scientifique de premier plan, mais à l'époque il est au début de son histoire : la firme a été fondée cinq ans auparavant et *l'Origin* est sa première publication non-littéraire. Quant aux deux traducteurs, Canestrini (1835-1900) est un tout jeune scientifique - il deviendra l'un des zoologistes italiens les plus importants de son époque. Les informations sur Salimbeni (1830-1889) sont plus fragmentaires, mais on sait qu'il donne des cours d'histoire et géographie à Modène, où il écrit des articles de vulgarisation dans plusieurs journaux locaux.
9. Il peut paraître incongru de parler encore d'« introduction » pour une deuxième traduction dans un système linguistique-culturel donné ; pourtant, les nombreuses critiques suscitées par la traduction de Clémence Royer justifient ce choix.
10. Celles-ci indiquent d'autres publications de Darwin traduites et publiées par Reinwald et - tout comme dans la traduction de Moulinié - convertissent les unités de mesure anglo-saxonnes.

11. Aucune indication de la date de publication dans le texte, mais dans une nouvelle préface (« Avertissement aux lecteurs de la quatrième édition », OS 14 : I-VI) la traductrice affirmera : « Vingt ans se sont écoulés depuis que j'ai fait connaître à la France l'œuvre principale de Ch. Darwin » (p. I).
12. De manière assez frappante, cet élargissement arrive à peu près en même temps dans les deux pays analysés : en 1914 en Italie et en 1918 en France, avec l'édition économique Flammarion.
13. Écrite en 1909, pour le centenaire de la naissance du naturaliste ; au moment de la publication, Manzoni est décédé depuis douze ans.
14. Aujourd'hui, Bollati Boringhieri est par contre l'une des entreprises les plus importantes en Italie dans les domaines de la vulgarisation scientifique de qualité et dans l'édition universitaire.
15. Luca Cavalli-Sforza compte parmi les plus importants généticiens contemporains ; son fils, Francesco, est très actif dans le domaine de la vulgarisation scientifique. Le curriculum savant des deux auteurs est donc pleinement cohérent avec la publication.
16. Comme nous l'avons vu, il s'agit de l'un des derniers néo-lamarckiens français - une position qui, tout à fait acceptable dans les années 1920, lorsque Grassé commence sa carrière, ne l'est plus au moment de cette publication.
17. En oubliant que, pour Darwin (qui ne peut pas être tenu pour responsable des interprétations forcées des soi-disant « darwinistes sociaux »), l'extension de la théorie à l'homme impliquait uniquement l'hypothèse d'une descendance ininterrompue, et de la non-exceptionnalité, en termes biologiques, de l'être humain dans le monde.
18. Le choix, assez étonnant, a peut-être des raisons purement éditoriales (budgétaires ? Cf. Hoquet 2013 : 10). Les deux directeurs de la publication décident, opération compliquée s'il en est, de revenir à la première édition du texte darwinien (alors que la traduction de Barbier avait été effectuée à partir d'OS 7), en éliminant du texte de 1880 tous les passages que Darwin avait ajoutés entre la deuxième et la sixième édition anglaise.
19. À l'époque de la publication, Daniel Becquemont est professeur à Lille, où il s'intéresse avant tout à l'histoire des idées pendant l'époque victorienne. Jean-Marc Drouin, philosophe, travaille au CNRS ; il vient de publier *L'écologie et son histoire*.
20. Cette édition, publiée par Fabbri dans la collection « I classici del pensiero », connaît plusieurs réimpressions. Une préface assez mince, qui comprend une biographie de Darwin, un résumé du texte et une explication de ses concepts principaux, est signée par Andrea Pinotti. Le choix du préfacier est intéressant : Pinotti est professeur d'esthétique à l'Université de Milan, et ses publications ultérieures ne touchent pas au domaine biologique. Le passage de la science aux sciences humaines montre ainsi un nouvel élargissement des approches possibles face à un texte qui fait maintenant partie du patrimoine commun de l'humanité.
21. La mise à jour ne concerne que la bibliographie raisonnée, alors que le texte et les autres péritextes ne montrent aucune variation.
22. L'*evo-devo*, ou biologie évolutive du développement, est la branche de la biologie qui a pour but de comprendre l'origine de la complexité morphologique des organismes à travers l'étude comparée des gènes qui régulent leur développement <https://fr.wikipedia.org/wiki/Biologie_%C3%A9volutive_du_d%C3%A9veloppement>. [consulté le 10 septembre 2015]
23. Spécialiste d'histoire et de philosophie de la biologie, Hoquet travaille à l'Université de Lyon ; la plupart de ses publications portent sur Darwin, Linné et Buffon.
24. Pour toute version, nous avons donné en bibliographie les indications concernant les différences éventuelles entre couverture et frontispice.
25. Les nombreuses éditions anglaises n'y sont pour rien : Darwin choisit son titre lors de la première édition et ne le modifie pas jusqu'à OS 6 ; même à cette occasion, la variation est moindre et ne concerne que l'oblitération de la préposition *On*.
26. En avant, évidemment, si l'on considère la littéralité comme l'option la meilleure.

27. Fidèle à la première édition anglaise, la version de 2013 ajoutera la préposition « Sur » au début du titre.

28. « Des textes très différents peuvent être unifiés par la perspective de lecture commune qui est proposée aux lecteurs potentiels ; et par cette perspective, qui place le texte à l'intérieur d'un horizon préconstitué, un "préjugé" (à savoir, une attente de lecture déterminée par les indications éditoriales) va se constituer » (Cadioli, 2012 : 192 ; notre traduction).

29. On peut considérer également que Manzoni *utilise* Darwin à ses propres fins politiques, en mettant l'accent - tout comme Royer - sur les aspects de la théorie de l'évolution qui s'opposent aux dogmes religieux.

30. À cette époque correspondent aussi les premières prises de position des préfaciers *contre* certains courants idéologiques qui essaient de discréditer la théorie de l'évolution (on peut penser aux propos tenus par Montalenti en 1959, et plus tard par les Cavalli-Sforza en 2006 ou Picon en 2009).



ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

Le pouvoir de la « non-traduction » : la consécration législative de l'emprunt intégral *fair value* dans le droit italien clôt le débat terminologique

Danio Maldussi

Université de Bologne, Italie

danio.maldussi@unibo.it

Reçu le 20-01-2016 / Évalué le 29-02-2016 / Accepté le 18-07-2016

Résumé

Notre article vise à étudier l'impact linguistique et culturel dérivant de la publication au J.O. du « Decreto legislativo » du 18 août 2015, n° 139, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, qui consacre la transposition dans le droit national italien de la Directive 2013/34/EU relative aux états financiers annuels et aux états financiers consolidés de certaines formes d'entreprises. Sur le fond du rapport étroit qui unit la langue comptable au cadre conceptuel sur lequel elle se greffe et au système de valeurs qu'elle véhicule, nous nous focaliserons sur la consécration par la voie législative de l'emprunt intégral « fair value », sans escorte métalinguistique, sans mise en valeur par italique, guillemets ou parenthèses, et sans son équivalent institutionnel italien « valore equo », pour dénommer cette notion-clé si controversée aussi bien au sein des normes comptables internationales que de la philosophie qui les sous-tend. Cette décision clôt un débat terminologique qui dure depuis plus d'une décennie. Après un survol rapide du chemin linguistique et culturel qui a conduit à l'adoption par l'Union européenne des normes comptables internationales et à leur transposition successive dans le droit italien, nous nous attarderons sur les conséquences auxquelles pourrait aboutir le choix de la « non-traduction », selon la terminologie adoptée par Ajani (2005), aussi bien du point de vue linguistique que de celui de la vision du monde que ce choix véhicule. Nous nous interrogerons sur la représentation comptable en général et sur celle des instruments financiers en particulier, notamment des produits dérivés.

Mots-clés : comptabilité, emprunt intégral, transposition, cadre conceptuel, états financiers consolidés

Il potere della “non traduzione”: la consacrazione legislativa del prestito integrale *fair value* nel diritto italiano chiude il dibattito terminologico

Riassunto

Il presente articolo indaga l'impatto linguistico e culturale conseguente alla pubblicazione in *Gazzetta Ufficiale* del Decreto legislativo 18 agosto 2015, n. 139, in vigore a partire dal 1 gennaio 2016, che recepisce la Direttiva 2013/34/UE in materia di bilanci d'esercizio e consolidati di talune tipologie di imprese. Sullo sfondo dello stretto rapporto che unisce la lingua della contabilità al quadro concettuale sul quale s'innesta e al sistema di valori da essa veicolato, ci focalizzeremo sulla consacrazione per via legislativa del prestito integrale “fair value”, senza aggiunte

metalinguistiche, privo di segnali grafici quali il corsivo o le virgolette, privo di parentesi e dell'equivalente traduttivo istituzionale "valore equo", per denominare la tanto controversa nozione chiave dei principi contabili internazionali e della filosofia ad essi sottesa. Una decisione che pone fine a un dibattito terminologico che dura da oltre un decennio. Dopo una rapida carrellata sul percorso linguistico e culturale che ha portato all'adozione da parte dell'Unione europea dei principi contabili internazionali e alla loro successiva trasposizione nel diritto italiano, ci soffermeremo sulle conseguenze a cui potrebbe condurre la scelta della cosiddetta "non traduzione" secondo la terminologia adottata da Ajani (2005), tanto dal punto di vista linguistico quanto da quello della visione del mondo che tale scelta veicola, sulla rappresentazione contabile in generale e, in particolare, su quella degli strumenti finanziari, segnatamente dei prodotti derivati.

Parole chiave: contabilità, prestito integrale, recepimento, quadro concettuale, bilanci consolidati

The power of the "non translation": legislative enshrining of the borrowing *fair value* in Italian law brings the terminological debate to a close

Abstract

The aim of this paper is to explore the linguistic and cultural impact of the publication, in the Italian Official Gazette, of the Decree (Decreto legislativo) no.139 of 18 August 2015, which came into force on 1 January 2016, in accordance with the 2013/34/EU Directive on the annual financial statements, consolidated financial statements and related reports of certain types of undertakings. Against the background of the close relation which connects the language of accounting to the conceptual framework in which it operates and to the system of values that this language represents, it focuses on the enshrining, by legislative provision, of the linguistic borrowing "fair value", without metalinguistic explanations, without italics, inverted commas or parenthesis and without the institutional Italian equivalent "valore equo", to name this highly controversial key principle of the International Financial Reporting Standards and its underlying philosophy. This decision brings an end to a terminological debate which lasted for more than a decade. The paper will first give a brief overview of the linguistic and cultural process behind the adoption, by the European Union, of the International Financial Reporting Standards as well as their later transposition into Italian law. It will then discuss the consequences deriving from the choice of a so-called "non translation", according to the terminology used by Ajani, both from a linguistic point of view and in terms of the vision of the world that this choice embodies with regard to accounting presentation in general and of financial instruments in particular, notably derivatives.

Keywords: Accounting, Linguistic borrowing, Transposition, Conceptual framework, Consolidated financial statements

Introduction

La comptabilité est invariablement imprégnée des normes juridiques qui la règlent et elle est intimement liée à la langue dans laquelle elle s'énonce, finissant par former un tout indissociable. La langue comptable finit donc par véhiculer un système de valeurs, un mode de pensée, un type de société spécifique qu'elle exhibe par elle-même de façon immanente, dans un rapport fonctionnel aux modes de représentation : apprendre à discerner les référentiels comptables signifie s'approprier un système en tant que donnée culturelle.

A son tour, la notion de « système comptable » est inséparable de celle de « cadre conceptuel » que Colasse définit comme « [...] un ensemble cohérent d'objectifs, de principes et de concepts destiné à être utilisé comme référent théorique par un normalisateur » (2004 : 34). Ces objectifs, ces principes et ces concepts fonctionnent en tant qu'ensemble de règles de grammaire et de syntaxe essentielles à l'interprétation de la philosophie comptable sous-jacente au nouveau référent théorique. Or, comme nous le verrons tout au long de cette réflexion, des problématiques d'ordre linguistique et culturel surgissent lors de la transposition¹ législative d'un référentiel comptable qui est étranger à la culture comptable sur lequel il se greffe. Cette transposition s'effectue avec la décision d'utiliser un procédé de traduction à part entière tel que celui de la « non-traduction » et qui, dans ce cas de figure, s'apparente à une imposition. Cette transposition est une expression du pouvoir émanant du choix délibéré d'adopter l'emprunt intégral qui, à son tour, véhicule une vision du monde étrangère à la culture comptable européenne.

Le référentiel dont il est question ici est celui qui a été introduit avec l'adoption des normes comptables internationales d'information financière (IFRS, International Financial Reporting Standards) élaborées et publiées par un organisme supranational privé et indépendant, le Bureau des standards comptables internationaux (IASB, International Accounting Standards Board), fondé en 1973 par les instituts comptables dont ceux de la France et de l'Italie et qui a succédé en 2001 à l'IASC, (International Accounting Standards Committee), suite à la réforme de ce dernier². Conformément au Règlement UE 1606/2002, les groupes cotés en bourse ont l'obligation de rédiger leurs comptes consolidés selon les normes IAS/IFRS, chaque Etat membre de l'Union européenne étant libre de décider d'augmenter ou non le nombre et les catégories d'entreprises contraintes ou autorisées à adopter les IAS/IFRS. Sur le fond d'une pluralité de systèmes comptables au niveau européen, l'objectif est celui d'harmoniser leurs présentations financières, au nom de principes tels que l'intelligibilité, la pertinence, la comparabilité et la fiabilité, le tout visant à favoriser la prise de décisions économiques de la part des participants aux marchés

financiers : une révolution tous azimuts qui consacre l'abandon de l'intangibilité du bilan et de son principe inspirateur, le coût historique.

C'est sur cette toile de fond que se détache la problématique du traitement linguistique et culturel³ de la notion-clé des normes internationales - le « fair value⁴ » - à la suite de l'adoption définitive de ce dernier dans le système comptable italien avec la publication du « Decreto legislativo » du 18 août 2015, n° 139, encore appelé « Decreto bilanci », portant mise en œuvre de la Directive 2013/34/UE relative aux états financiers annuels et aux états financiers consolidés de certaines formes d'entreprises, à savoir celles qui n'y sont pas contraintes ou celles qui n'ont pas choisi d'adopter les normes IAS/IFRS⁵.

Après avoir illustré les différences entre le « fair value » et le coût historique qui est le principe inspirateur de la philosophie comptable italienne et de l'Europe continentale plus en général, nous allons parcourir brièvement les différentes étapes qui ont conduit à la consécration permanente de la notion de « fair value » dans le droit italien. Puis, nous nous pencherons sur les enjeux liés à cette consécration selon deux perspectives croisées : la perspective du traitement linguistique et celle de la culture comptable et entrepreneuriale italienne.

1. La culture comptable italienne face à la consécration institutionnelle du *fair value*

Selon la définition donnée par les normes comptables internationales, le « fair value » est « le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normales »⁶ : valoriser un actif ou un passif selon ce principe signifie le valoriser au prix du marché, une valeur destinée à fluctuer au gré de l'évolution des marchés financiers. Une définition dont on peut attribuer la complexité principalement au fait qu'elle se heurte à une philosophie comptable, comme la philosophie italienne et celle de l'Europe continentale, plus en général, qui s'inscrit dans une tradition aux racines historiques profondes.

Or, cette dernière trouve son fondement dans la notion de « coût historique », une notion qui diverge amplement, aussi bien dans ses implications théoriques que dans ses finalités pratiques, de celle de « fair value ». Comme l'écrit Trimarchi (2009 : 281):

Senza tema di sostanziali smentite, può sottolinearsi che il criterio del costo storico si basa su di un concetto empirico che fa della certezza il caposaldo di

ogni ragionamento. Quale certezza ontologica maggiore può esservi nel riferire al valore di un bene quello rilevato al momento dell'acquisto? Come negare che il costo storico determini approdo al 'tranquillante porto' della aritmetica storica? Se ho pagato x per quel bene, non può, oggettivamente, che essere sicuro che quel bene valga (almeno) x⁷.

Or, toujours selon Trimarchi, « [i]l limite del costo storico - paradossalmente - venne rilevato proprio nel suo eccesso, per così dire, di stabilità algebrica. In essa, infatti, si cristallizza un valore che nel tempo è destinato a modificarsi » (*Ibidem* : 282) ⁸. Il ajoute, non sans une certaine avance sur l'évolution future qui intéressera la comptabilité et qui sera abordée dans le chapitre 3 : « Si pensi, altresì, all'inadeguatezza del criterio del costo storico rispetto alle partecipazioni sociali o, più in generale, agli strumenti finanziari, compresi derivati⁹ » (*Ibidem*).

Comme on peut aisément l'imaginer, l'adoption du « fair value » était censée répondre à cette recherche de souplesse mais la réalité de la représentation comptable montre la difficulté d'appliquer une théorie à une culture comptable et entrepreneuriale étrangère aux principes inspirateurs de cette même théorie. Alors que la tradition italienne se focalise sur la tutelle des tiers et sur le principe de la prudence, la philosophie sous-jacente des IAS/IFRS se fonde plutôt sur une structure orientée vers le patrimoine, le principe de la compétence économique prévalant sur celui de la prudence ¹⁰. Comme le précise Favino (2001 : 9) :

Si è passati da un bilancio di matrice continentale, orientato a dare evidenza del 'reddito effettivamente prodotto (o realizzato)', ad un modello di matrice anglosassone che, invece, privilegia la rappresentazione del c.d. 'reddito potenzialmente prodotto (o realizzabile)' ¹¹.

Bref, l'adoption des nouvelles normes comptables implique le passage d'une représentation statique, incarnée par le principe du coût historique, à une représentation plus dynamique, fondée sur la notion de « fair value » où les principes généraux qui régissent la rédaction du bilan ne s'inspirent plus de logiques qui privilégient l'objectivité de la représentation, mais plutôt de logiques qui tiennent compte des perspectives et donc des opérations qui n'ont pas encore été complétées (*Ibidem* : 10-11).

2. À rebours ou chronique d'un fait annoncé

Nous allons parcourir brièvement les différentes étapes qui ont conduit à consacrer définitivement par la voie législative la notion de « fair value » dans le système comptable italien. Il y a lieu tout d'abord de rappeler que les raisons qui

ont motivé le choix d'un système comptable étranger à la tradition européenne sont à attribuer principalement à la mondialisation des marchés financiers qui a montré, de façon évidente, qu'il est impossible de comparer des états financiers rédigés sur la base de principes comptables nationaux. Un choix s'imposait : celui d'une langue commune sur le plan international pour permettre aux entreprises de dialoguer et d'entrer en concurrence au niveau planétaire.

Or, comme le rappelle Irion (2004 : 9), l'Europe a été placée face à un choix : soit élaborer un référentiel nouveau, inspiré de différentes pratiques nationales communautaires soit adopter l'un des référentiels parmi ceux qui existent au plan international mais qui sont étrangers à la culture comptable européenne : les normes IFRS ou les US GAAP (United States Generally Accepted Accounting Principles). Ces derniers ayant été ressentis comme élaborés pour les seuls besoins des Etats-Unis, c'est le référentiel IAS/IFRS qui a fini par s'imposer comme la meilleure alternative.

Pour ce qui est de la langue de travail, de discussion et de rédaction des documents officiels IAS/IFRS, le site *Focusifrs.com* nous rappelle que seul l'anglais est utilisé :

Toutefois, l'IASB peut approuver des traductions dans d'autres langues si le processus suivi assure un niveau de qualité suffisant de la traduction et peut également autoriser d'autres traductions. Tous les documents officiels sont ceux approuvés par l'IASB en anglais.

La traduction du prédicat « fair » dans la collocation que l'on ne peut décomposer de « fair value » s'est révélée être l'une des questions les plus épineuses dès le début, faisant débat parmi experts-comptables, juristes et économistes. Or, nous avons déjà signalé le risque d'interférences notionnelles lié au choix, de la part du législateur européen, d'une qualification linguistique à forte charge axiologique pour la traduction du prédicat « fair » telle que « equo » (il « valore equo »). Un équivalent sans lien avec la définition non ambiguë de « fair value » dans sa culture d'origine et qui évoque un système de valeurs différent. Nous avons également souligné ce que nous qualifions de forte conscience linguistique de la part du législateur italien qui, lors de la transposition de la Directive, a choisi l'emprunt intégral « fair value », suivi de « valore equo » mais qui, dans la suite du texte, n'a utilisé que l'emprunt intégral. Une solution que l'O.I.C (l'Organisme italien de comptabilité) a qualifié de pragmatique et de transparente, face aux limites montrées par le procédé de l'équivalence fonctionnelle dans le domaine juridique (Megale, 2008 : 99-101). Cette solution est aussi transparente que celle de la traduction paraphrastique - parmi les exemples « valore realizzabile », « valore corrente di scambio » ou « valore corrente convenzionale » - utilisée dans les

articles d'approfondissement, où la solution « equo » est fortement contestée¹². Or, le choix entre différentes traductions paraphrastiques et la position occupée par le syntagme « valore equo », placé avant ou après l'emprunt intégral, trahissent, à notre avis, des hésitations fortes quant au traitement en discours du syntagme spécialisé et à l'appréhension du concept qui y affère (Maldussi, 2009).

Dans le « Decreto legislativo » du 18 août 2015, n° 139, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016 mais sans effets sur les comptes annuels de l'exercice 2015, le législateur italien opte pour l'emprunt intégral sans escorte métalinguistique, sans mise en valeur par italique, guillemets ou parenthèses et sans son équivalent institutionnel « valore equo », consacrant ainsi ce principe de façon permanente dans le système comptable italien. Une décision qui clôt un débat terminologique vieux de dix ans et qui tranche de façon définitive par la voie législative le traitement linguistique et culturel du syntagme « fair value ». Dorénavant, l'intitulé de l'article 2427-bis du Code civil (« Informazioni relative al valore equo 'fair value' degli strumenti finanziari »)¹³ sera modifié de la manière suivante: « [a]lla rubrica, le parole: valore equo 'fair value' sono sostituite dalle seguenti 'fair value' ¹⁴».

La notion de « fair value », gravée dans le marbre de la législation italienne, est destinée à ne plus se prêter à des malentendus d'ordre sémantique. Pour reprendre le point de vue écolinguistique de Calvet étendu aux langues, le syntagme, déplacé dans le contexte de l'univers comptable italien, après avoir longtemps survécu au stade d'« acclimatation », à savoir en coexistence avec l'italien, atteint, par la voie législative, la phase d'« acclimatation », à savoir qu'il prend racine¹⁵ (1999 : 142).

Par contre, les chocs culturels vis-à-vis de la tradition et de la culture d'entreprises italiennes risquent d'apparaître de façon encore plus dramatique.

D'après Mezzabotta (2015a), la vraie nouveauté du « Decreto legislativo » n° 139 concerne l'obligation d'inscrire les produits dérivés dans les comptes annuels. Le point 11-bis du premier alinéa de l'article 2426 établit leur évaluation, y compris dans le cas où ils sont utilisés pour des raisons de couverture. Le deuxième alinéa du même article rappelle les définitions à utiliser, le troisième alinéa fournit des éclaircissements quant aux dérivés sur marchandises, le quatrième alinéa explique ce qu'il faut entendre par « fair value » et le cinquième requiert de ne pas utiliser le « fair value » au cas où les règles pour le déterminer ne donneraient pas de résultats fiables (Mezzabotta, 2015a : 28-29).

Toutefois c'est bien là que le bât blesse. Tout au long de notre essai nous avons souligné les difficultés d'appréhension d'ordre linguistique et conceptuel. Or, aux dires de Mezzabotta, les normes contenues dans le « Decreto legislativo » sont

tellement nouvelles que l'Organisme italien de comptabilité devra très vraisemblablement rédiger un principe comptable spécifique concernant les différents aspects de l'application de ces mêmes normes. Des normes qui, comme nous le verrons dans le paragraphe suivant, ont, entre autres, « un impact sur la typologie et sur le niveau de détail des informations à fournir dans l'annexe » (2015a : 29).

3. La « non-traduction » par la voie législative

Les normes sont les coordonnées constitutives du droit. Comme le synthétise Goyard-Fabre (2015 : 5), « [l]a juridicité implique la normativité ». Or, la comptabilité, tout comme le droit, est un système normatif. Quant au langage juridique, sa nature est typiquement prescriptive, mais le cas controversé du statut de la doctrine montre qu'il peut avoir aussi une nature descriptive. Cela dit, « non vi è dubbio che abbiano carattere prescrittivo gli atti normativi, le sentenze, gli atti amministrativi e i contratti ¹⁶» (Megale, 2008 : 120).

Le « decreto legislativo » italien ou « legge delegata », nous le rappelons, est un acte normatif à part entière qui prend la forme d'un décret émané par le Président de la République sur décision du Conseil des Ministres. Il s'agit d'un acte qui a la même efficacité que celle d'une loi du Parlement, qui est sujet au contrôle à posteriori de la part de la Cour constitutionnelle italienne et qui peut être abrogé par Référendum populaire¹⁷. Le législateur, comparatiste par nécessité et traducteur par antonomase, aussi bien dans le cas de la transposition d'une Directive européenne que dans celui de l'adoption de modèles juridiques étrangers¹⁸, dispose d'une palette assez variée d'instruments qui s'apparentent à l'activité de traduction, au vu des liens qui se tissent entre l'activité de comparaison juridique et celle de l'acte de traduction en tant que passerelle entre différentes visions du monde (Megale, 2008 : 85-113).

Dans l'éventail des instruments de transposition juridique, l'emprunt intégral y occupe une position privilégiée. Comme l'écrit le juriste Ajani (2005: 27), « [q]uando la diversità semantica incide sull'affidabilità della traduzione, si potrà optare per la non traduzione, assistita da commenti esplicativi¹⁹», comme dans le cas de « equity » et de « estoppel », cités par le même auteur, qui proviennent du droit anglais. Il s'agit d'un choix souhaitable qui est le fruit d'une perspective proactive à l'égard de l'emprunt intégral. Cette vision positive avoisine celle dont jouit déjà l'emprunt intégral dans les études sur les phénomènes d'interférence où il est considéré, à juste titre, comme un facteur d'enrichissement des langues²⁰.

L'emprunt intégral, ou la « non-traduction », pour reprendre la terminologie d'Ajani, signale sans aucune ambiguïté la provenance du concept, exige de la part

du destinataire une connaissance moyenne, voire approfondie du système juridique de départ (Megale, 2008 : 101) et constitue donc un procédé de traduction à part entière, dont la simplicité n'est qu'apparente.

Le législateur italien, par le Décret législatif n° 139, fait table rase des hésitations d'ordre linguistique, clôt le débat terminologique qui dure depuis plus de dix ans et investit de dignité juridique la notion de « fair value ». Si lors de la transposition de la Directive européenne le recours à l'emprunt de la part du législateur italien trahissait la volonté d'éviter des altérations sémantiques sur le plan référentiel, le fait d'imposer ce même emprunt par la voie législative sans escorte métalinguistique, sans mise en valeur par italique, guillemets ou parenthèses et sans son équivalent institutionnel « valore equo », représente un acte de simplification linguistique. Il s'agit de la dernière étape d'une frise chronologique qui consacre son intégration officielle dans le système comptable italien.

En effet, à partir de la version italienne de la Directive 2001/65/CE et au fil des « Decreti legislativi » qui ont été adoptés, les deux syntagmes « fair value » et « valore equo » ont subi différents traitements linguistiques²¹. Or, l'un des aspects les plus significatifs du « Decreto legislativo » n. 139 est l'utilisation du syntagme « fair value » en caractères romains, sans son équivalent institutionnel « valore equo », ce qui semble indiquer que le terme s'est intégré dans le contexte italien et que son décodage ne pose plus de difficultés d'ordre sémantique. En outre, l'absence d'éléments graphiques tels que les guillemets, le caractère italique et les parenthèses, amplement utilisés dans le texte des « Decreti legislativi » précédents et dans les règlements d'application, semble indiquer la volonté de laisser la charge sémantique et le poids culturel de l'emprunt intacts. L'absence de ces éléments signale la volonté de ne pas réaménager les sèmes par rapport à l'usage consolidé dans le système des normes IFRS.

Quant aux nouveautés comptables introduites par le « Decreto legislativo » n. 139 en matière de comptes annuels légaux, elles concernent principalement l'évolution des principes généraux de rédaction du bilan. D'après Fornaciari (2015 : 5), la transposition de la Directive 2013/34/EU comporte entre autres, pour les entreprises de petite taille, la possibilité de rédiger des états financiers simplifiés, la suppression de certains postes de bilan, la modification de certains critères d'évaluation et des nouveautés concernant les informations à prévoir dans l'annexe²². Toutefois, comme le confirment Salvadeo et Troiani (2015 : 23), la vraie nouveauté concernerait les instruments financiers dérivés.

Or, comme l'écrit Mezzabotta (2015b) tout en reconnaissant l'acte de simplification que le « Decreto legislativo » 139 représente, c'est bien à ce moment-là

que naissent les problématiques d'ordre culturel. Déjà Favino (2011 : 4) observait que « La classificazione e la valutazione periodica degli strumenti finanziari ha rappresentato, sin dai primi anni di applicazione obbligatoria dei principi contabili internazionali IAS/IFRS, uno degli aspetti più discussi e criticati dalla dottrina e dalla pratica professionale²³ ».

C'est bien la culture d'entreprise italienne qui est mise en cause ici : les entreprises devront inscrire dans leur bilan les produits dérivés et ensuite inscrire dans le compte de résultat les informations concernant les variations de prix de ces mêmes produits tout au long de leur durée de vie. La tradition italienne veut que ces derniers soient habituellement inscrits à leur échéance.

Conformément au numéro 11 bis de l'article 2426 refondu du Code civil, « gli strumenti finanziari derivati, anche se incorporati in altri strumenti finanziari, sono iscritti al fair value ²⁴ ». Comme l'écrit Benini (2015 : 7) dans son essai au titre éloquent *Derivati e bilancio nel D.Lgs. n. 139/2015: un lungo percorso verso la trasparenza*, la formulation « même lorsqu'ils [les instruments financiers] sont incorporés... » est très importante car elle se réfère aux dérivés cachés dans les contrats de financement : une opération complexe, au nom du principe de la primauté du fond sur la forme, qui requiert des compétences de moyen ou de haut niveau pour les petites et moyennes entreprises. Or, conclut Benini, seul un spécialiste sera à même d'attester la nature et les caractéristiques du dérivé et de ses corrélations avec l'actif sous-jacent, les conséquences de nature civile et fiscale sur les comptes annuels et l'importance du « fair value » n'admettant plus de justifications (*Ibidem* : 13).

Le chemin vers la transparence s'annonce parsemé d'embûches. Visiblement, il est sans alternatives.

Conclusion

L'adoption du « fair value », pour reprendre les mots de Di Pietra, « déplace les termes de référence de la communication financière (des valorisations au coût historique à celles fondées sur le fair value) » (2003: 17).²⁵ La consécration par la voie législative de l'emprunt intégral et de la notion y afférant met fin à un débat terminologique vieux de plus de dix ans. Or, si le choix de traduire ou de ne pas traduire, pour reprendre les mots de Humbley, « n'est jamais une action neutre [car] l'idéologie entre nécessairement dans le choix » (2006 : 672), ceci est d'autant plus vrai dans le cas de termes comptables tels que « coût historique » et « fair value » qui sont indissociablement liés à la culture dans laquelle ils sont inscrits.

L'effort d'intégrer le terme dans le texte du « Decreto legislativo » n'est visiblement pas un acte innocent. La révolution comptable est bien engagée. La quête des termes pour la nommer, aussi.

Bibliographie

- Ajani, G. 2005. *Sistemi giuridici comparati. Lezioni e materiali*. Torino : Giappichelli.
- Benini, N. 2015. « Derivati e bilancio nel D.Lgs. n. 139/2015: un lungo percorso verso la trasparenza ». *Diritto Bancario*. URL : <<http://www.dirittobancario.it/approfondimenti/derivati/derivati-e-bilancio-nel-dlgs-n-1392015-un-lungo-percorso-verso-la-trasparenza>> [consulté le 10 janvier 2015].
- Calvet, L.-J. 1999. *Pour une écologie des langues du monde*. Paris : Plon.
- Colasse, B. 2004. « Harmonisation comptable internationale. De la résistible ascension de l'IASC/IASB ». *Gérer et comprendre*, n° 75, p. 30-41. URL : <<http://www.anales.org/gc/2004/gc75/normes30-40.pdf>> [consulté le 15 janvier 2016].
- Colasse, B. 2011. « La crise de la normalisation comptable internationale, une crise intellectuelle ». *Comptabilité - Contrôle - Audit*, n° 1 Tome 17, p. 156-164.
- Codice civile* (édition 2016). URL : <<http://www.studiocataldi.it/codicecivile/>> [consulté le 27 janvier 2016].
- Cornu, G. 2006. *Vocabulaire juridique* (7^{ème} édition). Paris : PUF. (Première édition : 1987). *Decreto legislativo 18 agosto 2015, n. 139*. URL : <<http://www.gazzettaufficiale.it/eli/id/2015/09/04/15G00153/sg>> [consulté le 15 octobre 2015].
- Di Pietra, R. 2003. « Apprendere il linguaggio contabile internazionale: IAS/IFRS e cambiamenti culturali nella prospettiva del 2005 ». *Quaderni senesi di economia aziendale e di ragioneria*, n° 89. *Diritto di tutti*. URL : <http://dirittoditutti.giuffre.it/psixsite/Archivio/Articoli%20gi_%20pubblicati/Dizionario%20del%20diritto/default.aspx?id=509> [consulté le 10 janvier 2016].
- Favino, C. 2011. *La classificazione e la valutazione degli strumenti finanziari secondo l'IFRS 9 (revised 2010). Osservazioni critiche alla luce dell'attuale crisi finanziaria internazionale*. Quaderni Monografici Rirea, n° 98, Roma: Casa editrice Rirea.
- Fornaciari, L. 2015. « I principi generali del nuovo bilancio d'esercizio ». *Bilancio e reddito d'impresa*, n° 11, p. 5-10.
- Goyard-Fabre, S. 2015. *La normativité du droit. Son autorité; sa légitimité*. Saint Denis: Editions Edilivre-APARIS.
- Humbley, J. 2006. « La traduction des noms d'institutions ». *Meta: journal des traducteurs/ Meta: Translators' journal*, Tome 51, n° 4, p. 671-689.
- Irion, B. 2004. « La convergence du droit comptable français vers les normes IAS/IFRS: propositions comptables et fiscales de la CCIP ». URL : <<http://cms.9rayti.com/dv5/docs/2020-525.pdf>> [consulté le 10 décembre 2015].
- Leoni, G., Pica, A. 2015. « Restyling della gestione straordinaria nella redazione del bilancio con effetti tributari ». *Corriere Tributario*, n° 46, p. 4545-4550.
- Maldussi, D. 2009. « I concetti di fair value e costo storico nel diritto contabile francese e italiano: riorganizzazione concettuale, implicazioni semantiche e problematiche traduttivo-terminologiche ». *Mediazioni*, n°. 7, p. 1-33. URL : <<http://mediazioni.sitlec.unibo.it>> [consulté le 12 janvier 2016].
- Maldussi, D. 2011. « Le procédé de l'emprunt dans le domaine juridique : la quête d'un nouveau souffle ». In : Londei, D., Callari Galli, M. (éds.). *Traduire les savoirs*. Berne : Peter Lang, p. 339-358.

Maldussi, D. 2012. « Emprunt, traduction ou création : l'approche interdisciplinaire du législateur italien dans la réception de trois concepts juridiques étrangers ». In : Ligas, P. (éd.). *Lexiques Identités Cultures*. Verona : QuiEdit, p. 375-387.

Megale, F. 2008. *Teorie della traduzione giuridica. Fra diritto comparato e "Translation Studies"*. Napoli : Editoriale Scientifica.

Mezzabotta, C. 2015a. « Principi OIC. Le novità sul bilancio civilistico: come potrebbe intervenire l'OIC? ». *Bilancio e reddito d'impresa*, n° 11, p. 23-29.

Mezzabotta, C. 2015b. « Bilanci: in attesa della transizione ai nuovi principi civilistici. Con un certo timore ». Il Quotidiano IPSOA. URL : <<http://www.ipsoa.it/documents/bilancio-e-contabilita/principi-contabili-nazionali-e-internazionali/quotidiano/2015/12/19/bilanci-in-attesa-della-transizione-ai-nuovi-principi-civilistici-con-un-certo-timore>> [consulté le 10 janvier 2015].

Salvadeo, S. Troiani, M. G. 2015. « Proposta di recepimento della Direttiva UE 2013/34/UE: impatti sulla struttura del bilancio, criteri di valutazione e informativa ». *Bilancio e reddito d'impresa*, n° 9, p. 15-25.

Trimarchi, Giuseppe A. M. 2009. « Il bilancio spiegato ai giuristi ». *Notariato, Rassegna sistematica di diritto e tecniche contrattuali*, n° 23, p. 275-312.

Notes

1. Il est opportun de rappeler ici la définition de « transposition juridique » donnée par Cornu : « Passage d'un ordre de réglementation à un autre moyennant parfois certaines conditions de délais, d'adaptation ou de réserves. Spéc. (eur.), action d'insérer en droit interne les normes communautaires, moyennant les vérifications et remaniements nécessaires ; désigne préc. les tâches incombant aux départements ministériels en vue de l'intégration des directives communautaires [...] » (2006 : 916).

2. Pour une reconstruction historique ponctuelle des IAS/IFRS nous renvoyons au site <<http://www.focusifrs.com/>>.

3. Nous préférons utiliser ici la définition générique de « traitement linguistique » plutôt que celle de « traduction » au vu des problèmes dont nous discuterons dans le paragraphe 2.

4. La traduction officielle française du syntagme « fair value » présente dans la Directive 2001/65/CE du Parlement européen et du Conseil est « juste valeur ». Pour un approfondissement des problèmes axiologiques liées au choix de l'adjectif « juste », nous renvoyons à Maldussi, 2009. Par souci de cohérence, nous utiliserons le terme anglais conformément à la décision du législateur italien.

5. Le texte est disponible à l'adresse suivante : <<http://www.gazzettaufficiale.it/eli/id/2015/09/04/15G00153/sg>>.

6. Pour une analyse des normes IAS 32 et IAS 39 en langue française contenant la définition de « juste valeur », nous renvoyons au site <<http://www.focusifrs.com/>>.

7. « Sans crainte d'être démenti, on peut souligner que le principe du coût historique se base sur un concept empirique qui fait de la certitude le fondement de tout raisonnement. Quelle autre plus grande certitude ontologique peut-il y avoir outre que celle de la valeur d'un bien établie lors de son achat ? Comment peut-on nier que le coût historique nous fait amarrer dans le 'port tranquilisant' de l'arithmétique ancienne ? Si j'ai payé autant pour ce bien-là, il ne peut qu'être objectivement sûr que ce bien puisse valoir (au moins) autant ».

8. « La limite du principe du coût historique a été repérée, paradoxalement, dans son excès de stabilité algébrique. Cette dernière, en effet, cristallise une valeur qui est destinée à évoluer dans le temps ».

9. « Que l'on pense, également, au principe du coût historique appliqué aux parts sociales ou, plus généralement, aux instruments financiers, y compris les dérivés ».

10. Pour ce qui est des critiques au système des IAS/IFRS nous renvoyons à l'article de Colasse (2011).

11. « Nous sommes passés d'états financiers d'origine continentale, visant à mettre en évidence le « revenu effectivement produit (ou réalisé) » à un modèle d'origine anglo-saxonne qui, au contraire, privilégie la représentation du soi-disant « revenu susceptible d'être produit (ou réalisable) ».
12. C'est au caractère contraignant qui varie selon les différentes typologies textuelles que l'on peut attribuer une variation linguistique plus forte dans les textes d'approfondissement que dans les textes de loi.
13. « Informations concernant le valore equo « fair value » des instruments financiers ».
14. « [V]alore equo 'fair value' sont remplacés par les mots suivants : 'fair value' ».
15. D'après Calvet, « [o]n parle en écologie d'*acclimatation* pour désigner le fait qu'une espèce déplacée d'un milieu à un autre peut y survivre, et d'*acclimation* lorsque cette espèce peut en outre se reproduire dans ce nouveau milieu. [...] Nous considérons qu'il en va de même pour les langues » (1999: 142).
16. « Nul ne doute que les actes normatifs, les jugements, les actes administratifs et les contrats ont un caractère prescriptif ».
17. D'après la définition tirée du site *Dirittoditutti*, le « Decreto legislativo », appelé aussi « legge delegata » est « l'atto successivo e collegato con cui il Governo, esercitando tale potere predefinito, assolve il proprio compito, che assume appunto la forma del suo tipico strumento operativo, il decreto emanato dal Presidente della Repubblica in seguito ad una delibera del Consiglio dei ministri. Esso è dotato della stessa efficacia della legge del Parlamento, nel senso che può modificare o abrogare leggi e atti equiparati preesistenti e non può essere modificato o abrogato se con una legge o atto equiparato, ed è sottoposto al medesimo regime, cioè è soggetto al sindacato di costituzionalità da parte della Corte costituzionale, esteso al controllo di conformità con la legge di delega, ed è sottoponibile a referendum abrogativo da parte del popolo ».
18. C'est le cas, par exemple, de la transposition du modèle anglo-américain de l'instrument juridique appelé « class action » pour laquelle le législateur a procédé à une analyse sémantique fine des champs notionnels recouverts par d'autres types d'actions déjà prévus dans le code italien. Ou du cas d'infractions de grande actualité et de forte dangerosité sociale tels que « mobbing » et « stalking » où le législateur italien a dû tenir compte des infractions déjà existantes qui se situent dans le champ sémantique du harcèlement (moral ou sexuel) et qui donc sont déjà sanctionnées par le Code pénal italien (Maldussi, 2012).
19. « Quand la diversité sémantique affecte la fiabilité de la traduction, on pourra opter pour la non-traduction, accompagnée de commentaires explicatifs ».
20. Une perspective qui, par contre, se place aux antipodes de la connotation négative entourant habituellement ce choix qui s'inscrit dans une logique passive ou de nécessité : un signe d'incapacité de la part du traducteur, voir une « lacune », un moyen auquel on recourt « faute d'équivalent », la « solution désespérée » (Maldussi, 2011 : 342-345).
21. Il y a lieu de rappeler que dans la version italienne de la Directive 2001/65/CE le syntagme utilisé était « valore equo » sans aucune occurrence du terme anglais. Or, lors de la transposition de la Directive par le « Decreto legislativo » du 30 décembre 2003 n° 394 nous avons repéré une seule occurrence de « valore equo » suivie du syntagme « faire value » mis entre guillemets alors que dans le reste du texte on trouve « fair value » en italique. Au contraire, dans le « Decreto legislativo » n° 38 du 28 février 2005, le terme « valore equo » est en caractères romains et il est précédé, lors de la première occurrence, de « fair value » placé entre parenthèses et en italique. Par la suite, le texte n'utilise que l'emprunt en italique. Les règlements d'application font état, au contraire, d'une hiérarchie inversée : « fair value » est placé avant « valore equo », ce dernier étant mis entre parenthèses (Maldussi, 2009).
22. Pour ce qui est de ce thème, nous renvoyons également à l'article de Leoni et Pica (2015).
23. « La classification et l'évaluation périodique des instruments financiers, dès les premières années d'application obligatoire des normes comptables internationales IAS/IFRS, ont constitué l'un des aspects les plus controversés et les plus critiqués par la doctrine et par la pratique professionnelle ».

24. « Les instruments financiers dérivés, même lorsqu'ils sont incorporés à d'autres instruments financiers, sont comptabilisés au fair value ».

25. « [...] sposta i termini di riferimento della comunicazione finanziaria (dalle valutazioni al costo storico a quelle basate sul fair value) ».



ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

Le pouvoir de traduire et le droit. Sources européennes et interprétation des textes plurilingues

Silvia Ferreri

Université de Turin, Italie

silvia.ferreri@unito.it

Reçu le 09-01-2016 / Évalué le 27-05-2016 / Accepté le 15-09-2016

Résumé

Lorsqu'on pense à la traduction et au droit on est, de nos jours, presque immédiatement amené à penser à l'Union Européenne. La production normative de Bruxelles est telle que l'énormité du phénomène traductif nous frappe nécessairement. Un principe affirmé par la Cour de Justice impose la publication dans une langue connue de tout acte normatif afin qu'il soit contraignant pour un citoyen européen : de là l'importance de la traduction (la rédaction initiale d'un document ne peut être faite dans toutes les 24 langues officielles). Le pouvoir lui-même dépend de la traduction. Si on analyse les mécanismes mis en place pour assurer la qualité des textes normatifs de l'UE, on se rend compte que la plus part des sources de droit sont d'abord écrites en anglais. Malheureusement les auteurs des textes ne sont pas tous « native speakers » anglais. L'anglais employé à Bruxelles est contaminé par des prêts faits à d'autres langues et le résultat est difficile à comprendre par les anglophones eux-mêmes. La Cour de justice compare souvent les différentes versions linguistiques pour interpréter le sens voulu par le législateur.

Mots-clés : droit européen, traduction, Cour de Justice Européenne, contamination des langues

Il potere di tradurre e il diritto.

Fonti giuridiche europee e interpretazione dei testi redatti in molte lingue

Riassunto

Considerare traduzione e diritto porta inevitabilmente a riflettere sull'Unione Europea. Tale è la produzione normativa dell'UE che l'imponenza del fenomeno traduttivo ci colpisce necessariamente. La Corte di Giustizia dell'UE ha stabilito il principio per cui i cittadini sono vincolati solo da atti tradotti nella propria lingua e pubblicati: da ciò l'importanza della traduzione (la redazione iniziale non può avvenire in tutte le 24 lingue ufficiali). Il potere stesso dipende alla traduzione. Analizzando i meccanismi di garanzia della qualità degli atti normativi dell'UE, ci si rende conto che la maggior parte dei testi sono inizialmente redatti in inglese. Sfortunatamente non tutti i redattori sono di lingua madre inglese. L'inglese utilizzato a Bruxelles è ibridato con prestiti da altre lingue e diviene difficile da decifrare per gli stessi anglofoni. La Corte di Giustizia ricorre sovente al confronto delle diverse versioni linguistiche per determinare il significato voluto dal legislatore.

Parole chiave: diritto europeo, traduzione, Corte di Giustizia europea, contaminazione delle lingue

**The power to translate and the law.
European legal sources and interpretation of multilingual texts**

Abstract

When one reflects on the issue of law and translation, one is due to consider the European Union. The production of normative texts in Brussels is so huge that the translation work involved necessarily attracts our attention. The ECJ has affirmed the principle that in order to be binding a published text must be translated in one of the languages accessible to the recipient. This explains the importance of translation (no document can be drafted in all 24 official languages at the beginning). Power itself depends on translation. When considering mechanisms implemented to guarantee quality of legislation, we realize that most texts are initially drafted in English. Unfortunately not all drafters are native speakers of English. The English used in Brussels is heavily contaminated by other languages and sometimes difficult to understand by Anglophones themselves. The ECJ often compares several linguistic versions to establish the meaning meant by the legislator.

Keywords: European law, Translation, European Court of Justice, hybridization of languages

1. Sources européennes et nécessité de traduction

L'un des principes fondateur de l'Union Européenne se trouve dans le premier Règlement (n° 1 du 15 avril 1958) approuvé par le Conseil de la Communauté Économique Européenne (à l'époque telle était la dénomination des institutions) qui concerne la « fixation du régime linguistique de la Communauté économique européenne¹ ». Ce document prévoit (art. 1) que « Les langues officielles et les langues de travail des institutions de la Communauté sont l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais » et (art. 4) que: « Les règlements et les autres textes de portée générale sont rédigés dans les quatre langues officielles ».

Pour garantir l'accès aux actes européens de façon transparente, le règlement établit (art. 3) que « Les textes adressés par les institutions à un État membre ou à une personne relevant de la juridiction d'un État membre sont rédigés dans la langue de cet État ». Ce système, qui a été créé il y a si longtemps, a abouti au principe que l'on nomme parfois, de façon un peu emphatique, « *citizens first !* » (Ellinides, 2015). L'intérêt des citoyens doit prévaloir sur les difficultés et les coûts qui résultent de la nécessité de permettre à chaque personne de s'adresser aux institutions dans sa propre langue et de recevoir une réponse dans la même langue.

L'importance du moyen de communication linguistique a été encore renforcée dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne de 2007. L'article 20, 2 (d) déclare:

2. Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par les traités. Ils ont, entre autres : [...]

d) le droit d'adresser des pétitions au Parlement européen, de recourir au médiateur européen, ainsi que le droit de s'adresser aux institutions et aux organes consultatifs de l'Union dans l'une des langues des traités et de recevoir une réponse dans la même langue [...].

La révision des textes fondamentaux, à chaque augmentation du nombre des Etats membres, a progressivement élevé le nombre de langues officielles à 24, ce qui alourdi évidemment la charge de travail des traducteurs. On estime que le nombre de pages traduites chaque année sous la responsabilité du Directorate Général Traduction (DGT) s'élève à plus de 2 millions de pages².

Le principe du multilinguisme et du droit à l'accès direct aux documents a été éclairé de façon plus complète par la Cour de Justice dans l'arrêt *Skoma-Lux sro contre Celní ředitelství Olomouc*³ où la Cour a décidé qu'« un règlement communautaire, non publié dans la langue d'un Etat membre, n'est pas opposable aux particuliers dans cet Etat », même si l'acte a été approuvé à une époque où l'Etat en question n'était pas encore membre de la Communauté Européenne (désormais Union Européenne).

La Cour a déclaré que :

L'article 58 de l'acte relatif aux conditions d'adhésion à l'Union européenne [...], et aux adaptations des traités sur lesquels est fondée l'Union européenne, s'oppose à ce que les obligations contenues dans une réglementation communautaire qui n'a pas été publiée au Journal officiel de l'Union européenne dans la langue d'un nouvel Etat membre, alors que cette langue est une langue officielle de l'Union européenne, puissent être imposées à des particuliers dans cet Etat, alors même que ces personnes auraient pu avoir connaissance de cette réglementation par d'autres moyens.

Pour reprendre le fil directeur de ce numéro de *Synergies Italie*, on pourrait dire que le pouvoir des institutions européennes est subordonné aux traducteurs, à leur capacité de faire face à l'énorme quantité de pages à traduire. Sans leur coopération, les institutions ne pourraient contraindre aucun des citoyens à se conformer aux dispositions émises à Bruxelles.

2. Mécanisme de production des sources normatives et questions linguistiques

La complexité du parcours suivi pour produire des normes Européennes (règlements, directives) est telle qu'on a pu parler d'un « rituel chinois », avec plusieurs passages et contrôles, échanges et compromis entre les différentes institutions intéressées.⁴ A chaque étape, les documents doivent être traduits, souvent dans un délai assez court : ce qui limite le nombre des langues de travail effectivement employées. Ce n'est qu'après la rédaction de la version définitive d'un texte que la traduction dans toutes les langues est effectivement achevée⁵ : on peut donc faire la distinction entre la langue officielle (celle qui est due, à la fin de la procédure) et la langue de travail qui est souvent l'anglais pour plusieurs « *working groups* » et les réseaux techniques.

En ce qui concerne la langue la plus utilisée pour la rédaction préliminaire des documents, il faut tenir compte d'une recherche effectuée par la Commission⁶ sur ses activités en 2001. Elle a constaté pour la première fois qu'« un nombre supérieur des documents avait été rédigé en anglais plutôt qu'en français (respectivement 55% et 42%). Quelques années plus tard, en 2009, une enquête concernant les fonctionnaires de la Commission a constaté que plus de 90% d'entre eux considéraient l'anglais comme langue principale de rédaction⁷».

Ce qui cause pose problème dans ce phénomène, c'est toutefois le fait que Robinson (2014: n. 6) « l'enquête de 2009 a découvert que seul un nombre minoritaire des personnes qui écrivent en anglais sont de langue maternelle anglaise, à peine 13%. Ce qui est préoccupant est que seulement 54% des rédacteurs peuvent faire contrôler leurs documents par un locuteur de langue maternelle⁸». Il s'agit donc d'une langue anglaise sans garantie de qualité, et dans le domaine du droit, il faut souligner que les rédacteurs des textes juridiques ne sont pas toujours des spécialistes en droit, tandis que la terminologie juridique est très spécialisée⁹. Un phénomène d'hybridation de la langue de travail au niveau communautaire est souvent signalé : une sorte de « transculturation » adapte les mots de l'anglais aux influences de l'espagnol (« *to derogate* » au lieu de « *repeal* »), de l'allemand et du néerlandais (« *guideline* » au lieu de « *directive* »), et des langues néolatines (« *visas* » au lieu de « *citations* » et « *motives* » au lieu de « *statement of reasons on which an act is based* »)¹⁰.

La conséquence de l'utilisation prédominante de l'anglais au début des procédures, pendant les négociations préliminaires des actes, est qu'une trace de leur origine anglophone peut survivre ensuite, par exemple si certains termes choisis n'ont pas vraiment d'équivalent dans d'autres langues. Dans le secteur du droit, cette possibilité est d'autant plus probable du fait que le *common law* anglais

a suivi une évolution indépendante du droit romano-germanique du continent Européen et a créé des notions, telle que le « trust », qui ne trouvent pas une exacte correspondance dans le droit des autres pays européens.

Certes les indications données aux rédacteurs soulignent qu'il faut éviter les expressions régionales, que le langage doit être « neutre du point de vue culturel et linguistique », et qu'il faut prendre en compte le fait que le texte sera traduit.¹¹ De son côté, la jurisprudence de la Cour de justice a souligné, dès l'affaire *Cilfit et Lanificio di Gavardo SpA contre Ministère de la santé*¹², que (par. 18) « les textes de droit communautaire sont rédigés en plusieurs langues et que les diverses versions linguistiques font également foi » et que (par. 19) « le droit communautaire utilise une terminologie qui lui est propre. Par ailleurs, il convient de souligner que les notions juridiques n'ont pas nécessairement le même contenu en droit communautaire et dans les différents droits nationaux ».

C'est dans ce cadre qu'il faut apprécier certaines expressions adoptées par la jurisprudence européenne et qui peuvent évoquer une expérience nationale spécifique. On parle par exemple souvent d'un « estoppel européen » pour indiquer le fait qu'un Etat qui n'a pas adapté son droit aux obligations découlant d'une directive obligatoire ne peut opposer à ses citoyens sa propre négligence dans la transposition du droit européen¹³. L'expression est devenue courante, ainsi que la formule « effet utile », ou « principe de proportionnalité ». Il faut toutefois rappeler que la référence anglophone n'implique pas un renvoi précis à l'institution de la jurisprudence anglaise du *Lord Chancellor (Equity case law)*, mais à une formule synthétique qui exprime de façon efficace les conséquences défavorables d'un comportement négligeant¹⁴.

On ne peut toutefois pas ignorer le fait que l'authenticité des textes dans toutes les langues officielles peut sembler irréal en ce qui concerne les documents approuvés avant l'adhésion d'un Etat (ou groupe d'Etat) à l'organisation européenne. Il faut admettre qu'un certain degré d'artifice est implicite dans le fait de qualifier d'authentiques des versions qui ont été traduites par exemple en anglais à l'occasion de l'entrée du Royaume Uni en 1973, même s'il s'agit de documents datant des années soixante¹⁵.

3. Autonomie du droit européen, interprétation comparative des textes traduits

L'« autonomie du droit européen » a été soulignée à plusieurs reprises, pour encourager les juristes à ne pas sous-entendre la signification familière dans un mot qui ressemble à la terminologie nationale. Le contexte européen peut affecter même les expressions les plus banales. On peut réfléchir à un exemple où

l'interprétation retenue par la Cour européenne n'était pas évidente. Dans une affaire décidée en 2007 par la Cour de Justice, le mot « véhicule » a été interprété comme incluant des bateaux¹⁶. La question concernait les cas d'exonérations de la TVA, pour lesquelles la directive (sixième directive 77/388) prévoyait comme exception aux taxes:

l'affermage et la location de biens immeubles, à l'exception:

- 1. des opérations d'hébergement telles qu'elles sont définies dans la législation des États membres qui sont effectuées dans le cadre du secteur hôtelier ou de secteurs ayant une fonction similaire, y compris les locations de camps de vacances ou de terrains aménagés pour camper;*
- 2. des locations d'emplacement pour le stationnement des véhicules.*

Le problème soulevé par l'autorité fiscale régionale de Århus (Danemark) concernait l'activité de location par Skoma d'emplacements pour bateaux : ceux-ci pouvaient rester à l'eau pendant l'été et disposaient d'une place pour être garés en hiver.

De façon synthétique, choisissant les faits les plus importants, on peut se rappeler que l'autorité fiscale régionale de Århus a considéré que les revenus tirés de l'activité de location d'emplacements pour bateaux étaient soumis à la TVA. L'organisation qui louait les espaces a contesté cette décision devant le Landsskatteet (Danemark). La juridiction danoise a jugé que la location d'emplacements pour bateaux *sur l'eau* ne pouvait pas bénéficier de l'exonération de la TVA, au motif que cette activité ne pouvait pas être considérée comme une « location de biens immeubles » (le propriétaire du bateau ne loue pas une superficie délimitée et identifiable, ou une partie d'un immeuble, mais acquiert uniquement un droit d'usage consistant à disposer d'un emplacement sur l'eau pour son bateau dans le port). En revanche, suivant les mots exprès de la Cour (par. 17 de l'arrêt de la Cour de Justice) « en ce qui concerne *l'entreposage du bateau pour l'hiver*, le Landsskatteet a jugé que cette activité n'est pas assujettie à la TVA, car elle peut être qualifiée de « location de biens immeubles » [italiques ajoutés]. La Cour de Justice a signalé que le Landsskatteet « a en effet considéré que le propriétaire d'un bateau loue, pour un prix déterminé en proportion de la surface occupée, une aire délimitée et identifiable où il peut librement venir pendant la saison d'hiver. Selon cette juridiction, une telle location n'est pas couverte par la disposition dérogatoire concernant les « locations d'emplacement pour le stationnement des véhicules », car les bateaux ne rentrent pas dans la notion de « véhicules » (au sens de l'article 13, B, sous b), point 2, de la sixième directive ».

Par contre, la Cour de Justice Européenne, saisie de la question préjudicielle d'interprétation de la directive, a déclaré que :

« eu égard aux objectifs de l'article 13 [...] qui exclut de l'exception à l'assujettissement à la TVA la location d'emplacements pour le stationnement de véhicules, doit être interprété en ce sens qu'il s'applique, de manière générale, à la location d'emplacements pour le stationnement de tous moyens de transport, y compris les bateaux ».

Cette conclusion, un peu curieuse si l'on regarde seulement les mots employés, car ils ne paraissent pas établir une identité certaine entre « véhicules » et « bateaux », est fondée sur une analyse comparative des choix linguistiques faits dans les différentes versions et sur la constatation que « les termes utilisés dans les différentes versions ... pour dénommer la notion de «véhicules» ne sont pas cohérents. Ainsi que la Commission le relève à juste titre, certaines versions linguistiques, au nombre desquelles figurent les versions française, anglaise, italienne, espagnole, portugaise, allemande et finnoise, englobent dans cette notion les moyens de transport en général, y compris les aéronefs et les bateaux. En revanche, d'autres versions, telles que les versions danoise, suédoise, néerlandaise et grecque, ont choisi un terme plus précis et ayant une signification plus restreinte, qui sert à désigner principalement des « moyens de transport terrestres ». Plus particulièrement, le terme danois « *kjøretøjer* » se référerait à des moyens de transport terrestres sur roues ».

Cette disparité dans la terminologie des Etats membres oblige la Cour à choisir une approche « téléologique », qui regarde à la finalité de l'article législatif qui est de placer « les opérations qu'il vise sous le régime général de cette directive, qui tend à soumettre à la TVA toutes les opérations imposables, sauf les dérogations expressément prévues. Cette disposition ne saurait donc recevoir une interprétation étroite » et « dès lors, le terme 'véhicules' employé dans ladite disposition doit être interprété comme visant tous les moyens de transport, y compris les bateaux ».

La solution retenue par la Cour n'était pas évidente pour toutes les juridictions et elle se différencie de façon nette de l'interprétation judiciaire donnée en des cas où on s'interrogerait sur l'extension du mot « véhicules » par exemple dans une affaire très connue (un « *leading case* ») aux Etats-Unis¹⁷.

Un des facteurs qui ont été signalés comme difficiles à gérer par les traducteurs, dans une recherche que j'ai dirigée pour la Commission en 2013 sur le contrôle de qualité des documents dans les administrations et les organisations internationales¹⁸, est lié à la différence de structure et de précision des langues.

Lorsqu'un texte administratif ou législatif est d'abord rédigé dans une langue et traduit ensuite dans une autre, il est très difficile d'empêcher l'impression d'une structure superposée à une base différente, la sensation d'avoir un texte traduit est souvent évidente. Pour cette raison, les Etats bilingues (ou bi-juridiques, comme le Canada où le *common law* et le *civil law* sont tous les deux en vigueur) préfèrent la procédure de co-rédaction. Le système qui prévoit qu'un texte doit être négocié en deux langues en parallèle prévient les problèmes ultérieurs, et maintient l'uniformité du style entre les différentes versions.

4. Interprétation téléologique et Etats Membres

L'approche téléologique indiquée ci-dessus est souvent choisie par la Cour de Justice lorsque la comparaison des différentes versions linguistiques ne donne pas de réponses claires aux problèmes d'application du droit européen.

Il arrive parfois qu'une majorité de langues soient cohérentes et qu'une seule (ou une minorité) donne une indication divergente : là aussi la Cour préfère une investigation sur les finalités du législateur pour justifier la conclusion interprétative privilégiée, à moins qu'il ne s'agisse d'une erreur matérielle.

A ce propos on peut rappeler deux affaires (parmi autres) soumises à la décision de la Cour de Justice.

Dans l'affaire *Helmut Müller GmbH contre Bundesanstalt für Immobilienaufgaben*¹⁹ la Cour a confirmé (par. 38) que :

Selon une jurisprudence constante, la formulation utilisée dans une des versions linguistiques d'une disposition du droit de l'Union ne saurait servir de base unique à l'interprétation de cette disposition ou se voir attribuer un caractère prioritaire par rapport aux autres versions linguistiques. Une telle approche serait incompatible avec l'exigence d'uniformité d'application du droit de l'Union. En cas de divergence entre les versions linguistiques, la disposition en cause doit être interprétée en fonction de l'économie générale et de la finalité de la réglementation dont elle constitue un élément.

Dans le cas d'espèce, la Cour était appelée à rendre une décision sur une demande préjudicielle concernant la directive 2004/18 « relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ». Comme « dans la plupart des versions linguistiques de la directive 2004/18, la notion de 'marchés publics de travaux', prévue à l'article 1^{er} [...] comprend trois hypothèses », et « la plupart des versions linguistiques emploient le terme 'ouvrage' tant pour la deuxième que pour la troisième hypothèse », une

différence concerne seulement l'Allemagne où, au contraire « la version allemande utilise deux termes distincts, à savoir 'Bauwerk' (ouvrage) pour la deuxième hypothèse et 'Bauleistung' (prestation de construction) pour la troisième ». En conséquence, la Cour a eu recours à des réflexions sur l'économie de l'acte normatif, sur ses objectifs politiques, sans se limiter aux mots employés pour conclure que « la notion de 'marchés publics de travaux', [omissis] n'exige pas que les travaux faisant l'objet du marché soient exécutés matériellement ou physiquement pour le pouvoir adjudicateur, dès lors que ces travaux sont exécutés dans l'intérêt économique direct de ce pouvoir ».

Dans ce cas, la version allemande avait introduit une différence ou précision qui manquait aux autres langues. Aucune indication n'est donnée dans le jugement sur la façon dont une telle diversité a été introduite en allemand.

Au contraire, dans un arrêt précédent, la Cour a eu l'occasion de considérer un cas où la version allemande (encore une fois) était dissonante par rapport aux autres versions linguistiques, mais seulement à cause d'une erreur matérielle. En effet, une norme concernant la qualité de certains fruits²⁰ trouvait une portée différente selon la définition donnée au mot « cerises ». Comme l'ont fait remarquer la Commission et le gouvernement espagnol, intervenus dans le litige, « à l'exception de la version allemande, toutes les versions linguistiques du règlement litigieux se rapportent aux seules cerises acides. Il est clair que, comme le soutiennent la Commission et le gouvernement espagnol, la version allemande du règlement comportait, à l'origine, par l'emploi du terme 'Suesskirschen' au lieu du terme 'Sauerkirschen', une erreur matérielle qui a été ultérieurement rectifiée ». De conséquence, dans le raisonnement de la Cour « cette version mentionnant les codes NC applicables aux cerises acides, cette ambiguïté pouvait donc parfaitement être levée par la référence aux autres versions linguistiques du règlement ».

Cet épisode indique la richesse liée à la pluralité des langues : la comparaison peut aider à trouver la signification exacte d'un mot qui autrement pourrait causer des doutes. En même temps, il ne faut pas sous-estimer les difficultés liées au fait que les juges européens ne peuvent certainement pas maîtriser la totalité des 24 langues officielles, fait qui pourrait laisser supposer qu'en effet la comparaison n'est pratiquée qu'entre un nombre limité de versions officielles, ou que les juges font davantage confiance aux traducteurs qu'à leur propres ressources. Un auteur a donné un titre intéressant à son enquête sur les problèmes d'interprétation du droit multilingue de l'Europe : « castle in the air ²¹ », c'est-à-dire « utopie », un rêve irréalisable.

5. Critiques concernant la recherche des intentions du législateur

L'approche flexible de la Cour de Justice qui s'éloigne parfois de la teneur littérale des mots, pour chercher dans l'économie générale du texte les réponses aux doutes, a provoqué un certain désarroi en Angleterre, surtout pendant les premières années suivant l'adhésion anglaise à la Communauté Européenne.

Une certaine perplexité est exprimée par quelques observateurs de l'approche téléologique en général, qui considèrent qu'en relation aux conventions internationales, faire référence aux finalités, à une méthode « *imaginative, speculative or teleological* » paraît « probablement augmenter plutôt que réduire la divergence... agir contre le principe qu'il est désirable pour tout le monde [*omissis*] de savoir [*omissis*] comment les cours des différents pays, Angleterre comprise, vont interpréter la convention ²²».

La question de la sécurité juridique, de la prévisibilité de l'application des règles juridiques a une haute priorité dans la manière dont le *common law* considère les sources écrites. Le style de rédaction des actes législatifs illustre bien ce souci de précision : d'habitude, il s'agit de textes très analytiques, riches en définitions et détails²³.

Une citation célèbre est celle de Lord Denning dans une décision où il opposait la tradition du législateur britannique à l'approche de Bruxelles: « Les rédacteurs de nos lois se sont efforcés de s'exprimer de la façon la plus précise possible. Ils ont essayé de prévoir toutes les circonstances possibles qui pourraient se vérifier et de les régler. Ils ont sacrifié le style et la simplicité. Ils ont mis à côté la brièveté. Ils sont devenus prolixes et compliqués. En conséquence, les juges se sont adaptés. Ils interprètent une loi comme étant applicables seulement aux circonstances expressément prévues par les mots eux-mêmes. Ils appliquent une interprétation littérale. Si les mots de la loi ne règlent pas une situation nouvelle - qui n'était pas prévue - les juges considèrent qu'ils n'ont pas le pouvoir de combler cette lacune. S'ils faisaient autrement cela serait une *pure usurpation du pouvoir législatif*²⁴ ».

En revanche, le droit Européen semble exprimer des « principes généraux ». Comme l'affirme Lord Denning, « it expresses its aims and purposes. All in sentences of moderate length and commendable style. But it lacks precision. It uses words and phrases without defining what they mean ». La contrepartie de ce style est l'approche interprétative de la Cour de Justice où les juges « must deduce from the wording and the spirit of the Treaty the meaning of the Community rules²⁵. They must not confine themselves to the English text. They must consider, if need be, all the authentic texts, of which there are now eight ».

Plus récemment, on a vu la House of Lords (et plus tard la *Supreme Court* du Royaume Uni) s'adapter elle aussi à une lecture qui prend en compte les finalités législatives, au-delà des mots exactes employés par le Parlement²⁶. Mais en ce qui concerne le règlement sur les droits des passagers aériens (n. 261/2004, en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol), les choix faits par la Cour de Justice ont causé une forte résistance anglaise. Dans une série d'arrêts de la Cour de Justice sur ce sujet, la disposition législative qui prévoyait une compensation financière/dédommagement pour les voyageurs dont le vol avait été annulé (art. 2 et 7 du règlement) a été élargie pour comprendre aussi les voyageurs qui avaient subi un retard important de leur vol. Dans le cas *Sturgeon*²⁷, la Cour (point 41) a énoncé de façon explicite :

il ne découle pas expressément du libellé du règlement n° 261/2004 que les passagers de vols retardés bénéficient d'un tel droit. Toutefois, comme la Cour l'a souligné dans sa jurisprudence, il y a lieu, pour l'interprétation d'une disposition du droit communautaire, de tenir compte non seulement des termes de celle-ci, mais également de son contexte et des objectifs poursuivis par la réglementation dont elle fait partie

et (point 42)

À cet égard, le dispositif d'un acte communautaire est indissociable de sa motivation et doit être interprété, si besoin est, en tenant compte des motifs qui ont conduit à son adoption.

La solution choisie a provoqué dans des divers milieux des réactions de surprise et de perplexité²⁸, surtout parce que pendant le travaux préparatoires du texte l'éventualité d'inclure le retard des vols avait été prise en considération, mais finalement exclue de la portée définitive du règlement²⁹.

Toutefois, la Cour (point 49) a considéré que

Compte tenu de l'objectif du règlement n° 261/2004 qui est de renforcer la protection des passagers aériens en réparant des préjudices causés aux intéressés lors du transport aérien, les situations relevant de ce règlement doivent être comparées notamment en fonction du type et de l'importance des différents désagréments et préjudices subis par les passagers concernés

et (point 51) que

il convient de rappeler que le règlement n° 261/2004 vise à réparer les préjudices d'une manière standardisée et immédiate, et cela par diverses formes d'interventions qui font l'objet de régimes se rapportant au refus d'embarquement, à l'annulation et au retard important d'un vol.

En conclusion (point 52), « le règlement n° 261/2004 a pour objectif de remédier, entre autres, au préjudice qui consiste, pour les passagers concernés, en une perte de temps qui ne peut être réparée, compte tenu de son caractère irréversible, que par une indemnisation » et (point 53) « à cet égard, il convient de constater que ledit préjudice est subi tant par les passagers de vols annulés que par les passagers de vols retardés si, avant d'atteindre leur destination, ceux-ci subissent un temps de transport plus important que celui qui avait été initialement fixé par le transporteur ».

Le choix d'inclure (par voie d'interprétation) une hypothèse qui avait été écartée pendant les discussions préliminaires à l'approbation de la législation européenne a été très critiquée. La raison principale avancée par les juges de la Cour de Justice est fondée sur le principe d'égalité qui serait compromis si la protection était différenciée entre des voyageurs qui se trouvent dans des situations comparables. Le raisonnement, qui est habituel pour des juges de *civil law*, et surtout pour des juges constitutionnels (tel que le juge Jiří Malenovský qui a été juge rapporteur dans l'affaire *Sturgeon*), est toutefois difficile à accepter pour les juges de *common law* pour lesquels un comportement semblable, qui répare une lacune de la loi, ressemble à une « usurpation du pouvoir législatif³⁰ ».

6. Comment découvrir les finalités législatives

L'identification des finalités du législateur n'est pas un exercice facile. Comme indiqué par le cas mentionné précédemment, les juges Européens arrivent parfois à intégrer les mots du texte législatif de façon importante, en ajoutant une éventualité qui n'avait pas d'abord été réglée.

Les considérations principales à ce fin concernent les travaux préparatoires (procès-verbaux des séances du Parlement) et les « considérants » dans les préambules des actes d'ouverture des directives où les législateur Européen explique la politique adoptée dans la matière.

Un cas très connu où le rôle du préambule d'une directive a été décisif est l'arrêt de la Cour du 25 avril 2002, *María Victoria González Sánchez contre Medicina Asturiana SA*³¹. Il s'agissait d'interpréter la directive 85/374/CEE (en matière de responsabilité du fait des produits défectueux), par rapport à la réparation du dommage causé dans un établissement hospitalier lors d'une transfusion sanguine. Le droit espagnol accordait à ses citoyens une protection supérieure, du point de vue de la preuve de la responsabilité, en comparaison avec la discipline établie par la directive européenne. Sur la question préjudicielle de savoir si les garanties liées aux droits des Etats membres pouvaient se trouver limitées par la législation

européenne adoptée par la suite, la Cour a répondu (point 26) en soulignant qu'« ainsi qu'il ressort *de son premier considérant* [italiques ajoutés], la directive, en établissant un régime de responsabilité civile harmonisé des producteurs pour les dommages causés par les produits défectueux, répond à l'objectif d'assurer une concurrence non faussée entre les opérateurs économiques, de faciliter la libre circulation des marchandises et d'éviter les différences dans le niveau de protection des consommateurs » et que par conséquent (point 34) « l'article 13 de la directive doit être interprété en ce sens que les droits conférés par la législation d'un État membre aux victimes d'un dommage causé par un produit défectueux [...] peuvent se trouver limités ou restreints à la suite de la transposition de celle-ci dans l'ordre juridique interne dudit État ».

Le style, assez complexe et embrouillé de la Cour, met toutefois en évidence l'importance des préambules pour choisir entre plusieurs interprétations possibles. Le problème pour les interprètes qui doivent appliquer la législation européenne dépend du fait que souvent les prémisses sont plus longues que les articles eux-mêmes³² et que le degré d'accord des négociateurs des textes sur les *considérant* n'est pas établi de façon sûre. D'ailleurs la Cour, dans l'affaire *IATA et ELAA*³³, a précisé (point 76) « que si le préambule d'un acte communautaire est susceptible de préciser le contenu de celui-ci [...] il ne saurait être invoqué pour déroger aux dispositions mêmes de l'acte concerné ».

Il s'agit donc pour les juges de trouver un équilibre assez difficile et éluusif. Le fait que les juridictions concernées soient nombreuses et appartenant à d'Etats différents, avec une culture partagée entre *common* et *civil law* n'est pas un avantage pour l'uniformité des résultats interprétatifs.

Bibliographie

- Bridge, J. 1981. « National Legal Tradition and Community Law ». J. of Comm. Market Studies.
- Derlén, M. 2007. *A Castle in the Air - Practical Problems of the Multilingual Interpretation of European Community Law*. Umeå : Umeå Studies in Law, n° 16.
- Derlén, M. 2009. *Multilingual Interpretation of European Union Law*. Alphen aan den Rijn : Wolters Kluwer.
- Ellinides, C. 2015 « Translating for Europe, Citizens first ! ». URL: <<http://www.efnil.org>>
- Guggeis, M. 2006. *Legislazione multilingue e revisione giuridico linguistica al Consiglio dell'Unione Europea*. In: *Le politiche linguistiche delle istituzioni comunitarie dopo l'allargamento*. Milan : Giuffrè.
- Guggeis M., Gallas T. 2005. « La traduction juridique dans l'expérience des juristes-linguistes du Conseil de l'Union européenne ». In : C.-L. Gémar, N. Kasirer, Bruylant-Themis (eds). *Jurilinguistique: entre Langue et Droits - Jurilinguistics: Between Law and Language*.
- Jacobs, F. 2003. *How to interpret legislation which is equally authentic in twenty languages*. Bruxelles: conférence. URL: <http://ec.europa.eu/dgs/legal_service/seminars/agjacobs_summary.pdf>

Le Bot, F. 2013. « La protection des passagers aériens dans l'Union Européenne », *Revue trimestrielle de droit européen*, n° 4, p. 753-779.

Robertson, C. 2012. « The problem of Meaning in Multilingual EU Legal Texts », *International Journal of Law, Language and Discourse*, special issue 1, vol. 2, p. 1-30.

Robinson, W. 2014. « Making EU Legislation Clearer », in *European Journal of Law Reform*, vol. 16, issue 3. URL: <http://icclearclarity.com/wp-content/uploads/2014/12/EJLR_2014_16_03_006.MakingEULegislationClearer.WilliamRobinson.pdf>

Samuels, A. 1983. « The Construction of International Convention by the English Courts ». *J.B. Law* 373.

Notes

1. *Journal officiel* n° 017 du 06/10/1958 p. 0385 - 0386, dans le site <<http://eur-lex.europa.eu>>.
2. DGT official website, European Commission *Translation in figures*, à l'adresse: <http://ec.europa.eu/dgs/translation/whoware/translation_figures_en.pdf>
3. Cour de Justice, grande chambre, arrêt du 11 décembre 2007, Recueil de jurisprudence de la Cour de Justice, I- 1086 dans le site <<http://curia.europa.eu>>. Le cas concernait une amende infligée à Skoma-Lux pour des infractions douanières qu'elle aurait fait en 2004 et l'opposition par la société au motif que la direction des douanes ne pouvait lui opposer une réglementation communautaire qui n'avait pas encore été publiée en langue tchèque au *Journal officiel* de l'Union européenne.
4. Article 289 TFEU: « (1) La procédure législative ordinaire consiste en l'adoption d'un règlement, d'une directive ou d'une décision conjointement par le Parlement européen et le Conseil, sur proposition de la Commission. Cette procédure est définie à l'article 294. (2) Dans les cas spécifiques prévus par les traités, l'adoption d'un règlement, d'une directive ou d'une décision par le Parlement européen avec la participation du Conseil ou par celui-ci avec la participation du Parlement européen constitue une procédure législative spéciale [...] ».
5. Cf. Robinson, 2014.
6. Report on the survey in the *DGT publication Languages and Translation* (Issue 1, at p. 4ff) disponible à l'adresse: <http://ec.europa.eu/dgs/translation/publications/magazines/languagestranslation/documents/issue_01_en.pdf>
7. « [M]ore documents had been drafted in English than French (55% and 42% respectively). Just a few years later in 2009 a survey of Commission staff found that over 90% regarded English as their main drafting language ».
8. « The 2009 survey found that only a small minority of those writing in English are native speakers, just 13%. Rather alarmingly 54 % of drafters 'rarely or never have their documents checked by a native speaker' ».
9. Cf. Guggeis, M. (2006: 168): « I giuristi linguisti [...] intervengono alla fine del processo decisionale e prima dell'adozione dell'atto » [trad : « les jurilinguistes [...] interviennent à la fin du processus décisionnel et avant l'adoption de l'acte »].
10. Robinson, 2014.
11. Commission Européenne, *Rédiger clairement*, Office des publications, téléchargeable gratuitement dans le site <<http://bookshop.europa.eu>>.
12. Arrêt de la Cour du 6 octobre 1982, *Srl CILFIT et Lanificio di Gavardo SpA contre Ministère de la santé*, Affaire 283/81, *Recueil de jurisprudence*, 1982, p. 3415, dans le site <<http://eur-lex.europa.eu>> [consulté le 5 novembre 2015].
13. L'expression a été choisie par Sir John Donaldson, dans l'arrêt *Duke v. GEC Reliance Systems Ltd.*, [1987] 2 All E R 858, p. 859, lett. fg. Principe affirmé dans l'affaire 8/81,

Ursula Becker c. Finanzamt MünsterInnenstadt, arrêt de la Cour de Justice du 19 Janvier 1982, Recueil de jurisprudence (1982 : 53), dans le site <<http://eur-lex.europa.eu>> [consulté le 13 novembre 2015] : « *l'Etat membre qui n'a pas pris, dans les délais, les mesures d'exécution imposées par la directive ne peut opposer aux particuliers le non-accomplissement, par lui-même, des obligations qu'elle comporte* ».

14. Dans la banque européenne des données terminologiques IATE (*Inter-Active Terminology for Europe*), l'expression est traduite en français par le mot « préclusion ».

15. D'après l'Avocat général Jacobs (2003): « It is a fiction to say that the legislature has considered all the language versions. What of legislation adopted by the Six? Each accession increases the number of texts that were not originally authentic in all the current languages. It would, however, be contrary to the accession treaties to suggest that only those language versions existing at the time the legislation was adopted are authentic » [trad. : « C'est une fiction de dire que le législateur a tenu compte de toutes les versions linguistiques. Qu'en est-il de la législation adoptée par l'Europe des Six? Chaque adhésion augmente le nombre de textes qui ne sont pas à l'origine authentiques dans toutes les langues actuelles. Il serait cependant contraire aux traités d'adhésion de suggérer que seules les versions linguistiques existantes au moment où la loi a été adoptée sont authentiques »].

16. Affaire C-428/02, *Fonden Marselisborg Lystbådehavn contre Skatteministeriet et Skatteministeriet contre Fonden Marselisborg Lystbådehavn*, arrêt du 3 March 2005, Recueil de la jurisprudence, 2005, I-01527, dans le site <<http://eur-lex.europa.eu>>.

17. Cour Suprême des Etats Unis, affaire *MCBOYLE v. U. S.*, 283 U.S. 25 (1931) 283 U.S. 25. Un acte législatif fédéral sanctionnait en droit pénal le transport « *in interstate or foreign commerce* » d'un « *motor vehicle* » dont on sait qu'il a été volé: la définition de « *motor vehicle* » comprenait « an automobile, automobile truck, automobile wagon, motor cycle, or any other self-propelled vehicle not designed for running on rails » [trad. : « une automobile, un camion automobile, automobile wagon, cycle de moteur, ou tout autre véhicule automoteur ne circulant sur des rails »]: la Cour a exclus l'application à un avion (même si un avion n'est pas conduit par voie ferrée et pourrait rentrer dans la définition littérale).

18. DGT, 2013. *Document Quality Control in Public Administration and in International Organisations*, disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/dgs/translation/publications/studies/index_en.htm>

19. Affaire C451/08, Arrêt de la Cour, 25 mars 2010, Recueil de la jurisprudence, 2010, I-02673, dans le site <<http://eur-lex.europa.eu>>.

20. *Règlement (CEE) n 1035/72 du Conseil, du 18 mai 1972, portant organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes (JO L 118, p. 1), et du règlement (CEE) n 2707/72 du Conseil, du 19 décembre 1972, définissant les conditions d'application des mesures de sauvegarde dans le secteur des fruits et légumes.*

21. *Derlén*, 2007 et 2009.

22. Samuels (1983 : 379): « likely to increase rather than reduce divergence ... It is likely to militate against the principle that ... it is desirable for everybody, governments and judges and users throughout the various countries... to know or to be able to anticipate how courts in the various countries, including England, will interpret the convention ».

23. Bridge (1981: 354): « The judicial tendency to regard statutes as exceptions to the common law, and as such to interpret them restrictively, has also influenced their drafting. Highly detailed and specific language is employed in an attempt to ensure that the courts apply statutes in the way intended by Parliament » [« trad. : « La tendance judiciaire à considérer les lois comme des exceptions à la loi commune, et en tant que tel pour les interpréter restrictivement, a également influencé leur rédaction et une langue très détaillée et spécifique est utilisée dans une tentative de faire en sorte que les tribunaux appliquent les lois de la manière prévue par le Parlement »].

24. See also *Magor and St. Mellons R.D.C. v. Newport Borough Council* (1952: par. 10) A.C. 189, disponible à l'adresse: <<http://www.bailii.org>>.

25. Le renvoi est fait au cas *Da Costa en Schaake NV, Jacob Meijer NV, Hoechst-Holland NV contre Administration fiscale néerlandaise*, affaires jointes 28 à 30-62, arrêt de la Cour du 27 mars 1963, Recueil de jurisprudence (1963 : 76), dans le site <<http://eur-lex.europa.eu>>: « la cour, lorsqu'elle donne, dans le cadre concret d'un litige pendant devant une juridiction interne, une interprétation du traité, se borne à déduire de la lettre et de l'esprit de celui-ci la signification des normes communautaires ».

26. Spécialement dans les cas qui concernent l'application de conventions internationales.

27. *Christopher Sturgeon et al. contre Condor Flugdienst GmbH*, affaire C-402/07, arrêt de la Cour du 19 novembre 2009, Recueil de la jurisprudence, 2009 I-10923, dans le site <<http://curia.europa.eu>>.

28. Dans la littérature juridique on trouve des commentaires qui parlent d'interprétation *contra legem*. Cf. Le Bot (2013 : 771).

29. Voir les conclusions de l'avocat général Eleanor Sharpston, dans les affaires jointes C402/07 et C432/07, *Sturgeon c Condor Flugdienst GmbH*, par. 31: « Au point 23 [de l'exposé des motifs explicatifs de sa proposition initiale de règlement], la Commission indique que '[b]ien que les retards entraînent pour les passagers des désagréments et une frustration comparables à ce qu'ils subissent en cas de refus d'embarquement ou d'annulation d'un vol, la différence entre les deux situations est que l'opérateur est responsable du refus d'embarquement et de l'annulation (sauf circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté), alors qu'il ne l'est pas toujours dans le cas d'un retard' [...] la Commission considère que, dans les circonstances actuelles, les opérateurs ne devraient pas être tenus à l'indemnisation des passagers subissant un retard ».

30. *Magor and St. Mellons R.D.C. v. Newport Borough Council* (1952) A.C. 189, House of Lords decision (Lord Simonds).

31. Affaire C-183/00, Recueil de la jurisprudence, 2002 I-03901, dans le site <<http://curia.europa.eu>>.

32. Cf. la directive 2013/48/UE (59 « considérant » pour 18 articles) et la Directive 95/46/CE (72 « considérant » pour 34 articles).

33. Affaire C-344/04, *The Queen, à la demande de International Air Transport Association et European Low Fares Airline Association contre Department for Transport*, arrêt du 10 janvier 2006, Recueil de la jurisprudence, 2006 I-00403, dans le site <<http://curia.europa.eu>>.

Synergies Italie n° 12 / 2016



Besoins et influences de
la traduction : analyses de
discours spécialisés
et terminologie





ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

Patient comme objet de soins dans les textes médicaux anglais et français

Tatiana Musinova

Université de Haute-Alsace, France

tatiana.musinova@uha.fr

Reçu le 08-02-2016 / Évalué le 08-04-2016 / Accepté le 13-09-2016

Résumé

Dans notre travail, nous proposons d'étudier la figure du patient dans le discours chirurgical. Notre contribution a pour objectif d'analyser les caractéristiques morpho-syntaxiques des cooccurrences lexicales à travers lesquelles transparait la perception du patient par le spécialiste en chirurgie. Réalisée dans une perspective contrastive (français-anglais) pour les besoins de la traduction, cette analyse met en lumière les points communs et les divergences qui accompagnent la conceptualisation cognitive du patient en tant qu'objet de soins dans les langues qui nous intéressent. Nous abordons cette problématique sous les angles sémantiques et syntagmatiques suivants : « patient - données démographiques », « patient - corps », « patient - pathologie », « patient - traitement / chirurgien ».

Mots-clés : patient, traitement, médecin, discours médical

Il paziente come oggetto di cura nei testi medici inglesi e francesi

Riassunto

Con il presente contributo intendiamo osservare la figura del paziente quale nel discorso chirurgico. Il nostro obiettivo è di analizzare le caratteristiche morfosintattiche delle co-occorrenze lessicali attraverso le quali lo specialista in chirurgia lascia trasparire la percezione del paziente. L'analisi contrastiva (francese-inglese) a fini traduttologici permette di rilevare le divergenze e i punti che viceversa accomunano la concettualizzazione cognitiva del paziente quale oggetto di cura nelle lingue d'interesse. Il nostro approccio a tale problematica terrà conto degli elementi semantici e sintagmatici seguenti: "paziente-dati demografici", "paziente-corpo", "paziente-patologia", "paziente-trattamento / chirurgo".

Parole chiave: paziente, trattamento, medico, discorso medico

The patient as the object of therapy in medical text in English and French

Abstract

The aim of this paper is to study the patient as the object of therapy within the discourse of surgery. Our goal is to analyse the morpho-syntactical features of lexical co-occurrences through which it is possible to retrieve the perception that

the surgery specialist has of the patient. The contrastive analysis (French and English) for translation purposes allows to observe the divergences and the points in common concerning the cognitive conceptualisation of the patient as the object of therapy in the languages under scrutiny. Our approach will take into account the following semantic and syntagmatic elements: “patient-demographic data”, “patient-body”, “patient-pathology”, “patient-treatment /surgeon”. Keywords: patient, therapy, physician, medical discourse.

Keywords: Patient, therapy, physician, medical discourse

Introduction

Depuis le début des années 1990, quand les langues de spécialité se sont définies en tant que champ de recherche à part entière, le discours médical a fait objet de plusieurs analyses réalisées par les chercheurs francophones et anglophones. Pour n’en citer que quelques-uns, les travaux de Balliu ont éclairé les questions de terminologie, de subjectivité et de discours latent propre aux textes médicaux (Balliu, 2005, 2010a, 2010b) ; Monin s’est attardée sur la siglaison, les éponymes, les emprunts dans la langue médicale et les problèmes de leur traduction (Monin, 1993) ; Rouleau a analysé les aspects idiomatiques et morpho-syntaxiques du langage médical anglais (Rouleau, 1993, 1995) ; Maniez a examiné, entre autres, les aspects de la traduction des groupes nominaux en anglais, la phraséologie et la syntaxe de la langue médicale (Maniez, 2000, 2001, 2004).

La présente contribution a pour objectif de comprendre, au travers de l’analyse des moyens linguistiques, la perception des phénomènes spécifiques par les spécialistes en médecine de langues et de cultures différentes. Plus précisément, dans une perspective contrastive *anglais-français* démontrée dans les ouvrages de Vinay et Darbelnet (Vinay, Darbelnet, 1977), Chuquet et Paillard (Chuquet, Paillard, 1989), de Salkoff (Salkoff, 1999), - pour ne citer qu’eux, - la présente étude se propose d’observer les représentations de la figure du patient, véhiculées par le discours médical de langues différentes. Le choix de la figure du patient en tant qu’objet de la présente étude est motivé par la lecture de la législation (Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé) qui fait changer la relation médecin-malade. Cette loi précise que la nature de la décision médicale relève aussi bien du médecin que du patient. Cependant, au-delà du consentement/refus délibéré de l’acte opératoire par le patient, le pouvoir du chirurgien sur le patient reste considérable car le traitement des maladies, des traumatismes ou des déformations est pratiqué, manuellement et à l’aide d’instruments, sur un corps vivant, son anatomie et sa physiologie (Maniez, 2009 :179), et d’autant plus que la réussite du traitement chirurgical dépend beaucoup du geste

du chirurgien : la précision, l'habileté manuelle, la rapidité, la résistance physique et nerveuse. Dans ces conditions, le patient, ayant exprimé une plainte et étant placé dans les mains d'un agent autre que lui, reste dépendant du chirurgien car il cherche une solution du problème auprès du spécialiste. Dans sa demande de soins, le patient souffrant d'une pathologie est modalisé, aux yeux du chirurgien, en tant qu'objet de soins.

Du point de vue théorique, nous baserons nos propos sur les postulats de la théorie de relativité linguistique (Whorf, 1956) qui fait valoir le fait que les catégories conceptuelles propres à une communauté linguistique peuvent influencer notre façon de voir la réalité et de penser. Autrement dit, les catégories langagières, les structures syntaxiques, les aspects lexicaux indiquent que les locuteurs de langues et de cultures différentes s'arrêtent ou se focalisent sur les choses différentes quand ils perçoivent des faits du réel. Cette base théorique justifie ainsi notre approche méthodologique qui consiste à analyser les moyens morphosyntaxiques dans chacune des deux langues susmentionnées afin d'essayer d'accéder aux mécanismes sémantiques¹ et cognitifs sous-jacents à la perception du patient par les spécialistes en chirurgie francophones et anglophones.

Ainsi, les hypothèses de travail pourront être formulées de la façon suivante : à partir de l'analyse des structures morpho-syntaxiques, il est possible de déterminer la perception cognitive et la catégorisation du réel par les sujets parlants de langues et cultures spécifiques ; la conceptualisation référentielle des phénomènes n'est pas identique au sein du même domaine de spécialité de langues et cultures différentes ; la connaissance des modes de perception du réel permettrait d'optimiser la pratique traductionnelle des chirurgiens à laquelle ils sont amenés au sein de leurs activités scientifiques (publications en anglais) et des étudiants de la filière LEA en voie de spécialisation (traduction médicale).

1. Présentation du corpus

Pour mener à bien notre étude, nous avons recueilli un corpus de 60 textes de type *rapport de cas clinique* en chirurgie vasculaire en français et en anglais, extraits des revues scientifiques américaines et européennes et parues entre 2005 et 2015, telles que *European Journal of Vascular and Endovascular Surgery*, *American Journal of Case Reports*, *International Journal of Surgery Case Reports*, *Annales de Chirurgie Vasculaire*. Les rapports de cas cliniques (*case reports* en anglais) représentent un type de travail rédactionnel auquel les spécialistes en chirurgie, sont confrontés dans leur pratique professionnelle. La longueur des rapports de cas cliniques peut varier selon des consignes rédactionnelles imposées par les revues

(de une à quatre pages). L'enjeu d'un tel travail est de décrire, de manière claire et pertinente, sous une forme narrative de récits professionnels, les symptômes, le diagnostic, le traitement, et le suivi d'un patient particulier. L'information exposée dans les rapports de cas cliniques fournit le retour sur l'efficacité des soins cliniques et peut être utilisée pour les objectifs médicaux, scientifiques et éducatifs.

2. Cas particuliers de la représentation de *patient*

Dans le cadre du travail envisagé, nous nous sommes intéressés à la question de la représentation de la figure du *patient* au travers des structures morpho-syntaxiques et des collocations idiomatiques extraites des textes du corpus.

La tendance à « dépersonnaliser » le patient au profit des propriétés physiologiques et anatomiques dans les textes médicaux a déjà été mentionnée dans les travaux de Balliu (Balliu, 2001 : 101). Dans les rapports soumis à notre analyse, cette tendance est de nouveau apparente : ils prennent en considération le patient sous forme d'un *cas* qui équivaut à un événement particulier qui survient, comme tant d'autres, dans la pratique du clinicien et est lié à des conditions bien déterminées : des symptômes, des signes, ou encore des résultats des examens médicaux :

Fr. :

Mme H., 66 ans, 1,55 m pour 50 kg, a présenté une phlébite et une embolie après cholécystectomie il y a 3 ans. Elle prend de l'Inexium pour une hernie hiatale. Elle consulte pour des lombalgies apparues depuis 8 jours après une chute d'une chaise, sur le dos. Ses douleurs sont strictement mécaniques : au lit elle ne souffre pratiquement pas, mais les douleurs sont violentes dès la mise en charge.*

Ang. :

A 71-year-old male underwent right CAS for a >70% symptomatic internal carotid artery (ICA) stenosis at an outside facility. Five years later, the patient developed recurrent transient ischemic attacks (TIAs) (4-5 times per day), and duplex ultrasound demonstrated an echolucent atherosclerotic plaque with an irregular surface without significant ISR (diameter reduction, 45%) at the level of the right carotid bulb (Know et al. : 2015).

Dans les exemples précités, les patients sont présentés à travers des caractéristiques telles que :

- les données démographiques : Mme H., 66 ans, 1,55 m pour 50 kg, a 71-year-old male,
- les pathologies et les symptômes qu'ils présentent : une phlébite, une embolie, une hernie hiatale, des lombalgies, les douleurs, internal carotid artery stenosis (sténose de l'artère carotide), transient ischemic attacks (accident ischémique transitoire), atherosclerotic plaque (plaque d'athérome) ;
- les examens cliniques : duplex ultrasound (échographie Doppler) ;
- le traitement médicale administré : Inexium* ;
- le traitement chirurgical subi : cholécystectomie, right CAS (pose de stent dans l'artère carotide droite).

Comme nous pouvons le constater, dans le contexte chirurgical, la perception du *patient* se construit à travers des traits pertinents pour la prise en charge du patient par le chirurgien vasculaire, et ceci indépendamment de la langue. Les divergences entre les textes français et anglais deviennent plus apparentes si nous procédons à l'étude formelle de manière approfondie. Dans cette perspective, dans ce qui suit, nous proposons une analyse des moyens langagiers de la représentation de *patient* qui, selon nous, sont à l'origine des divergences supposées. Nous proposons ainsi d'aborder la question de la représentation de *patient* sous plusieurs angles sémantiques, à savoir : « patient - données démographiques », « patient - partie du corps », « patient - pathologie », « patient - traitement / chirurgien ».

2.1. Patient - données démographiques

Le recueil des données démographiques (principalement l'âge et le sexe biologique) des patients dans le contexte chirurgical s'avère d'une grande importance dans le but d'optimiser la prise en charge et le traitement selon les caractéristiques anatomo-morphologiques des patients hommes ou femmes et selon les changements anatomiques du corps humain avec l'âge.

En ce qui concerne la description de l'âge du patient en français, le plus souvent les rédacteurs des rapports emploient la structure [patient + (âgé) de + nombre + ans] : « une patiente de 9 ans », « une femme de 51 ans », « Monsieur H. D., âgé de 58 ans ». En anglais, la structure [a + nombre-year-old + patient], principalement employée dans les rapports analysés, présente une structure sémantiquement équivalente à celle en français : « a 24-year-old gentleman », « a 71-year-old male », « a 47-year-old man », « a 35-year-old lady ». Dans le contexte de la discipline chirurgicale, le critère d'âge marque une circonstance (modalité de mesure) qui précise et conditionne une action (la consultation du patient et le traitement administré).

Toutefois, nous avons constaté qu'une plus grande divergence existant entre les langues relève des caractéristiques lexicales et morpho-syntaxiques des collocations désignant le sexe biologique des patients. Ainsi dans les textes français, trois types de structures sont employés pour désigner les patients de sexe féminin et masculin : [un patient / une patiente], [Madame / Monsieur + *initiales du nom*] et [un homme / une femme] : « il s'agit d'une patiente de 18 ans », « Monsieur H. D. [...] est hospitalisé », « une femme [...] se présente ». Ces exemples montrent que la langue française prend en charge la distinction de sexe biologique à l'aide des moyens morpho-syntaxiques, particulièrement des mots grammaticaux tels que l'article (un / une), des flexions nominales (patient² / patiente), et des mots lexicaux « homme / femme ». Malgré les outils langagiers (grammaticaux), la dénotation des propriétés anatomiques de type « être humain de sexe féminin / masculin » de ces patients est faiblement marquée dans les textes français. Et plus encore, la construction de type [Madame / Monsieur + *initiales du nom*] relève d'une dimension sociale (formule de politesse) de la communication.

Cependant, la langue anglaise, dans le cas de la désignation du sexe biologique, mobilise moins d'outils morpho-syntaxiques, mais plus de moyens lexicaux. Dans les textes en anglais, nous avons identifié les structures suivantes : « gentleman / lady », « man / woman », « male / female ». Si les deux premières constructions, - bien que dans les rapports en anglais les locuteurs ne mentionnent pas d'initiales des noms des patients -, semblent correspondre à celles en français (« gentleman / lady » vs. « Madame / Monsieur » et « man / woman » vs. « homme / femme »), les termes « male » (male, homme) et « female » (femelle, femme, fille) les plus fréquents dans les textes anglais du corpus, tendent à préciser explicitement les caractéristiques anatomiques du patient : « male is a person of the sex whose organs produce spermatozoa for fertilizing ova³ » (un homme est un être humain doté d'organes produisant des spermatozoïdes afin de fertiliser des ovules) ; « female is a person of the sex whose cell nuclei contain two X chromosomes and who is normally able to conceive and bear young⁴ » (une femme est un être humain dont les noyaux cellulaires contiennent deux chromosomes X et qui est normalement en mesure de concevoir et de porter un enfant). Dans les textes français, l'emploi des termes « male » et « femelle » ne semble pas possible, ceux-ci étant dotés d'une forte connotation relative à l'« animal appartenant au sexe apte à produire des ovules / spermatozoïdes », ou encore d'une connotation péjorative.

Il s'avérerait ainsi, qu'en matière de la désignation de sexe biologique, la langue anglaise représente le patient plus souvent en tant qu'entité anatomique, alors que dans la représentation en français cette dimension est moins marquée, le patient étant perçu plus souvent sous un angle social en tant qu'être humain particulier et unique ayant ses propres nom et prénom.

2.2. Patient - partie du corps

L'anatomie du corps humain et, en particulier, la manière de dénommer les parties du corps, a également fait l'objet de nos observations. Si dans le cadre de la désignation des organes nous n'avons pas remarqué de différences significatives entre les deux langues (par exemple, « rein », « poumon » en français correspondent à « kidney » et à « lung » en anglais), la désignation de certaines zones du corps exige une attention particulière. À titre d'exemple citons, en français, les syntagmes telles que « le bas du corps » / « le haut du corps », « le haut du dos » / « le bas du dos ». Du point de vue formel, les parties du corps mentionnées sont dénommées par le biais des substantifs qui constituent une classe conceptuelle à caractère « d'indépendance sémantique » (Charaudeau⁵, 1992 : 18). Les dénominations « le haut » / « le bas » renvoient à des entités désignées à elles-mêmes et qui ne se disent que d'elles-mêmes : « position déterminée sur la verticale⁶ ». En d'autres mots, pour désigner les zones et les parties du corps, les sujets parlants francophones conceptualisent d'abord les zones localisées dans l'espace (« le haut », « le bas ») et, ensuite, les mettent en corrélation avec d'autres objets du monde phénoménal qui sont « le corps humain » ou « le dos ». Pour ainsi dire, initialement, les deux entités « le haut » / « le bas » et « le corps » / « le dos » coexistent séparément dans la cognition du sujet parlant.

Pour dénommer les mêmes zones anatomiques, la langue anglaise met à disposition du locuteur des moyens morpho-syntaxiques différents, à savoir les syntagmes « upper body », « lower body », « upper back » et « lower back ». L'analyse des caractéristiques formelles de ces structures révèle que les substantifs « body » (corps) et « back » (dos) sont précédés, conformément aux règles de la grammaire anglaise, par des adjectifs qualificatifs « upper » (supérieur) et « lower » (inférieur). Ces derniers font partie de la classe conceptuelle des propriétés caractérisant les objets « body » et « back » et constituent des apports d'informations supplémentaires pour la base (ou le support) de prédication (« body » / « back »). Du point de vue conceptuel et sémantique, cette structure démontre que, dans le contexte médical, les sujets parlants anglophones perçoivent et catégorisent les êtres « body », « back » dans un premier temps, et ce n'est qu'ensuite qu'ils leur attribuent des propriétés : *upper* : « higher than reference point in relation to physical position⁷ » (physiquement plus haut que le point de référence) ; *lower* : « physically *situated below* a reference point⁸ » (physiquement plus bas que le point de référence).

2.3. Patient - pathologie

Par ailleurs, dans le discours chirurgical, la perception de la figure du *patient* est construite au travers de la relation existant entre le patient et la pathologie diagnostiquée. Ce chapitre traitera des expressions en anglais et en français utilisées pour exprimer cette corrélation sémantique.

Dans les textes analysés, nous avons noté que les auteurs francophones recourent le plus souvent aux constructions de type [sujet + (est) *atteint de* + pathologie] : « un patient *atteint d'un anévrysme* », « un patient *atteint d'une sténose aortique* », « des patients *atteints d'une ischémie critique* des membres inférieurs ». Du point de vue formel, cette construction est représentée par la voix passive, où le verbe auxiliaire « être » est suivi par « atteint », participe passé du verbe « atteindre ». L'enjeu sémantique d'une telle structure est de démontrer que le sujet grammatical (patient) subit une action produite par la pathologie sur son état (physique ou psychologique). Le patient serait ainsi caractérisé au travers de l'action effectuée par l'agent non humain (*un anévrysme, une sténose, une ischémie*). Cette hypothèse se confirme du point de vue syntaxique, car le groupe verbal « être atteint » connote, selon le dictionnaire Larousse, une souffrance d'un mal ou d'une déficience, ainsi que le fait d'en être affecté ou d'en être victime.

En anglais, la relation « patient - pathologie » est exprimée par les cooccurrences lexicales de type [pathologie + patient] : « *TAA (thoracic artery aneurysm) patient* », « *stroke patient* », « *diabetes patient* » et [patient + *with* (avec) + pathologie] : « *patients with aortic stenosis* », « *patient with arteritis* », « *patients with critical limb ischemia* ». Dans les constructions de type [pathologie + patient], les maladies dénommées accomplissent grammaticalement une fonction d'adjectifs qualificatifs qui décrivent les propriétés (*TAA, stroke, diabetes*) du sujet de la prédication (*patient*). Dans les constructions de type [patient + *with*+ pathologie], les maladies sont introduites par le biais de la préposition « *with* » (avec). Dans ce cas, sur le plan sémantique, il s'agit de l'association des deux entités distinctes « patient » et « pathologie ». Les caractéristiques formelles, - le substantif « patient » est antéposé à « *with* » et « *stenosis* », « *arteritis* » ou « *ischemia* » -, permettent de déduire que les êtres « patient » et « pathologie » ne sont pas sur le plan d'égalité dans la conceptualisation cognitive, mais l'un d'eux (pathologie) se trouve en position de dépendance sémantique vis-à-vis à l'autre (patient) : une pathologie devient ainsi une propriété qui accompagne et caractérise le patient.

L'analyse des traits formels et sémantiques des collocations en deux langues met ainsi en évidence le fait que la langue française représente le patient en tant qu'un être affligé, frappé, ou mis à l'épreuve de la maladie qu'il subit. Les collocations

françaises laissent entendre que la pathologie affecte fortement l'état physique et psychologique du patient. La langue anglaise est manifestement plus pragmatique, dans le sens où elle ne fait que constater et rapporter les faits significatifs pour le chirurgien. La pathologie ne fait que caractériser et accompagner l'être « patient », cette première étant considérée comme une propriété parmi tant d'autres (grand, intelligent, gentil), exempte de toute indication ou interprétation relatives à l'impact sur l'état physique ou psychologique du patient.

Par ailleurs, à regarder de près la figure du *patient* en tant que porteur de maladie, nous avons observé quelques particularités d'ordre syntagmatique propres à chacune des deux langues. Ainsi, la langue française impose le syntagme [*chez* + patient] qui correspond au groupe prépositionnel [*in* (dans) + patient] en anglais. Il devient possible de constater que le point de divergence principal entre les langues se situe au niveau des prépositions « *chez* » (fr.) et « *in* » (ang.) :

Fr. :

- chez le patient *atteint d'un anévrisme*
- *la sténose aortique* chez des patients âgés
- *l'AOMI est asymptomatique* chez 94% des patients

Ang. :

- in patients *with abdominal aortic aneurysms*
- *aneurysms* in patients *with autosomal dominant polycystic kidney disease*
- *intracranial stenosis* in young patients

Bien qu'à l'échelle globale les deux prépositions « *chez* » (fr.) et « *in* » (ang.) expriment le rapport sémantique d'intériorité, leur nature n'est pas identique dans les deux langues. Dans le cas de la cooccurrence lexicale française [*chez* + patient], le groupe prépositionnel désigne un être animé (une personne) qui est défini en tant que lieu de phénomène et dont on décrit des traits ou des comportements. Dans la cognition des locuteurs, la référence (patient) ne se confond pas avec la position du sujet parlant : le patient reste perçu de l'extérieur, mais il n'accède pas à l'espace intérieur du corps du patient.

Dans le cas de la préposition anglaise « *in* », l'idée d'une intériorité localisée dans l'espace est plus apparente, avec une prise en considération des paramètres tels que volume ou dimensions physiques. Cette préposition indique une position dans un lieu *clos*, *circonscrit* et *borné* par des limites du corps humain dans une perspective à trois dimensions. En ce qui concerne le point de visée, la position du sujet parlant semble coïncider avec celle de la référence : le sujet parlant sait (voit) ce qui se passe à l'intérieur du corps du patient.

Cette analyse sémantique permet de supposer que dans le contexte du discours chirurgical, la langue française véhicule une représentation du patient en tant que lieu de pathologie sans fournir aucune information supplémentaire sur son orientation, les dimensions ou l'espace occupé. À son tour, la langue anglaise de par les constructions morpho-syntaxiques, construit une image du patient en tant que lieu extensif perçu comme volume délimité à l'intérieur duquel se situe la pathologie.

2.4. Patient - traitement / médecin

Enfin, dans les textes analysés nous avons remarqué que les collocations qui reflètent le rapport « patient - traitement / médecin » peuvent varier selon les auteurs. Dans le cadre du travail actuel, nous avons choisi d'en présenter celles qui, du point de vue sémantique et formel, présentent un intérêt particulier, notamment « patient *on antibiotics* (ang.) » vs. « patient *sous antibiotiques* (fr.) » et « *anticoagulated* patient (ang.) » vs. « patient *traité par anticoagulant* (fr.) ».

Entre les deux expressions « patient *on antibiotics* » (littéralement : patient *sur* antibiotiques) et « patient *sous antibiotiques* » qui du point de vue sémantique global renvoient à des faits du réel identiques, nous avons pu relever une différence particulière propre à la vision d'orientation verticale à laquelle renvoient les structures dans les deux langues. Ainsi, la préposition anglaise « on » (sur) indique une position de « supériorité » de l'être « patient » relativement à l'être « antibiotics ». Cela nous laisse intuitivement penser que, pour palier le problème de santé, le patient « se repose », ou « s'appuie » sur le traitement proposé par le médecin.

À l'instar de l'idiome anglais, dans le syntagme français « patient *sous antibiotiques* », la préposition « sous », par l'extension de sens, exprime le rapport d'« infériorité » et, par conséquent, de « dépendance » du patient soumis à l'action du traitement par « antibiotiques ».

Dans l'expression anglaise « *anticoagulated* patient », le participe passé « *anticoagulated* » (littéralement : *anticoagulé*) fonctionne comme qualificatif qui décrit l'état résultatif d'une action, une finalité d'un processus ou d'une activité produite par le médicament. Ainsi, le traitement est considéré en tant qu'agent de l'action, le patient en étant un objet. Dans cette construction, l'action effectuée par l'agent a un impact sur un être humain. Celui-ci est affecté physiquement par cette action et son état se trouve modifié par les visées de l'agent (médicament). Par ailleurs, la présence du médecin n'est pas perceptible dans ce type de constructions.

L'expression française « patient *traité par anticoagulant* », contrairement à l'expression en anglais, n'indique pas explicitement le résultat de l'action : le

patient est traité, mais le sujet parlant ne communique pas l'impact exact du traitement sur l'état du patient. Le patient n'est point un objet de l'action effectuée par la substance « anticoagulant », mais plutôt celui de l'action réalisée par le médecin : c'est bien le médecin qui traite le patient et non le médicament. Par conséquent, « anticoagulant » n'est pas considéré comme agent, mais acquiert une valeur instrumentale et devient un moyen choisi par le médecin pour agir sur l'état du sujet.

Conclusion

Malgré le fait que la participation du patient à la prise de décision sur le traitement devienne croissante, la perception de celui-ci par le chirurgien demeure profondément ancrée dans les rapports médecin-patient dits paternalistes où ce dernier continue à être considéré comme objet de soins thérapeutiques prescrits par le médecin. Ce postulat étant émis, l'observation des textes analysés révèle la présentation du patient en tant que cas clinique perçu à travers les symptômes, les données démographiques, les traitements et les résultats d'examens. Cependant, grâce à l'application de l'approche contrastive des moyens morpho-syntaxiques et lexicaux, nous avons pu observer les points de divergence et les points communs de la représentation de la figure du patient qui ne font que refléter les mécanismes de conceptualisation cognitive préalables à toute formulation verbale dans les langues qui nous intéressent.

L'analyse des textes en anglais nous a permis de constater le pragmatisme de cette langue : les constatations factuelles dominent sur les interprétations. En effet, selon les représentations véhiculées par la langue anglaise, le patient en tant qu'individu doté d'une personnalité s'efface derrière le corps (ainsi que les zones différentes du corps), ce dernier étant considéré comme lieu (extensible de par le volume occupé dans l'espace physique et perceptible de l'intérieur) de localisation de la maladie à traiter. La pathologie est envisagée en tant que propriété constante qui accompagne et caractérise le patient. En ce qui concerne le traitement, il est reconnu comme agent de l'action ainsi que le support sur lequel le patient peut se reposer pour assurer la continuité du fonctionnement des processus physiologiques, et dont la finalité est mise en avant. Dans ce cas, il serait presque possible de parler du pouvoir non du chirurgien mais du traitement sur le patient.

La langue française, à son tour, transmet une représentation qui caractérise le patient plutôt en tant qu'être social affecté par la maladie dont il est victime, - et surtout -, dont il souffre. Le subir du patient est plus apparent. Cette langue laisse entendre une pathologie non comme propriété invariable, mais comme phénomène

que le sujet supporte contre son gré. Ainsi, les entités sociale et anatomique du sujet ne semblent pas être séparées l'une de l'autre. En matière de l'action du traitement, le patient se trouve dans une situation de dépendance qui fait ressurgir son incapacité à surmonter la maladie par lui-même. Enfin, la langue française fait inévitablement apparaître le chirurgien (et non un médicament ou une technique opératoire) en tant qu'agent principal de la thérapie, exerçant en quelque sorte son pouvoir sur le patient.

Du point de vue de la didactique de la traduction, l'évaluation des fonctions lexicales et sémantiques assorties des marques indiquant le mode de conceptualisation cognitive dans les langues s'avère d'une importance décisive. La catégorisation du réel déterminant la contrainte lexicale est particulièrement présente dans la traduction des collocations idiomatiques de la langue médicale. L'analyse des modes de conceptualisation cognitive propres aux langues et cultures différentes proposée dans le cadre des formations à la traduction spécialisée pour contribuer à l'appréhension de certaines difficultés qui accompagnent le processus de traduction. Pratiquée aux étapes d'initiation au domaine de spécialité (discours médical), elle permettra d'adopter une approche mobilisant les mécanismes cognitifs et réflexifs chez les apprenants de la traduction en voie de spécialisation.

Bibliographie

- Balliu, C. 2001. « Les traducteurs : ces médecins légistes du texte ». *Meta: Translators' Journal*, 46, n° 1, p. 92-102.
- Balliu, C. 2005. « Le nouveau langage de la médecine : une affaire de socioterminologie ». *Meta: Translators' Journal*, 50, n° 4. URL : <<http://id.erudit.org/iderudit/019909ar>> [Consulté le 14/01/2016].
- Balliu, C. 2010a. « Le traducteur, le médecin et le patient ». *Meta: Translators' Journal*, 5, n° 1, p. 15-22.
- Balliu, C. 2010b. « Le traducteur et la littérature médicale ». *Synergies Tunisie : La traduction des textes spécialisés : un retour sur des lieux communs*, n° 2, p. 65-73.
- Charaudeau, P. 1992. *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris : Hachette.
- Chuquet, H., Paillard, M. 1989. *Approche linguistique des problèmes de traduction anglais - français*. Paris : Ophrys.
- Delbecques, N., (éd.). 2006. *Linguistique cognitive. Comprendre comment fonctionne le langage*. Bruxelles : De Boeck.
- Know, J.H., Han, Y. 2015. « Surgical treatment for complicated carotid artery stenting ». *EJVES Short Reports*, n° 28, p. 1-3.
URL : <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2405655315000031> [Consulté le 14/01/2016].
- Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002. Code la santé publique, droits du malade et qualité du système de santé, 2002. URL : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000227015>> [Consulté le 14/06/2016].
- Maniez, F. 2000. « La prémodification nominale en anglais médical : quelques problèmes de traduction ». In : D. Banks (éd.), *Le groupe nominal dans le texte spécialisé*. Paris : L'Harmattan.

Maniez, F. 2001. « Ambiguïté syntaxique des groupes nominaux en anglais médical ». *Cahiers de l'APLIUT*, 20, n° 4, p. 53-65.

Maniez, F., Thoiron, P. 2004. « Les groupes nominaux complexes dans le décodage et la traduction en langue de spécialité : quelles ressources lexicales pour l'apprenant en anglais médical ? ». In : T. Lino (éd.), *Vocabulaire de spécialité et lexicographie d'apprentissage en langues-cultures étrangères et maternelles*. Paris : Didier.

Monin, S. 1993. « La siglaison en langue médicale et problèmes de traduction ». *ASP*, n°2. URL: <<http://asp.revues.org/4264>> [Consulté le 14/01/2016].

Rouleau, M. 1995. « La langue médicale : une langue de spécialité à emprunter le temps d'une traduction ». *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, 8, n°2, p. 29-49.

Rouleau, M. 2003. « La terminologie médicale et ses problèmes ». *Panacé*, 4, n°12, p. 143-152.

Salkoff, M. 1999. *A French-English Grammar. A Contrastive Grammar*. *Linguisticæ Investigationes Supplementa*, 22. Amsterdam/Philadelphia: Benjamins.

Vinay, J.-P., Darbelnet, J. 1977. *Stylistique comparée du français et de l'anglais. Méthode de traduction*. Paris : Didier.

Whorf, B. 1956. *Language, Thought and Reality*. Cambridge, MA : MIT Press.

Sources lexicographiques

Centre National de Ressources textuelles et lexicales. URL : <<http://www.cnrtl.fr>> [Consulté le 14/01/2016].

Dictionnaire Larousse. URL : <<http://www.larousse.fr/>> [Consulté le 14/01/2016].

Maniez, Fr. 2009. *Dorland Dictionnaire médical bilingue*. Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson.

Medical Dictionary. URL: <<http://medical-dictionary.thefreedictionary.com>> [Consulté le 14/01/2016].

The Free Dictionary. URL : <<http://www.thefreedictionary.com>> [Consulté le 14/01/2016].

Notes

1. La sémantique renvoie à l'étude des représentations mentales abstraites d'un certain ordre que les humains appréhendent comme étant « signification » (Delbecq, 2006 : 163) de ce qui est dit et qui se configure dans les formes, les marques grammaticales et servent à exprimer des opérations conceptuelles.

2. Le symbole « \emptyset » renvoie à un morphème zéro.

3. <<http://medical-dictionary.thefreedictionary.com/male>>.

4. *Idem*.

5. Lors de la réflexion sur le présent travail, nous nous sommes inspirés à plusieurs reprises de l'approche de la grammaire du sens et de l'expression proposée par Charaudeau (Charaudeau, 1992). En particulier, cette approche nous a fourni des outils méthodologiques nécessaires pour la compréhension des mécanismes fondamentaux de la construction du sens et dont l'usage nous paraît légitime aussi bien pour les analyses de la langue française que de la langue anglaise.

6. *Centre National de Ressources textuelles et lexicales*. Disponible sur <<http://www.cnrtl.fr/definition/haut/substantif>>.

7. *The Free dictionary*. Disponible sur <<http://www.thefreedictionary.com/upper>>.

8. *Idem*.



ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

Approche pragmatérminologique des termes des entreprises et des organisations

Dardo de Vecchi

Kedge Business School, France
dardo.devecchi@kedgebs.com

Reçu le 15-09-2015 / Évalué le 30-04-2016 / Accepté le 13-09-2016

Résumé

Les entreprises et les organisations façonnent la langue générale et spécialisée pour leurs propres besoins. Il en résulte un sociolecte : parler d'entreprise ou organisationnel, qui caractérise la culture et le savoir des entreprises ou organisations. Identifiés et suivis de manière adaptée - approche pragmatérminologique -, les termes deviennent une ressource identifiable (à rapprocher des actifs), notamment pour l'intégration, la communication et la gestion des connaissances.

Mots-clés : entreprise, organisations, terminologie, pragmatérminologie

I termini delle aziende e delle organizzazioni: un approccio pragmatérminologico

Riassunto

Le aziende e le organizzazioni modulano la lingua generale e di specialità in base alle proprie necessità. Da ciò scaturisce il socioletto aziendale o dell'organizzazione, cioè il gergo che caratterizza la loro cultura e il loro sapere. Individuati e osservati in modo appropriato tramite l'approccio pragmatérminologico, i termini divengono una risorsa identificabile (una sorta di *asset*) che è utile in particolare ai fini dell'integrazione, della comunicazione e della gestione delle conoscenze.

Parole chiave: azienda, organizzazioni, terminologia, pragmatérminologia

A pragmatérminological approach to terms used in companies and organizations

Abstract

Companies and organizations modulate their language for general and for special purposes depending on their necessities. This generates the sociolect of the company or organization, that is the jargon characterising their culture and knowledge. Identified and observed through a pragmatérminological approach, the terms become an identifiable resource (an asset of some sort) which proves useful especially for the integration, communication and knowledge management.

Keywords: companies, organisations, terminology, pragmatérminology

Introduction

La manière de définir une organisation n'est pas unanime, cependant, dans la plupart des cas, on conçoit l'organisation comme un ensemble structuré de services ou de personnes avec un but déterminé. En même temps en France, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) définit l'entreprise comme : « [...] la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ¹ ». Dans les deux cas, des locuteurs mobilisent la langue pour parler de leurs activités, pour communiquer, pour transmettre leurs connaissances, etc., même si leurs buts diffèrent dans la mesure où l'objectif des entreprises s'oriente vers la production de richesses. Leurs discours utilisent une langue qui s'est spécialisée pour dire leur réalité et qui est souvent et trop rapidement appelée jargon. Les caractéristiques de ces discours permettent également d'identifier les lieux où ils sont utilisés à partir du moment où, comme pour un dialecte, il est possible de reconnaître une manière de parler.

Lorsqu'on évoque la langue dans les entreprises², on fait référence à l'utilisation d'un système dans son ensemble. En revanche, le fonctionnement du système d'une seule et unique langue dans l'entreprise a été beaucoup moins observé, à l'exception notable de la lexicographie, qui a exploré la création des dictionnaires d'entreprise ou de la terminologie dans les pays scandinaves (Leroyer, 2005a/b ; Køler Simonsen, 2002, 2005 ; Lervad, 2009). La raison étant que ces deux disciplines ont des liens étroits avec le monde de la traduction et les domaines techniques, deux nécessités pour les entreprises. Girin écrit : « La compréhension de ce qui est en jeu dans les productions langagières et les échanges langagiers dont les organisations sont le siège supposerait idéalement de pouvoir mettre en œuvre une sorte de théorie du langage en actes, apte à rendre compte d'une série de processus fondamentaux mettant en jeu le langage, mais pas seulement le langage, et dont le moindre n'est pas celui de la signification » (2003 : 175). La citation nous invite à regarder de près le fonctionnement des systèmes utilisés, car tout se passe comme si le fait de parler une même langue résolvait tout problème de communication et de connaissance en entreprise. Or observer un système en tant que moyen est une chose, mais observer ce qui est important *dans* un système pour énoncer le quotidien d'une entreprise en est une autre. Derrière des mots se cachent des actions, et elles peuvent varier beaucoup d'une entreprise à une autre dans une même activité. Dans ce cadre, deux questions émergent. D'abord, quelles communautés utilisent quelles expressions (aspect sociolinguistique) ? Ensuite, lorsqu'on exprime sa connaissance au travail, quelles sont les unités

mobilisées (aspect terminologique) et de quelle manière ? L'articulation de ces deux aspects permettra de converger vers une terminologie adaptée à la réalité de l'entreprise.

Une fois ces éléments de langage identifiés, il est nécessaire de les approcher de manière pertinente pour qu'ils servent de base non pas à une normalisation conceptuelle calquée sur la normalisation linguistique mais référentielle dans la mesure où, renvoyant les uns aux autres, ils établissent des réseaux cohérents et homogènes à un moment de l'histoire d'une même entreprise. En effet, si dans une entreprise la recherche d'objectifs communs est voulue, il n'est pas souhaitable que dans une même organisation les expressions soient interprétées différemment, coexistent avec des formes obsolètes ou empêchent la communication ou le transit connaissances. Schein écrit :

Si beaucoup de membres du groupe utilisent différents systèmes de catégories, non seulement ils ne seront pas d'accord à propos de ce qu'ils font, mais ils ne seront pas non plus d'accord sur ce qu'est réel, ce qu'est un fait, lorsque quelque chose est vrai ou faux, sur ce qu'est important, ce qui exige de l'attention, et ainsi de suite. [...] En somme, un langage commun et des catégories conceptuelles en commun sont clairement nécessaires pour que tout type de consensus puisse être établi et pour que toute communication puisse tout simplement s'établir³ (Schein, 2004 : 112).

On voit pourquoi l'observation des phénomènes internes à un même système linguistique est tout à fait légitime. Une preuve supplémentaire de cet état de fait, même si les acteurs en sont peu conscients, est donnée par le fait que lors de fusions-acquisitions - et en dehors des situations extralinguistiques - les problèmes communicationnels peuvent apparaître parce que la signification donnée aux expressions et les pratiques qui leur sont liées ne sont pas les mêmes dans les entreprises participant à la fusion ou parce que des expressions des uns sont inconnues des autres.

Nous aborderons en premier l'aspect sociolinguistique de l'entreprise. Ensuite, nous montrerons que le sociolecte qui le caractérise (parler d'entreprise) peut être considéré comme une langue qui s'est spécialisée pour véhiculer les connaissances et les communications propres à l'entreprise. Au cœur de ce sociolecte, il n'y a pas des « mots », mais des termes qui demandent une approche spécifique - pragmatérminologique - qui trouve ses racines dans la théorie terminologique, voire socio-terminologique et dans la sociolinguistique, notamment labovienne. Le terme n'est pas seulement linguistique mais multimodal en fonction des besoins de l'entreprise où il est utilisé. Il ne doit pas être considéré comme une unité du domaine public

et de ce fait valable en tout temps et lieu. Nous serons dans une terminologie fonctionnant en « circuit fermé ». Observé depuis cette perspective, le langage en entreprise, devient un élément incontournable et peut être considéré comme une ressource identifiable pouvant avoir une valeur économique (actif) à la frontière du matériel et de l'immatériel dans la mesure où, il est au centre de la communication, de la connaissance et de l'appartenance au groupe. C'est par ailleurs et certainement la raison pour laquelle les entreprises ne donnent que rarement accès aux documents internes dont la valeur peut être stratégique et où ces expressions sont quotidiennes. Pour cette raison la situation idéale de recherche est celle d'une observation participante (de Vecchi, 1999). Nous présenterons des exemples accessibles de l'extérieur de l'entreprise qui résultent d'un fonctionnement interne plus vaste (stratégie, marketing, etc.).

1. On ne travaille pas chez X en parlant comme chez Y : communautés et langages

La notion de communauté est fondamentale en sociolinguistique (notamment variationniste) où l'on considère qu'à une variation dans un secteur de la société, correspond une autre dans l'utilisation du langage. De leur côté, les entreprises sont des communautés définies par des liens formels et constituent, en même temps, des différents secteurs de la société. Il reste à savoir comment ces différents secteurs montrent leurs différences sur le plan du langage. L'identification précise des éléments linguistiques à observer au sein de la communauté est capitale. Labov pose directement le problème de l'objet de l'observation en linguistique :

L'un de problèmes centraux dans la théorie linguistique est d'identifier l'objet de la description linguistique [...] Il s'agit de savoir où trouver les éléments les plus systématiques du système linguistique chez l'individu qui véhicule le mécanisme génétique ou dans la communauté qui exerce le stimulus et le contrôle (Labov, 1989 : 1) ⁴.

Lorsqu'il s'agit d'observer ce qui va caractériser linguistiquement ces secteurs, la sociolinguistique aborde différents aspects de la langue, notamment les aspects phonique, lexical et syntaxique (Labov, 1976 ; Hudson, 1980 ; Fasold, 1984, 1990 ; Fasold, Schiffrin, 1989 ; Chambers, 1995 ; Romaine, 1982). Dans le cas des entreprises, ce seront essentiellement les variations lexicales qui attirent notre attention. En effet, si les observations faites (de Vecchi, 1999) dans les sons, les formes et la syntaxe ne fournissent pas d'éléments majeurs de variation, le lexique montre une variété considérable. Ainsi, on constate que deux entreprises d'un même secteur d'activité n'emploient pas les mêmes expressions. Par exemple : il est impossible de vendre des forfaits téléphoniques chez un opérateur de téléphonie en utilisant

les expressions de ses concurrents. Si cela peut sembler évident du point de vue de l'utilisation des noms de produits et de services, cela l'est beaucoup moins à l'intérieur de la communauté où sémantisme et pragmatique peuvent ne pas être identiques lorsqu'on compare deux communautés similaires. On peut alors identifier un sociolecte - le parler d'entreprise ou organisationnel (de Vecchi, 2011). Il se distingue de l'argot dans la mesure où il n'est pas cryptique, et des jargons⁵ dans la mesure où, bien qu'ils soient liés à des métiers, dans les entreprises ils entrent en interaction avec d'autres métiers et c'est l'ensemble des secteurs et des métiers qui constitue le parler d'entreprise. La définition de communauté linguistique ne fait pas l'unanimité en linguistique, mais celle qui est donnée par Calvet retient toute notre attention : « [...] l'unité de gestion des ressources linguistiques » (1993 : 8). En effet, l'entreprise est une communauté qui gère ses unités linguistiques de manière homogène et distinctive par rapport à une autre de qui elle se distingue.

2. Au centre du système : le terme

Lorsque la langue utilisée couramment (LGP : *language for general purposes*) se spécialise pour exprimer une connaissance particulière, elle devient une langue spécialisée (Lerat, 1995) ou LSP (pour *language for special purposes*) au cœur de laquelle se trouvent des termes : désignations de concepts, étudiés en terminologie (Felber, 1987 ; Cabré, 1998 ; Depecker, 2002). Les LSP prennent en considération des domaines de connaissance (transport, communication, etc.). La division en domaines de connaissance étant cependant trop vaste, elle permet un découpage en domaines plus restreints, comme les domaines d'activité (transport ferroviaire, aérien ; communication radiophonique, télévisuelle, etc.). À l'intérieur de ces derniers, chaque entreprise exploitante, devient un domaine d'exploitation et c'est à ce niveau que se manifeste le « parler d'entreprise » (de Vecchi, 2004) que chaque entreprise utilise. Pour cette raison, lorsqu'on s'adresse à une entreprise en employant les expressions d'une autre, trois situations apparaissent : on n'est pas compris (les expressions concernées ne sont pas comprises), on est compris, mais corrigé (l'expression concernée est remplacée par celle qui a cours dans l'entreprise à laquelle on s'adresse) ou bien on est compris, reconnu en tant que client d'une autre entreprise, et l'on peut, selon le cas, se voir proposer une meilleure offre (de Vecchi, 1999).

L'entreprise spécialise davantage les connaissances techniques et commerciales « générales » pour exercer sa propre activité ; elle façonne les langues générales et spécialisées pour dire son quotidien en élaborant ses propres termes. Elle a recours aussi à d'autres systèmes sémiotiques (multimodalité) pour exercer son activité et tous participent de sa connaissance et de ses échanges communicationnels : on ne

peut se limiter à la langue. En conséquence, il est nécessaire d'en tenir compte dans tout traitement d'un parler d'entreprise (de Vecchi, 2013). Beaucoup de signes expriment l'identité de l'entreprise et ne sont pas utilisables dans le discours d'une autre entreprise du même secteur d'activité (logo, charte graphique, couleurs, musiques, etc.). Quelle que soit leur nature, ils peuvent toujours être exprimés en langue. Par exemple : le *swoosh* de Nike, le *Bibendum* de Michelin, la *pomme* d'Apple, le *jaune Clicquot*, ou dans les manœuvres de placement d'un avion dans un aéroport le geste avec les bras croisés en haut du corps signifiant « stop », etc. Dans l'aviation aussi, chez le constructeur aéronautique Boeing, le son appelé « gong hi-lo » est le signe choisi pour désigner un type particulier d'appel dans les avions de passagers et il est opposable à d'autres sons qui portent aussi leurs noms. Ce qui importe est de connaître et de reconnaître chaque son pour que le personnel effectue l'action correspondante. Chez Boeing, il a été convenu que tel signe allait porter telle signification dans un réseau de signes qu'il faut connaître pour y travailler. Et c'est bien cette conceptualisation d'un besoin précis (dans ce cas un appel interne) devenu signe qui importe pour le considérer comme un terme formant partie d'une connaissance, c'est-à-dire ce qu'il faut savoir pour travailler dans une entreprise. Benveniste était très clair à cet égard : « Une chose au moins est sûre : aucune sémiologie du son, de la couleur, de l'image ne se formulera en sons, en couleurs, en images. Toute sémiologie d'un système non-linguistique doit emprunter le truchement de la langue et ne peut donc exister que par et dans la sémiologie de la langue. Que la langue soit ici instrument et non objet d'analyse ne change rien à cette situation, qui commande toutes les relations sémiotiques ; la langue est l'interprétant de tous les autres systèmes, linguistiques et non-linguistiques » (Benveniste, 1974, vol. 2 : 60). Le son mentionné n'est pas la langue, mais son nom, si.

Pour ce qui est de la langue, les expressions d'un parler d'entreprise peuvent prendre des formes très variées et parfois aussi combiner des langues⁶. Par exemple : l'opérateur de téléphonie mobile français *SFR* proposait en décembre 2011 : des *offres mobiles*, des *forfaits bloqués*, des *cartes prépayées*, des *Séries Red de SFR* et des *Multi-Packs*. Derrière ces expressions se cachait non pas des éléments polylexicaux de la langue, mais des unités linguistiques que l'entreprise avait forgées pour nommer des réalités propres à son activité. En même temps et étant donné que les offres évoluent de manière constante, l'entreprise abandonne certaines expressions pour en faire apparaître d'autres. Ainsi, en mars 2016, les forfaits *Starter* et *Power* sont apparus reconfigurant le système de dénominations des produits et services. En outre, ces expressions ne se limitent pas aux noms de produits et services et ne portent pas systématiquement les signes ® (où le R

représente *registered trademark*, pour marque commerciale) ou TM (pour *trademark*) qui pourraient restreindre leur utilisation selon les pays. Par ailleurs et selon les cas, les écarter, en les considérant comme noms propres, pose des problèmes théoriques en sémantique (voir notamment Petit, 2006 ; Laurent, 2010).

A ce stade, il convient de regarder la dynamique du signe. Le triangle sémiotique d'Ogden et Richards (1921 : 11) met en relation la pensée, le symbole et le référent ou, autrement dit, le concept, le signe (termes) et ce à quoi ils réfèrent. Lorsque dans le parler d'entreprise les rapports entre ces trois parties ne peuvent être établies, on « jargonne », autrement dit, on ne comprend pas. Pour que les relations entre signe, référent et concept puissent s'établir dans le parler d'entreprise au sein de la communauté, il faut des conditions qui sont propres à chaque entreprise de manière telle qu'un ensemble de conditions aboutit à l'utilisation d'un terme et non pas d'un autre. De cette manière, à la question : comment s'appelait en 2011 le « forfait de base de deux heures qui permettait de téléphoner et d'envoyer des messages de texte ou d'images » ? On répondait par *Carré Mini* chez SFR et par *Eden classic* chez Bouygues Télécom, un des concurrents de SFR en France, signes linguistiques utilisés seulement par ces entreprises.

Lorsqu'on intègre une entreprise, et au-delà des noms des produits et services, on est submergé par une quantité d'expressions à la signification parfois inconnue. En effet, ce n'est pas parce qu'on comprend une expression telle que « rapport », que l'on connaît les implications qu'un *rapport* exige dans une entreprise en particulier. Autrement dit, comprendre dans l'absolu un terme n'implique pas la compréhension des pratiques culturelles qui l'entourent et qui participent de son sémantisme ; or ces pratiques culturelles sont nécessaires pour travailler de manière adéquate et indissociables du signe auquel elles s'appliquent. Ceci laisserait apparaître que les relations existantes entre la culture d'entreprise et le parler d'entreprise seraient plus étroites que celles existantes entre la langue et la culture, aussi localisée soit-elle dans à un endroit précis (de Vecchi, 2011). L'absence de partage du signe, du concept ou du référent apparaît également dans les cas de fusions-acquisitions (de Vecchi, 2003) ; cela s'explique par la différence existante entre communautés qui agissent entre autres de manière différente sur chaque aspect du triangle sémiotique.

Il apparaît à ce stade que dans une entreprise il serait tout à fait possible de construire une terminologie qui s'oriente vers les nécessités des acteurs dans tous ses différents secteurs. Des bases de données existent mais sont orientées vers la traduction ou la documentation et souvent d'accès restreint pour des raisons de confidentialité. Les entreprises sont conscientes de la valeur de leurs expressions quotidiennes. C'est bien pour cette raison que très souvent on voit fleurir des

lexiques ou des glossaires qui consignent des expressions dans une volonté de faire comprendre, et de faire comprendre à la manière de l'entreprise.

3. L'approche pragmateterminologique

Les approches terminologiques s'orientent vers la description des langues spécialisées, les systèmes notionnels, la description terminologique ou l'aménagement linguistique. Plus récemment, la sociotermiologie nous invite à regarder les réseaux dans lesquels les termes circulent. Cependant, ces perspectives n'expliquent ni le contraste entre entreprises, voire entre communautés d'un même secteur, ni la dynamique interne des termes pratiqués, ni le lien des termes aux pratiques culturelles. La description systématique des systèmes notionnels dans les entreprises n'avait pas fait l'objet d'une recherche systématique. Cela se comprend : pour faire la terminologie d'un parler d'entreprise, il est nécessaire de regarder autant la structure interne de l'entreprise que la place de l'entreprise dans le secteur d'activité qu'elle occupe. Il est nécessaire aussi de faire contraster des domaines d'exploitation (entreprises) aux domaines d'activité où ils s'insèrent et de connaissances mobilisées. On peut alors opposer deux parlars d'entreprise et leurs termes à l'intérieur d'un même domaine d'activité. Il est par ailleurs possible d'identifier les marqueurs discursifs qui signalent les contrastes entre entreprises qui participent à une fusion : *ici, on dit x ; ils appellent ça un x*, etc. (de Vecchi, 2003).

En tant que langue spécialisée pour exprimer les connaissances propres à une entreprise, le parler d'entreprise nécessite une approche terminologique adaptée orientée vers l'action, raison d'être des entreprises. Au-delà des discours tenus par l'organisation qui font l'objet d'un autre abord, les termes sont essentiels pour tous ses besoins, l'intégration culturelle et identitaire au groupe, la formation interne, l'évaluation des membres, les dénominations des produits, services et secteurs, la communication interne et externe, la gestion des connaissances et les fusions. Définissant le terme comme l'aboutissement sémiotique d'un processus de conceptualisation (de Vecchi, 2011), le programme de la pragmateterminologie est d'explorer les aspects linguistico-cognitifs (et sémiotiques), sociaux, temporels et pragmatiques des termes dans les organisations.

La description des termes d'un parler d'entreprise est le fondement même de l'approche pragmateterminologie (de Vecchi, 2009, 2011). Sur le plan de la forme, le terme relève de la sémiotique et plus précisément de la langue. Sur le plan cognitif, cette forme sémiotique participe à la construction d'un savoir. L'ensemble constitue l'aspect linguistico-sémiotique du terme. En effet, pour l'entreprise et

pour son client, mettre en discours les termes *Carré Mini* ou *Eden classic* est possible dans la mesure où l'on sait à quoi cela réfère. Parallèlement, il est nécessaire de savoir qui, dans l'entreprise, a besoin de connaître un terme afin de lui apporter l'information nécessaire : c'est l'aspect social du terme. Il est important en effet de situer le lieu dans l'entreprise même où le terme est utilisé (cf. Roqueplo, 1990) qui permet autant que faire se peut de comprendre les tâches et le discours des autres sans être spécialiste. L'aspect temporel des termes se constate dans le fait qu'ils n'ont pas une vie infinie. La synchronie est de rigueur et la mise en perspective historique nécessaire. Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, les termes en cours aujourd'hui n'y étaient pas avant et ne le seront peut-être plus dans un certain temps (de Vecchi, 2014). En même temps, l'évolution dans le temps permet de tracer l'histoire de l'entreprise sur le plan linguistique. Finalement, la mise en discours des termes révèle son aspect pragmatique à double titre : linguistiquement, elle montre comment ils sont utilisés en langue (phraséologies et collocations) et culturellement, elle montre les actions qui sont effectuées sur ces objets réels ou abstraits. À ce titre, les verbes fournissent des informations primordiales (de Vecchi et Estachy, 2008 ; de Vecchi, 2016). Pour reprendre l'exemple du « rapport », le terme s'utilise en langue de manière habituelle avec une trentaine de verbes (rédiger, publier, remettre, présenter, consulter, etc.⁷) mais dans une entreprise, une pratique culturelle peut consister à le *publier* et à l'*archiver* une fois qu'il aura été *distribué* tandis que dans une autre il peut être *publié* et ensuite *commenté* d'abord en interne puis en externe avant d'être *archivé*. Autrement dit, qu'est-ce qu'on en fait ?

La terminologie résultante devient un matériau linguistique à la frontière entre le matériel et l'immatériel, dont on sait déjà qu'on ne pourra s'en passer et qui constitue un véritable actif au profit des différentes fonctions de l'entreprise. Il reste à voir comment observer le parler d'entreprise et envisager sa terminologie pour aller, si nécessaire, vers d'autres langues avec la même cohérence que dans la langue pratiquée initialement. Le management du langage en entreprise passe par celui d'un sémantisme partagé, car il n'est pas souhaitable qu'une même unité puisse avoir différentes interprétations, puisque différentes actions pourraient en découler comme le laissent penser Girin et Schein.

Cette approche de termes d'un parler d'entreprise implique non seulement une connaissance de la langue spécialisée du domaine d'activité, mais aussi du fonctionnement interne de l'entreprise, autrement dit de sa culture d'entreprise. C'est pour cette raison que l'observation participante apparaît comme condition nécessaire à la rédaction d'une terminologie actualisable à tout moment et participative.

4. Les perspectives applicatives

Le travail n'est jamais hors langage (Pène *et alii*, 2001). Sans langage, en tant que médiation entre personnes, l'organisation ne peut se constituer, se faire reconnaître et surtout agir en appliquant ses capacités cognitives. Dans ce cadre, l'observation du langage, et à plus forte raison de ses composants conceptuels, n'est pas fortuite. Les langages utilisés fournissent une grille de lecture et d'analyse des activités exercées et de leur cadre culturel de réalisation. La création d'une terminologie sous la forme d'un dictionnaire qui recueillerait les éléments conceptuels exprimés en langue ouvrirait beaucoup de perspectives. Les bases de données terminologiques comportent des champs qui permettent aux utilisateurs de chercher les informations qui leur sont nécessaires et, au premier rang, les définitions qui permettent l'accès aux univers conceptuels.

De telles bases permettraient tout d'abord l'acquisition des éléments linguistiques identitaires de la communauté. Comme on l'a vu avec les noms de produits qui disent l'identité de l'entreprise, le langage permet la reconnaissance de la communauté et permet à cette communauté de se faire identifier. Cette identité langagière doit être acquise, c'est une condition pour l'intégration. Nous avons trouvé dans le livret d'accueil d'une entreprise dans le domaine du crédit à la consommation le texte suivant : « Pour les nouveaux, avec les entrées 240 ou FXT du système 2, c'est simple : vous n'avez qu'à suivre les mentions RIT et vous laissez guider ». On voit mal comment les nouveaux (pourtant familiers de l'activité de l'entreprise) pourraient se laisser guider sans comprendre la signification de : *entrées 240*, *FXT*, *système 2* ou *mentions RIT*. Comprendre un signe, c'est en première instance avoir accès à ce qu'il représente, puis insérer cet élément conceptuel dans le réseau de notions que nous appelons connaissance. Comme on peut le constater, ce n'est pas le fait de connaître la langue française qui permet d'interpréter correctement l'énoncé cité. La signification que l'on peut donner à ces termes dépend des capacités des locuteurs à les identifier, à les comprendre et à les utiliser. La gestion humaine des ressources ne peut ignorer cet état de fait ; les gestionnaires des ressources humaines en sont partiellement conscients. Le nombre de lexiques internes des entreprises, notamment de sigles, s'est multiplié depuis une dizaine d'années. La formation interne dans les stages de maintien de compétences dans les domaines techniques comme l'aviation a besoin de ce matériau linguistique et c'est avec ce même matériau linguistique qu'on évalue des personnes et des résultats : sans un quelconque type de langage, il n'est pas possible d'extérioriser ce que l'on sait, à plus forte raison avec la langue. Cependant, les ressources financières et humaines ne sont pas toujours disponibles pour prendre en charge une analyse du parler d'entreprise. Nous avons déjà évoqué

les problématiques liées aux fusions, mais nous ajoutons que la compréhension de ce qui est dit et des termes utilisés pour le dire sont un aspect fondamental à ne pas négliger (Feldman, Spratt, 2000 ; Very, 2002).

Toutes les dénominations (noms des institutions, des fonctions, des produits, des services, des départements, etc.) se font dans une langue. Cela ne veut pas dire que le résultat fasse partie du répertoire linguistique d'une langue en particulier. S'il n'est pas possible d'affirmer systématiquement que des noms tels que *Häagen-Dazs*, *SFR* ou *Ford* fassent partie du répertoire lexical d'une langue générale ou spécialisée (phénomène qui pourrait être discuté du point de vue linguistique, mais là n'est pas la question), il n'est pas possible de nier leur présence dans les discours des acteurs des entreprises avec toutes les autres formes. À ce titre, la terminologie d'un parler d'entreprise doit tenir compte des désignations et des dénominations qui en font partie.

À l'instar des acteurs, les termes sont utilisés par la communication interne et par la communication externe. Il est impossible d'informer en interne ou à l'adresse de l'extérieur sans utiliser les expressions qui sont propres à l'entreprise non seulement pour des raisons cognitives, mais aussi en tant que nécessité d'identification de l'émetteur légitime dans l'usage des termes et connaissant leur ancrage discursif. Que l'on pense au parler organisationnel des universités en France et son évolution dans ces dernières décennies pour constater que la langue administrative d'il y a quinze ans se différencie de celle d'aujourd'hui. La terminologie de certaines communautés professionnelles évolue terminologiquement plus vite que d'autres.

La gestion des connaissances des acteurs est également au centre des intérêts que l'on doit porter au fonctionnement du langage en entreprise et notamment de sa terminologie comme élément clé de la connaissance devenue aujourd'hui stratégique. Aussi étonnant que cela puisse paraître, les commentaires à propos de l'utilisation du langage dans l'explicitation des connaissances ne sont pas très fréquents (Bouvard, Storhaye, 2002). Nonaka et Takeuchi (1995) abordent les sujets de l'analogie et de la métaphore, toujours explicitées en langue, montrant ainsi implicitement le rôle de la langue dans le partage conceptuel. Il ne s'agit pas seulement de dire ce que quelque chose signifie, mais aussi, par-delà cette compréhension, de savoir ce qu'on doit en faire. Bernard Gardin écrivait avec justesse : « Les mots sont des programmes d'action » (1995 : 159). C'est justement ce qui peut être recherché par un employé dans l'exercice de ses fonctions : *oui, je comprends ce que ça veut dire, mais qu'est-ce que je dois faire ?*

Conclusion

En 1997 Marschan *et al.* (1997) publiaient un article au titre particulièrement éloquent : *Language: the Forgotten Factor in Multinational Management*. Si la mondialisation confronte les entreprises à la diversité des langues et à la nécessité de leur gestion, la situation monolingue pourrait apparaître comme moins importante. Le langage dans les entreprises et dans les organisations ne se limite pas seulement à une fonction communicationnelle : il est aussi un support des connaissances et des activités et, à ce titre, il est un moyen d'accès à l'appareil conceptuel de ses utilisateurs internes et externes. Nous avons essayé de montrer un cadre théorique pour envisager les relations entre les éléments de langage, et plus spécifiquement de langue, qui entrent en jeu dans les organisations et avons envisagé quelques cadres applicatifs. Les interventions en entreprise peuvent se faire dans les secteurs de ressources humaines et de communication, là où les expressions utilisées ne satisfont pas les utilisateurs ou des conflits de communication apparaissent. De ce fait, les définitions apparaissent comme une démarche qui contribue à la cohésion interne de la communauté dans la mesure où le terminologue travaille avec la communauté. L'accompagnement en gestion des connaissances est également un secteur où les entreprises peuvent être accompagnées.

Le management du langage dans les organisations est en réalité un management des signes, d'où la dimension sémiotique que l'ampleur de la langue ne doit pas faire perdre de vue. La multimodalité du langage en entreprise est un chapitre à part entière (de Vecchi, 2013). C'est parce que la langue est un système de signes, d'abord vocaux puis écrits, qu'elle fait partie de l'univers culturel des entreprises. Son absence met en évidence l'importance de son rôle. L'absence de termes dans un texte ne laisse qu'une structure dont le sens est vacant ou vague dans le meilleur des cas. Aucun management n'est possible sans signes, et lorsque ces signes sont linguistiques, il importe de voir ce que les acteurs conceptualisent pour référer au monde en utilisant ces signes. Traitée de la sorte, la langue ne serait alors plus *the forgotten factor [in multinational management]* mais un actif, une ressource voire un pivot essentiel. Le passage à une autre langue est une étape ultérieure.

Bibliographie

- Benveniste, E. 1974. *Problèmes de linguistique générale*. Vol. 2. Paris : Gallimard.
Bouvard, P., Storhay, P. 2002. *Vademecum du knowledge management*. Paris : EME-ESF.
Burke, P., Porter, R. (éd.) 1995. *Languages and Jargons. Contributions to a Social History of Language*. Oxford: Polity Press.
Cabré, M.-T. 1998. *La terminologie*. Paris : Armand Colin.
Calvet, L.-J. 1993. *La sociolinguistique*. Paris : PUF, Coll. QSJ n°2731.

- Calvet, L.-J. 1994. *L'argot*, Paris : PUF, Coll. QSJ n° 700.
- Chambers, J. 1995. *Sociolinguistic theory*. Oxford : Blackwell.
- Depecker, L. 2002. *Entre signe et concept. Éléments de terminologie générale*, Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.
- Fasold, R. 1984. *Sociolinguistics of Society*. Oxford: Blackwell.
- Fasold, R. 1990. *Sociolinguistics of Language*. Oxford: Blackwell.
- Fasold, R, Schiffrin, D. (éd.) 1989. *Language change and variation*, Amsterdam: John Benjamins.
- Felber, H. 1987. *Manuel de terminologie*. Paris : Unesco.
- Feldman, M., Spratt, M. 2000. *Fusionner. Agir vite pour réussir les transitions*, Paris : Village Mondial.
- Gardin, B. 1995. « Le sens comme production sociale ». In J. Boutet (dir.), *Paroles au travail*. Paris : L'Harmattan.
- Girin, J. 2003. « La théorie des organisations et la question du langage ». In Borzeix, A. et Fraenkel B. (éds) *Langage et travail*. Paris : CNRS.
- Hudson, K. 1978. *The jargon of the professions*. London : Macmillan Press.
- Hudson, R.A. 1980. *Sociolinguistics*. London : CUP.
- Hymes, D. 1975. *Foundations in sociolinguistics*. Philadelphia : University of Pennsylvania Press.
- Klinkenberg, J.-M. 1996. *Précis de sémiotique générale*. Bruxelles : De Boeck Université.
- Køler Simonsen, H. 2005. « Corporate Communication and Corporate Lexicography: A Value-Adding Combination ». In *Proceedings from the 7th European Convention, The Association for Business Communication*. Copenhagen. URL: <<http://businesscommunication.org/wp-content/uploads/2011/04/23ABCEurope05.pdf>> [consulté en septembre 2015].
- Køler Simonsen, H. 2002. « Corporate LSP Intranet Lexicography ». In *Proceedings of The Ninth EURALEX. International Congress, 8-12 August 2000*, Universität Stuttgart, Volume I, p. 89-96.
- URL:<http://www.euralex.org/elx_proceedings/Euralex2002/039_2002_V1_Henrik%20Kohler%20Simonsen_Corporate%20LSP%20Intranet%20Lexicography.pdf> [consulté en septembre 2015].
- Labov, W. 1976. *Sociolinguistique*. Paris : Minuit.
- Labov, W. 1989. The exact description of a speech community: Short *a* in Philadelphia. In Fasold, R et Schiffrin, D. (éds) *Language change and variation*. Amsterdam : John Benjamins, p. 1-58.
- Laurent, B. 2010. *Noms de marques, noms de produits : sémantique du nom déposé*. Paris : L'Harmattan.
- Lerat, P. 1995. *Les langues spécialisées*. Paris : PUF.
- Leroyer, P. 2005a. « Contexte d'utilisation, contexte de communication - la double identité du dictionnaire d'entreprise ». In *Actes des 7es Journées scientifiques du réseau LTT*. URL : <perso.univ-lyon2.fr/~thoiron/JS%20LTT%202005/pdf/Leroyer.pdf> [consulté en septembre 2015].
- Leroyer, P. 2005b. « Bringing corporate dictionary design into accord with corporate image ». In *Dictionary Visions, Research and Practice*, Gottlieb, H. et Mogesen, J. (éds.). Amsterdam: John Benjamins.
- Lervad, S. 2009. « Etablir des passerelles entre la recherche en terminologie et ses applications pratiques - Quelques axes de recherche en collaboration avec des partenaires industriels danois ». *Revue française de linguistique appliquée*, XIV, n° 2, p. 73-80.
- Marschan, R., Welch, D. et Welch, L. 1997. « Language: the Forgotten Factor in Multinational Management ». *European Management Journal*, Vol 15, n° 5, p. 591-598.
- Nash, W. 1993. *Jargon. Its uses and abuses*. Oxford : Blackwell.

- Nonaka, I., Takeuchi, H. 1995. *The knowledge creating company*, Oxford : Oxford University Press.
- Ogden, C., Richards, I. 1921. *The Meaning of Meaning*. New York : Harvest Books.
- Pène, S., Borzeix, A., Fraenkel, B. 2001. *Le langage dans les organisations. Une nouvelle donne*. Paris : L'Harmattan, Coll. Langage & Travail.
- Petit, G. 2006. « Le nom de marque déposée : nom propre, nom commun et terme ». *Meta*, p. 51-4.
- Romaine, S. 1982. *Sociolinguistic Variation in Speech Communities*. London: Hodder Arnold.
- Roqueplo, P. 1990. « Le savoir décalé ». In *Technologies et symboliques de la Communication*, PUG, Grenoble.
- Schein, E. 2004. *Organizational culture and leadership*. San Francisco: Jossey-Bass.
- (de) Vecchi, D. 1999. *La terminologie en entreprise. Formes d'une singularité lexicale*, Thèse de doctorat. Paris : Université Paris 13, Centre de terminologie et de néologie (CTN).
- (de) Vecchi, D. 2003. « L'aspect linguistique des fusions-acquisitions d'entreprises ». *Cuadernos de lenguas modernas*, Vol. 4 n° 4, p. 157-169.
- (de) Vecchi, D. 2004. « La terminologie dans la communication de l'entreprise, approche pragmatérminologique ». In *Cahiers du CIEL*, Paris : Université Paris 7 EILA, p. 71-83.
- (de) Vecchi D. 2011. *Pragmatérminologie : éléments pour la gestion des réseaux conceptuels des organisations, mémoire d'Habilitation à diriger des recherches*. Paris : Université Paris Diderot - EILA.
- (de) Vecchi, D. 2013. « Perceptual Cognitive Systems of Knowledge Representation and Communication in Organisations: the New Frontiers of Terminology ». In: S. Lervad, P. Flemestad, L. Weilgaard (eds.). *Verbal and Nonverbal Representation in Terminology. Proceedings of the TOTH Workshop 2013* (Copenhagen - 8 November 2013) / La Représentation Verbale et Non-verbale en Terminologie. Actes de la Journée d'étude TOTH 2013 (Copenhague - 8 novembre 2013), Institut Porphyre, p. 51-63.
- (de) Vecchi, D. 2014. « Temporalité et terminologie : le 'temps' d'un terme ». In Messaoudi, L. et Lerat, P. (dir.) *Les Technolectes / Langues spécialisées en contexte plurilingue*. Maroc : Publications du Laboratoire Langues et Société, Université de Kénitra, p. 9-24.
- (de) Vecchi, D. 2016. « D'une terminologie de quoi à une terminologie de et pour qui ». *Ela. Études de linguistique appliquée. Revue de didactologie et de lexiculturologie des langues-cultures* (sous presse).
- (de) Vecchi, D., Estachy, L. 2008. « Pragmatérminologie : les verbes et les actions dans les métiers ». In *Actes de la conférence TOTH 2008*, 5 et 6 Juin 2008. Annecy : Institut Porphyre, p. 35-52.
- Véry, P. 2002. *Des fusions et des hommes*. Paris Éditions d'organisation.

Notes

1. Source INSEE: <<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/entreprise.htm>> (consulté le 18/5/16).
2. Nous parlerons désormais d'entreprise, car il s'agit de notre principal terrain de recherche, mais cela peut s'appliquer aussi aux organisations dans la mesure où il s'agit de groupes humains avec un objectif en commun.
3. « If several members of a group are using different category systems, not only they do not agree on what they do, they will not even agree on their definition of what is real, what is a fact, when something is true or false, what is important, what needs attention, and so on. [...] In summary, a common language and common conceptual categories are clearly necessary for any other kind of consensus to be established and for any communication to occur at all » (Schein, 2004 : 112).

4. « One of the central problems of linguistic theory is to locate the object of linguistic description. [...] The question is where to find the most systematic view of the linguistic system - in the individual who carries the genetic mechanism, or in the community that exerts the stimulus and control » (Labov, 1989 : 1).
5. Les études ne sont pas fréquentes pour les jargons. En anglais voir Nash (1993), Burke et Porter (1995) et Hudson (1978) et pour l'argot en français Calvet (1994) et le Centre d'argotologie de l'Université Paris Descartes.
6. Pour la néologie en entreprise, voir de Vecchi (2016 : sous presse).
7. Source : TERMIUM Plus ®, Dictionnaire de cooccurrences, <http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/cooc/index-fra.html?lang=fra&lettr=indx_catlog_r&page=9R4I-z0UFb8mA.html#zz9R4Iz0UFb8mA> (consulté le 10/5/16).

Synergies Italie n° 12 / 2016



Comptes rendus
d'ouvrages





ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

Nadine Celotti, 2015, *Mots et culture dans tous les sens. Initiation à la lexiculture pour italophones*, Turin : UTET Università, 181 p.

Rosa Cetro

Université de Pise, Italie – INALCO, Paris

rosa.cetro@fileli.unipi.it

« A quoi réfère le mot *culture* ? » : c'est par cette question, à l'apparence simple, que commence l'itinéraire dans l'univers lexico-culturel français proposé par Nadine Celotti dans son dernier ouvrage *Mots et culture dans tous les sens*, dont le sous-titre - *Initiation à la lexiculture pour italophones* - définit clairement l'objet et les destinataires. L'ouvrage, organisé en deux parties, se veut une invitation aux étudiants italophones à découvrir le potentiel culturel des mots ainsi qu'à identifier les représentations culturelles véhiculées par les dictionnaires de langue.

Se rangeant du côté du relativisme culturel, dont l'hypothèse Sapir-Whorf reste un pivot encore de nos jours, et de la lexiculture de Robert Galisson, l'auteur défend une vision de la langue comme produit social et culturel. Il considère donc comme nécessaire au développement d'une compétence culturelle chez les locuteurs non-natifs la prise de conscience de l'existence d'une culture partagée, repérable dans le lexique. Outre les célèbres mots à Charge Culturelle Partagée (C.C.P.), identifiés par Galisson, d'autres sites lexico-culturels sont représentés par les noms de marques, les mots-valises, les palimpsestes verbo-culturels et les expressions imagées. La définition de ces dernières ouvre la première partie de l'ouvrage, intitulée « Mots et culture » et composée de trois chapitres. Se basant sur un corpus de presse plutôt varié, mêlant des discours différents - politique, économique, scientifique, etc. -, dans le premier chapitre l'auteur passe en revue bon nombre d'expressions imagées relatives aux mondes végétal et animal, au corps humain, au monde des chiffres, ainsi qu'à leur présence dans la publicité. Une attention particulière est accordée aux palimpsestes verbo-culturels, ayant souvent la forme de « détournements d'expressions imagées, mais aussi de citations, de titres de roman, de films, de chansons » (p. 37). Par ailleurs, comment ne pas reconnaître dans le titre même du livre un renvoi au volume *Le français dans tous les sens* d'Henriette Walter (1988) ? La reconnaissance des processus de défigement à l'œuvre dans les palimpsestes verbo-culturels - notamment dans la presse et dans la publicité - permet aux locuteurs non-natifs de saisir la portée des jeux de mots, qui autrement demeurerait obscurs. La comparaison entre expressions imagées françaises et italiennes s'avère un autre argument en faveur du relativisme culturel, qui est mis en lumière davantage au chapitre 2, où sont abordés les enjeux culturels liés aux

couleurs. Les associations symboliques faites à partir de ces dernières, différant selon les langues-cultures, révèlent que chaque société a sa façon de les nommer et de les catégoriser, ce qui dément l'hypothèse universaliste/évolutionniste de l'existence d'universaux chromatiques. Les lieux d'observation de cette symbiose entre langue et culture au sujet des couleurs sont ici les expressions imagées, les lexies composées et les palimpsestes. Le chapitre 3, qui clôt la première partie, traite des mots-valises et des jeux de mots. Des interludes littéraires, témoignant de la richesse des phénomènes linguistiques décrits, sont proposés dans les trois chapitres de la partie « Mots et culture ».

Dans les trois chapitres de la deuxième partie, « Dictionnaires et cultures », l'auteur poursuit l'objectif de dénicher les représentations culturelles installées dans quelques dictionnaires monolingues français (différentes éditions du *Petit Robert*, le *TLF* et le *Dictionnaire de l'Académie*), toujours porteurs d'une prise de position à l'égard des questions politiques, sociales et culturelles et donc loin d'être des objets innocents. Ces prises de position sont souvent manifestées dans les préfaces ou les postfaces (chapitre 4), ainsi que dans le choix d'inclure ou d'exclure de la nomenclature certains mots considérés comme « sensibles » (chapitre 5). Cela est d'autant plus évident au niveau de la microstructure (chapitre 6), que ce soit dans les choix orthographiques concernant la Réforme de 1990 ou la féminisation des noms de métiers, dans le traitement d'aspects variationnels - diatopiques, diastratiques ou diaphasiques - ou encore dans les définitions, les remarques et les exemples fournis. Ce dernier chapitre, en particulier, aborde l'évolution dans la description de certains mots très chargés du point de vue politique ou social - *colonisation*, *race*, *féminité*, *masculinité*, *concubinage*, *mariage* et *pacs* - en comparant différentes éditions du *Petit Robert*.

Tout au long de l'ouvrage, des exercices variés sont proposés au lecteur dans le but de stimuler à la fois son apprentissage de la langue-culture française et sa réflexion critique autour du potentiel culturel des mots.



GERFLINT

ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

Antonella Leoncini Bartoli (Coord),
*Les voix / voies de la traduction -
 Repères-Dorif – Volet n°2/2016*

Roberto Dapavo

Université de Turin, Italie

roberto.dapavo@unito.it

Les voix / voies de la traduction constitue le deuxième volet d'un numéro de la revue en ligne *Repères-Dorif* qui fait suite aux dialogues qui ont eu lieu à Rome les 5 et 6 décembre 2013, organisés par l'Université La Sapienza et le Centre d'Études Italo-françaises de l'Université Roma Tre.

Le premier volet, paru en octobre 2015, a été coordonné par Laura Santone et vise à analyser les aspects moins « techniques » du domaine de la traduction.

Le deuxième, coordonné par Antonella Leoncini Bartoli, se veut un moment de réflexion sur les aspects liés à la traduction des langues de spécialité et à la terminologie « de secteur » : domaines juridique, économique, démographique, avec le but de faire dialoguer la science de la traduction avec ces disciplines différentes. Linguistes et chercheurs « de secteur » dialoguent à partir d'une confrontation interlinguistique afin que « les premiers puissent être sensibilisés à quelques concepts, repères et limites fondamentaux des disciplines concernées et que les seconds puissent prendre la mesure du travail accompli et à accomplir sur les langues qu'ils utilisent dans leur activité professionnelle au sujet desquelles ils ont rarement l'occasion de s'exprimer » (Leoncini Bartoli).

Le numéro s'ouvre avec un article de Stefania Cavagnoli (*Il discorso giuridico fra equivalenza, cultura, soluzioni possibili*). L'auteur focalise son attention sur l'analyse de la traduction juridique et sur les rapports entre le langage du droit et le langage commun : le premier puise continuellement à l'intérieur du second et entre les deux il y a une osmose continue. Travailler sur la traduction juridique signifie forcément s'occuper de comparaison mais surtout de culture : de référence et de sa transposition dans les textes juridiques. Des critiques tels que Häberle considèrent le texte juridique comme une transcription culturelle et le traducteur devient, par conséquent, un médiateur culturel qui agit dans une optique interdisciplinaire. Le traducteur peut apporter une contribution importante à l'interprétation du texte source et au travail du juriste mais il doit posséder une grande sensibilité linguistique, culturelle et disciplinaire. Selon Cavagnoli les points faibles et les pièges pour la traduction juridique se manifestent avec les problèmes de la « *vaghezza* » (flou), de l'ambiguïté et de la contrefaçon. Faute de correspondance

exacte, le juriste-traducteur doit parvenir à un compromis avec les normes civiques et juridiques mais aussi avec la société. Face aux divergences traductives se profile le problème de l'uniformité interprétative. La Cour de justice européenne a élaboré des principes pour l'interprétation des textes multilingues qui soulignent le caractère officiel de toutes les versions linguistiques : tous les textes doivent recevoir une interprétation uniforme. L'approche traductive doit donc s'ouvrir à l'approche comparative et le juriste-traducteur doit élargir ses horizons au débat et à la comparaison.

On reste dans le domaine de la traduction juridique avec l'essai de Micaela Rossi. Dans son article *Formation des traducteurs et terminologie juridique: quelques réflexions méthodologiques*, l'auteur relate son expérience didactique au sein du *Master Forum en traduction juridique* activé à l'Université de Gênes depuis 2003. Rossi souligne, elle aussi, le profond ancrage culturel de la terminologie juridique. Chaque langue tend à modeler les terminologies par son empreinte culturelle. Le domaine de la terminologie juridique, de par sa propre nature, reste complexe et se place sous le signe de la variation. Les linguistes ont récemment commencé à s'intéresser à la dimension de variation conceptuelle et dénominative qui caractérise le domaine du droit, ainsi qu'à la variation sur l'axe diachronique. Un terme peut en effet être modifié dans le temps, en tenant compte de son référent originaire. C'est le cas du concept de « juge de paix » créé en 1790, qui évolue en 1958 avec la dénomination de « tribunal d'instance », pour arriver à l'actuel « juge de proximité » (2002). La traduction juridique ne peut pas faire abstraction de la variation diatopique, difficile à saisir, car elle pose plusieurs problèmes de traduction liés à des cas de figure divers ; les difficultés peuvent concerner un même système juridique à base plurilingue, mais aussi, inversement, des problèmes terminologiques liés à la variation qui dérive de l'expression de systèmes juridiques différents dans des langues différentes (comme les cas du Canada et de l'Union Européenne). Les problèmes d'analyse contrastive peuvent concerner enfin des systèmes juridiques différents exprimés dans la même langue (c'est le cas par exemple du droit français et belge), dans ce dernier cas la difficulté principale est liée à la divergence conceptuelle. Rossi présente un exemple d'activité didactique développée à l'intérieur du Master centrée sur le microdomaine particulier des « *delitti contro l'onore e la reputazione* » (délits contre l'honneur et la réputation) en prenant en considération trois termes clé du Code pénal italien: « *calunnia* », « *ingiuria* » et « *diffamazione* ». Le but du Master est celui de sensibiliser les apprenants à la terminologie comparée dans le domaine juridique et de peaufiner une méthodologie qui tient compte de la complexité du langage du droit, de sa variation sur la base des contextes de communication, des typologies textuelles, des traditions linguistiques et juridiques.

Dionino Zappacosta (*Il giurilinguista nel diritto del commercio internazionale*) s'attache, quant à lui, à analyser le rôle du jurilinguiste ainsi que le domaine d'action de la jurilinguistique dans le contexte des échanges commerciaux internationaux. Le jurilinguiste étudie et applique à la fois l'*ars interpretandi* et l'*ars traducendi*. L'auteur présente les difficultés et les pièges qui dérivent du croisement entre la linguistique et le droit des entreprises. À l'intérieur d'un monde des affaires en constante évolution le jurilinguiste assume une position importante. Il s'agit d'un spécialiste qui se caractérise par un profil double : linguiste et traducteur d'un côté, juriste de l'autre. Zappacosta souligne la relation étroite entre les concepts juridiques et la langue courante. Pour la plupart des termes utilisés dans le domaine du droit il y a coïncidence, au niveau du signifiant, avec ceux de la langue courante, mais ces derniers acquièrent dans le langage juridique « une définition plus restreinte, une précision technique indispensables du point de vue des impératifs juridiques ». L'auteur exemplifie les problèmes liés au jurilinguisme dans des contextes nationaux tels que le Canada, pays bilingue avec un double système normatif. Le jurilinguiste peut diversifier ses compétences et ses domaines d'action à l'intérieur de plusieurs secteurs professionnels. À l'intérieur du commerce international, le jurilinguiste agit dans le domaine des contrats des entreprises mais aussi dans la traduction des échanges internationaux ; enfin il peut devenir une figure de référence pour les activités judiciaires et pour les passages des entreprises à vocation transfrontalière. Dans le domaine du droit commercial international, l'apport du jurilinguiste peut se déployer dans l'œuvre des auxiliaires de justice car il y a de plus en plus d'entreprises et de sociétés transfrontalières qui délocalisent leur siège légal.

On change un peu de perspective avec l'article de Gilles Campagnolo, *Questions théoriques et pratiques posées par la traduction en français d'un texte fondateur d'économie politique: les «Recherches sur la méthode» de Carl Menger*. L'auteur nous parle de son expérience directe en tant que traducteur d'un texte fondateur de l'école de pensée économique dite aujourd'hui « autrichienne ». Cet essai, publié en 1883 à Leipzig, est enfin disponible en traduction intégrale pour le public français (2011). Cet article montre l'importance des traductions, à partir de l'original, pour la connaissance et la diffusion de la pensée économique car le passage systématique par une troisième langue - très souvent l'anglais - est à l'origine de malentendus et d'erreurs. L'article s'ouvre avec une étude du contexte basée sur des documents d'archives, quelques rappels sur la figure de Menger (1840-1921) et sa place en France aujourd'hui. Parmi les causes de ce long silence on trouve plusieurs facteurs socio-politiques dont le revanchisme et les rivalités franco-allemandes qui nuisent gravement à toute circulation des théories germanophones.

L'auteur affronte ensuite les aspects textuels de sa traduction ; il évoque les problèmes et les difficultés qu'il a eu à rendre un texte pivot de l'économie politique écrit et conçu il y a plus d'un siècle : il fallait en effet tenir compte de la langue fin XIX^e siècle de Menger, « professeur ordinaire » qui utilise parfois des tournures archaïsantes ou des expressions viennoises de l'époque difficiles à rendre en français. Cet article nous fait réfléchir sur le rôle et la formation du traducteur qui doit posséder une somme de connaissances dans divers domaines.

Dans l'essai *Parcours entre recherche et didactique: la traduction en français du « gerundio » et de la préposition « tra / fra »*, Marie-France Merger et Lorella Sini proposent des réflexions autour de la valeur syntaxique et sémantique du gérondif italien ainsi que la valeur sémantique de la préposition spatiale « tra / fra » (entre) à travers une critique linguistique des manuels de grammaire pour italophones, de grammaires scientifiques et de quelques dictionnaires bilingues et monolingues, avec le but de parvenir à la détermination d'une norme syntaxique à des fins didactiques. Les réflexions proposées naissent à l'occasion de la parution du *Nouveau Côte à Côte* (Padova, Amon, 2013), aboutissement, en son temps, de réflexions linguistiques menées autour d'un groupe de recherche du *Do.Ri.F Università* sur la syntaxe française et italienne coordonné par Françoise Bidaud. Cette étude met en évidence « des explications stéréotypées que les grammaires d'apprentissage ont cristallisées au fil du temps en se reproduisant les unes les autres », des inexactitudes qui se représentent d'une grammaire à l'autre. Le but de cet article est de présenter un travail de désambiguïsation sur les points de disjonction syntaxique entre une langue et l'autre. Les grammaires françaises classiques normatives abordent le gérondif d'un point de vue morphologique et se limitent à analyser sa fonction syntaxique en laissant de côté la valeur sémantique ; les grammaires du FLE publiées en Italie calquent ce schéma.

La deuxième partie de l'exposé prend en examen la traduction des prépositions spatiales « tra / fra », dont « la traduction par 'entre' ou 'parmi' n'est pas univoque, et l'emploi de l'une ou de l'autre suscite des hésitations même chez les locuteurs natifs ». Les résultats des réflexions menées par les auteurs mettent en évidence la valeur de disjonction de « entre » mais aussi, en même temps, une idée de relation qui réunit : on pourrait donc parler d'une double valeur opposée de cette préposition. L'analyse nous fait comprendre que « entre » et « parmi » ne sont pas des prépositions vides de sens, comme pourrait l'être par exemple « à » ou « de », mais des mots de sens plein.

L'essai de Maria Margherita Mattioda (*La voie «initiatique» de la traduction / localisation: le cas des produits agroalimentaires*) analyse la communication multilingue de quelques entreprises françaises et italiennes présentes sur le marché

international, sélectionnées en fonction de leur taille et de leur identité *corporate* (*De Cecco, Bonne Maman, Gruppolactalisitalia, Lavazza, Accademia Barilla, Consorzio Parmigiano Reggiano, Illy*). En faisant le cas des produits agroalimentaires, l'auteur parle d' « un modèle 'standardadapté' où les nuances des dynamiques polycentriques permettent de replacer les composantes culturospécifiques dans un environnement symbolique ». L'auteur illustre la voie « initiatique » de la communication multilingue dans les sites des entreprises examinées, ce qui permet de « mettre en évidence les stratégies communicationnelles et traductionnelles utilisées pour proposer des produits 'à charge culturelle partagée' ». La voie « initiatique » fait référence à une nouvelle tendance de la traduction dans la pratique actuelle de la communication des entreprises qui met en place des stratégies de promotion commerciales pour des marchés ciblés. La communication multilingue des entreprises agroalimentaires est le fruit d'un « compromis entre les perceptions internes et les contraintes externes ». Le marketing international de l'agroalimentaire, suit d'une part les tendances actuelles d'un monde vu comme village planétaire avec une « mcdonaldisation » totalisante des goûts et des habitudes de consommation qui porte à une production alimentaire à l'échelle internationale avec une adéquation collective aux normes de fabrication industrielle. D'autre part, il tient compte des instances locales et de la nécessité de diversifier les stratégies de communication. Cette nouvelle tendance du marketing prévoit donc l'initiation des consommateurs aux valeurs symboliques et rituelles liées aux produits. L'auteur propose un classement des formes initiatiques repérées sur les sites web des entreprises agroalimentaires italiennes et françaises analysées, en relevant quelques croisements catégoriels : initiation par découverte, par décodage, pédagogique, sensorielle. Le résultat de l'enquête permet de voir comment la traduction fait partie des « processus d'acculturation inséparables de ceux de déculturation » et de certains rites d'initiation culturelle et interculturelle.

Dans le dernier article, *Le projet Demopædia: questions terminologiques liées à l'élaboration du Dictionnaire démographique multilingue*, Elena Ambrosetti, Nicolas Brouard et Cristina Giudici présentent le projet *Demopædia* à l'origine du *Dictionnaire démographique multilingue*, élaboré dans une optique comparative. Cet essai retrace les moments importants qui ont jalonné l'histoire de la série des dictionnaires démographiques encyclopédiques multilingues. C'est en 1949 que la Commission de la population des Nations Unies chargeait sa Division de la population de rassembler un groupe d'experts avec le but de rédiger le premier dictionnaire démographique multilingue. L'œuvre fut rédigée entre 1958 et 1971 avec la traduction en 14 langues. Quelques révisions suivirent dans les années 1980. Les accords conclus au congrès de Tours en 2005 entre le Bureau du Comité National

Français et la Division de la population des Nations Unies sont à l'origine du projet *Demopædia*. Dirigé par Nicolas Brouard, ce programme avait comme finalité de mettre à jour, d'informatiser et de rendre accessible ce dictionnaire à un plus vaste public : un projet qui a demandé un grand travail d'harmonisation linguistique et terminologique entre les différentes langues. La seconde édition italienne, terminée en 2012, a été réalisée par Elena Ambrosetti et Cristina Giudici sous la coordination de Raimondo Cagiano de Azevedo. L'organisation du dictionnaire ne prévoit pas l'ordre alphabétique des entrées car il est organisé en chapitre, sous-chapitre et paragraphes. Chaque paragraphe illustre un concept et contient des termes ou des expressions démographiques reliés les uns aux autres comme dans une encyclopédie. Cette nouvelle édition rend compte des changements profonds de la société (politiques, économiques, sociaux...) et de tout ce qui concerne, au sens large, les sciences de la population à partir des années 1960 (planification familiale, phénomène des migrations, conséquence de la maladie dans le contexte social...). Les deux traductrices italiennes montrent les difficultés rencontrées dans le travail de traduction de termes et de locutions techniques. Le projet *Demopædia* constitue une étape marquante de la recherche scientifique dans le domaine des sciences de la population.

Note

1. *Les voix / voies de la traduction*. Antonella Leoncini Bartol (coord.), *Repères-Dorif. Autour du français : langues, cultures et plurilinguisme*. Volet n° 2, février 2016. [En ligne] : http://www.dorif.it/ezine/show_issue.php?dorif_azine=f1ad6b93f7923ad6fb-482d0cac4b8646&iss_id=18 [consulté le 30 juin 2016].



GERFLINT

ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

Josiane Boutet, *Le pouvoir des mots*, Paris : La Dispute, 2016

Rachele Raus

Université de Turin, Italie

rachele.raus@unito.it

Après le succès de la première édition de 2010, Josiane Boutet nous offre une nouvelle édition, revue et augmentée, de son livre *Le pouvoir des mots*. Partant du refus d'une conception instrumentale de la langue pour laquelle celle-ci ne serait qu'un simple instrument de communication, l'auteur argumente en faveur d'une conception matérialiste et performative du langage, ce qui permet de parler d'un « agir verbal » (p. 46). Ce tournant actionnel caractérise, en effet, la période de 1968 et aboutit à l'introduction de la notion de « pratique langagière », théorisée par l'auteur, par Jenny Simonin et par Pierre Fiala en 1976.

Cette pragmatique de la langue, annoncée dès le premier chapitre de l'ouvrage, est analysée au fil des chapitres à l'aide de nombreux exemples et fournit un accès et une clé de lecture du savoir contemporain, axés sur la valeur performative du langage.

Tout d'abord, l'auteur observe les « pratiques langagières revendicatives » (p. 61) qui sont utilisées dans le domaine politique pour s'opposer aux langages totalitaires et aux langues opaques, telle la langue de bois (chapitre 2). L'exemple de Brecht, qui conteste le langage nazi, en est l'exemple par excellence, tout comme les banquets des révolutionnaires de 1847. Une autre pratique intéressante est l'appropriation des mots de l'autre, comme le démontre le cas de Marine Le Pen, dont le lexique reprend parfois des expressions de gauche. La langue totalitaire des Nazis (LTI), étudiée par le philologue Victor Klemperer (chapitre 3), est sans doute l'exemple le plus évident de la manière dont la langue « formate » les esprits et de la façon dont l'action politique passe par le langage : on recadre et on renomme les choses pour agir sur nos perceptions. La capacité de faire exister les objets par le fait qu'ils sont nommés est ce qui, vice-versa, permet d'éliminer des concepts uniquement par l'élimination des noms, comme dans le cas de mots tels que « démocratie, justice... » du *novlangue* de Georges Orwell. Ceci qui permet aussi d'appauvrir la logique et le raisonnement, comme on le constate dans le style « simple » du Maréchal Pétain (chapitre 4).

La partie suivante de l'ouvrage est consacrée au pouvoir que recèlent la nomination et la non-nomination des objets afin de catégoriser le monde et d'agir

ainsi sur le contexte social (chapitre 5). D'ailleurs la nomination déclenche des « programmes de sens » différents, pour reprendre l'expression de Bernard Gardin (chapitre 6). Le chapitre suivant analyse les mots injurieux par rapport à la pratique du « retournement des stigmates », c'est-à-dire le fait de reprendre et de modifier la connotation négative de certains mots et de les rendre capables d'exprimer la revendication d'éléments identitaires ou de droits. C'est par exemple le cas du mot « beur », dont l'acception identitaire a perdu les connotations négatives rattachées à son homologue « arabe », ou d'autres mots comme « sans-culottes » et « paysan ».

L'auteur passe ensuite à l'étude des techniques verbales (éloquence, poétique, rhétorique...) en commençant par l'exemple de Martin Luther King et de son *I have a dream*, qui, tout comme le slogan célèbre de De Gaulle *Vive le Québec libre*, permet d'imposer le discours par le recours à des artifices formels (reprise anaphorique et répétition) qui rendent la phrase prête à être réutilisée dans d'autres contextes (chapitre 8). Le rôle institutionnel de l'énonciateur contribue sans aucun doute au succès de l'action verbale, ainsi que l'intonation de la voix, comme dans le cas de Jean-Jaurès (chapitre 9). Vu que les politiciens recourent de plus en plus aux stratégies et aux pratiques issues du marketing et de la publicité, les pratiques actuelles en politique penchent vers la persuasion plutôt que vers l'argumentation, ce qui contribue à la présence grandissante de l'émotion dans le discours.

Le chapitre 10 donne l'exemple des slogans où c'est le signifiant qui véhicule le vrai message, comme le démontre le cas du slogan agrammatical « rêve générale », utilisé à partir de 2006 contre le contrat première embauche et qui joue sur l'inter-texte et le défigement, permettant ainsi plusieurs interprétations possibles. Dans ce cas, en effet, « [c]'est la forme sonore et rythmique donnée au slogan qui en garantit l'efficacité et la performativité » (p. 152).

Les techniques verbales jouent sur la créativité linguistique, ce qui n'est pas loin de rappeler ce qui se produit dans les « arts de la parole », à savoir les pratiques orales observées normalement par les ethno-linguistes. L'exemple des « *gare* » (compétitions) de poésie orale en Sardaigne, analysé par Maria Manca, ou l'insulte rituelle étudiée par William Labov, en sont des exemples (chapitre 11).

Comme le dit Jean-Paul Bourdieu, la performativité du langage dépend de la position sociale de l'énonciateur, tout acte accompli par la langue étant étroitement lié à son rôle social. Cette vision de l'acte s'oppose à celle de l'école d'Oxford pour laquelle l'acte serait intrinsèque au langage et indépendant du social. Le dépassement de la contradiction conduira John Austin à thématiser les « conditions de réussite » de l'acte et à les considérer comme liées à l'énonciateur (chapitre

12). Dans les langages d'autorité (chapitre 13), la relation à la légitimation sociale devient fondamentale, comme le démontrent les langages « opératifs » d'une part et les langages de l'armée, de la religion et du droit, de l'autre. La performativité ne passe pas forcément par des stratégies directes, comme l'emploi de l'impératif verbal, mais aussi par des formes indirectes qui sont plus euphémiques. Dans le cas de l'injure et des formes de violence verbale, la force pragmatique varie par rapport à l'énonciateur, au contexte et au destinataire (chapitre 14). La montée récente de la violence verbale en politique est le symptôme de changements sociaux et du dépassement du clivage public-privé.

Dans la dernière partie de l'ouvrage, l'auteur analyse les pratiques linguistiques qui conçoivent les mots comme capables d'agir directement sur le monde. C'est le cas de l'hystérie, étudiée en psychanalyse, ou de la magie. L'exemple du lapsus en politique, documenté dans le chapitre 15, montre le lien entre le pouvoir symbolique des mots et l'inconscient. Dans le chapitre suivant, le cas de l'américain Louis Wolfson, qui traduisait les mots anglais par le recours à des mots tirés d'autres langues et qui avaient un sens et un signifiant similaires, montre que les mots peuvent non seulement blesser mais aussi tuer. En effet, Wolfson recourait à la traduction pour effacer les mots anglais de sa mère, dont le signifiant le blessait physiquement. La sorcellerie est une autre pratique où le dire renvoie directement au faire. Dans notre société, plusieurs conduites font encore référence aux rituels anciens, comme par exemple le fait de toucher du bois ou d'utiliser des euphémismes pour éviter des mots tabous (chapitre 17).

En conclusion, il est indéniable que toutes les pratiques langagières révèlent la force pragmatique des mots et leur action sur le réel et sur le social. En ce sens, la langue de bois n'est que la tentative de gérer le pouvoir par les mots. Cependant, l'acte d'instituer la parole légitime et de donner un poids au mot est un fait social qui appartient aux collectifs. La langue serait donc à la fois externe à l'individu, puisqu'elle est le fruit des collectifs, et interne à l'individu qui peut la modifier à son gré. Ce n'est pas la seule contradiction des langues. Le fait que les mots, tout en étant le fruit d'une convention sociale, peuvent ne pas être adéquats aux situations sociales en est une autre, comme le démontre, entre autres, l'expérience de Primo Levi dans le *lager*. Contre toute forme de réductionnisme idéologique du langage, les mots construisent donc la mémoire et nous font agir et penser.

Synergies Italie n° 12 / 2016



Annexes



Présentation des auteurs de ce numéro



Maria Cristina Caimotto est enseignant-chercheur en langue anglaise à l'Université de Turin et s'intéresse à la traduction et à l'analyse du discours, notamment du discours de l'information. Elle a publié des articles et des contributions portant sur le discours de la presse et sur le discours politique. Elle s'est penchée notamment sur l'écolinguistique et la durabilité environnementale et participe au projet *Changing Climates* (Université de Lancaster), qui concerne la reconstruction discursive des changements climatiques dans les médias à travers la comparaison de textes en plusieurs langues.

Dardo de Vecchi est professeur associé de linguistique appliquée au management à Kedge Business School, à Marseille. Depuis sa thèse en 1999, ses recherches portent sur les parlers professionnels. Habilité à diriger des recherches depuis 2011, il développe une pragmatéminologie qui s'oriente vers les nécessités des entreprises et des organisations liées notamment aux ressources humaines (intégration, formation et évaluation), à la communication (interne et externe), à la gestion des connaissances et aux problématiques des fusions-acquisitions.

Lorenzo Devilla est enseignant-chercheur en linguistique française à l'Université de Sassari. Il est responsable FLE ainsi que Directeur-adjoint au Centre des langues (CLA) de la même Université. Il est membre associé au laboratoire de recherche « Linguistique et didactique des langues étrangères et maternelles » (LIDILEM) de l'Université Grenoble-Alpes. Ses travaux portent sur la description et l'analyse des interactions exolingues et plurilingues en ligne, l'analyse du discours (touristique et médiatique), la variation dans le français contemporain, notamment la stylisation cinématographique des pratiques langagières des jeunes urbains (sociolinguistique).

Silvia Ferreri est professeur de droit comparé à l'Université de Turin. Elle a enseigné à Londres dans le cadre du programme international du *Centre for transnational legal studies* (CTLS) et fait partie du comité scientifique de la *Rete di eccellenza dell'italiano istituzionale* (REI). Elle

a dirigé une recherche sur la *Qualité des documents dans les administrations publiques et les organisations internationales* pour la Commission Européenne, publiée par le Directorate Général Traductions en 2013. Elle a publié plusieurs ouvrages sur le processus d'harmonisation du droit national et du droit européen.

Valerio Fissore a enseigné comme professeur de langue anglaise à l'Université de Turin jusqu'en 2011. Depuis environ vingt ans notamment, ses études portent sur la traduction (« Il silenzio del traduttore », 2010 ; « *Ut unum sint. Traduzione e traduzioni* », 2010) et sur la théorie de la traduction (*The Liturgy of Language The Language of Liturgy*, 2009 ; *The Drama of Discourse*, 2010 ; « Toward a Unified Theory of Translation », 2014). Il a traduit plusieurs ouvrages littéraires (Miles Franklin, Henry James, Gabriel Okara) et poétiques (Dannie Abse, David Jones, T.S. Eliot).

Olivia Galisson est lectrice d'échange à l'Université de Turin, après avoir enseigné l'italien dans plusieurs Universités françaises. Tout au long de son parcours universitaire, en Lettres Modernes et en Etudes italiennes, elle s'est intéressée à la traductologie, en particulier à la travers la question du plurilinguisme. Son intérêt pour la traduction n'est pas seulement théorique puisqu'elle a participé à de nombreux projets de traduction et prépare actuellement une anthologie bilingue de la poésie de Giovanni Pascoli.

Danio Maldussi est Maître de conférences auprès du Département d'Interprétation et de Traduction de Forlì, Université de Bologne, où il enseigne la traduction spécialisée du français vers l'italien. Il a une expérience de plus de dix ans dans le domaine de la traduction économique et financière, avec une attention particulière pour la variation terminologique dans le discours. Il travaille également sur le thème des anglicismes dans une perspective contrastive français-italien. Depuis 2006, il coordonne, avec sa collègue Eva Wiesmann, les activités du Laboratoire de Traduction spécialisée de son Département.

Tatiana Musinova est Docteur ès Lettres et enseignant-chercheur à l'Université de Haute-Alsace. Ses champs de recherche sont la traductologie, notamment la traduction spécialisée scientifique et technique dans une perspective contrastive (anglais-français-russe), l'anglais du marketing et de l'agroalimentaire, l'analyse du discours (textes scientifiques médicaux, presse écrite généraliste, discours publicitaire). Elle enseigne l'anglais de spécialité et la traduction médicale (sciences chirurgicales) à la Faculté

des Lettres, Langues, Sciences Humaines et à la Faculté de Marketing de l'Université de Haute-Alsace.

Fabio Regattin est chercheur en langue française et traduction auprès de l'Université de Bologne. Il travaille également comme traducteur pour l'édition et pour le théâtre. Il s'intéresse à la traduction des jeux de mots, à la traduction pour le théâtre et aux rapports entre la traduction et l'évolution culturelle. Parmi ses publications récentes figurent *Teatro contemporaneo del Québec* (avec Pino Tierno, 2011), *Mille modi per crepare in montagna* (traduction et édition de *Série blême*, pièce de Boris Vian, 2012), et *Tradurre un classico della scienza. Traduzioni e ritraduzioni dell'Origin of Species di Charles Darwin in Francia, Italia e Spagna* (avec Ana Pano Alamán, 2015).

Consignes aux auteurs

- 1** L'auteur aura pris connaissance de la politique éditoriale générale de l'éditeur (le Gerflint) et des normes éditoriales et éthiques figurant sur le site du Gerflint et de la revue. Les propositions d'articles seront envoyées pour évaluation à synergies.italie@gmail.com avec un court CV résumant son cursus et ses axes de recherche en pièces jointes. L'auteur recevra une notification. Les articles complets seront ensuite adressés au Comité de rédaction de la revue selon les consignes énoncés dans ce document. Tout texte ne s'y conformant pas sera retourné. Aucune participation financière ne sera demandée à l'auteur pour la soumission de son article. Il en sera de même pour toutes les expertises des textes (articles, comptes rendus, résumés) qui parviendront à la Rédaction.
- 2** L'article sera inédit et n'aura pas été envoyé à d'autres lieux de publication. Il n'aura pas non plus été proposé simultanément à plusieurs revues du Gerflint. L'auteur signera une « déclaration d'originalité et de cession de droits de reproduction et de représentation ». Un article ne pourra pas avoir plus de deux auteurs.
- 3** Proposition et article seront en langue française. Les articles (entrant dans la thématique ou épars) sont acceptés, toujours dans la limite de l'espace éditorial disponible. Ce dernier sera réservé prioritairement aux chercheurs francophones (doctorants ou post-doctorants ayant le français comme langue d'expression scientifique) locuteurs natifs de la zone géolinguistique que couvre la revue. Les articles rédigés dans une autre langue que le français seront acceptés dans la limite de 3 articles non francophones par numéro, sous réserve d'approbation technique et graphique. Dans les titres, le corps de l'article, les notes et la bibliographie, la variété éventuelle des langues utilisées pour exemplification, citations et références est soumise aux mêmes limitations techniques.
- 4** Les articles présélectionnés suivront un processus de double évaluation anonyme par des pairs membres du comité scientifique, du comité de lecture et/ou par des évaluateurs extérieurs. L'auteur recevra la décision du comité.
- 5** Si l'article reçoit un avis favorable de principe, son auteur sera invité à procéder, dans les plus brefs délais, aux corrections éventuelles demandées par les évaluateurs et le comité de rédaction. Les articles, à condition de respecter les correctifs demandés, seront alors soumis à une nouvelle évaluation du Comité de lecture, la décision finale d'acceptation des contributions étant toujours sous réserve de la décision des experts du Conseil scientifique et technique du Gerflint et du Directeur des publications.
- 6** La taille de police unique est 10 pour tout texte proposé (présentation, article, compte rendu) depuis les titres jusqu'aux notes, citations et bibliographie comprises). Le titre de l'article, centré, en gras, n'aura pas de sigle et ne sera pas trop long. Le prénom, le nom de l'auteur (en gras, sans indication ni abréviation de titre ou grade), de son institution, de son pays et son adresse électronique (professionnelle de préférence et à la discrétion de l'auteur) seront également centrés et en petits caractères. L'auteur possédant un identifiant ORCID ID (*identifiant ouvert pour chercheur et contributeur*) inscrira ce code en dessous de son adresse. Le tout sera sans couleur, sans soulignement ni hyperlien.

7 L'auteur fera précéder son article d'un résumé condensé ou synopsis de 6-8 lignes maximum suivi de 3 ou 5 mots-clés en petits caractères, sans majuscules initiales. Ce résumé ne doit, en aucun cas, être reproduit dans l'article.

8 L'ensemble (titre, résumé, mots-clés) en français sera suivi de sa traduction en italien puis en anglais. En cas d'article non francophone, l'ordre des résumés est inchangé.

9 La police de caractère est Times New Roman, taille 10, interligne 1. Le texte justifié, sur fichier Word, format doc, doit être saisi au kilomètre (retour à la ligne automatique), sans tabulation ni pagination ni couleur. La revue a son propre standard de mise en forme.

10 L'article doit comprendre entre 15 000 et 30 000 signes, soit 6-10 pages Word, éléments visuels, bibliographie, notes et espaces compris. Sauf commande spéciale de l'éditeur, les articles s'éloignant de ces limites ne seront pas acceptés. La longueur des comptes rendus de lecture ne dépassera pas 2500 signes, soit 1 page.

11 Tous les paragraphes (sous-titres en gras sans sigle, petits caractères) seront distincts avec un seul espace. La division de l'article en 1, 2 voire 3 niveaux de titre est suffisante.

12 Les mots ou expressions que l'auteur souhaite mettre en relief seront entre guillemets ou en *italiques*. Le soulignement, les caractères gras et les majuscules ne seront en aucun cas utilisés, même pour les noms propres dans les références bibliographiques, sauf la majuscule initiale.

13 Les notes, brèves de préférence, en nombre limité, figureront en fin d'article avec appel de note automatique continu (1,2,...5 et non i,ii...iv). L'auteur veillera à ce que l'espace pris par les notes soit réduit par rapport au corps du texte.

14 Dans le corps du texte, les renvois à la bibliographie se présenteront comme suit: (Dupont, 1999 : 55).

15 Les citations, toujours conformes au respect des droits d'auteurs, seront en italiques, taille 10, séparées du corps du texte par une ligne et sans alinéa. Les citations courtes resteront dans le corps du texte. Les citations dans une langue autre que celle de l'article seront traduites dans le corps de l'article avec version originale en note.

16 La **bibliographie** en fin d'article précèdera les notes (sans alinéa dans les références, ni majuscules pour les noms propres sauf à l'initiale). Elle s'en tiendra principalement aux ouvrages cités dans l'article et s'établira par classement chrono-alphabétique des noms propres. Les bibliographies longues, plus de 15 références, devront être justifiées par la nature de la recherche présentée. Les articles dont la bibliographie ne suivra pas exactement les consignes 14, 17, 18, 19 et 20 seront retournés à l'auteur. Le tout sans couleur ni soulignement ni lien hypertexte.

17 Pour un ouvrage

Baume, E. 1985. *La lecture - préalables à sa Pédagogie*. Paris : Association Française pour la lecture.

Fayol, M. et al. 1992. *Psychologie cognitive de la lecture*. Paris: PUF.

Gaonac'h, D., Golder, C. 1995. *Manuel de psychologie pour l'enseignement*. Paris : Hachette.

18 Pour un ouvrage collectif

Morais, J. 1996. La lecture et l'apprentissage de la lecture : questions pour la science. In : *Regards sur la lecture et ses apprentissages*. Paris : Observatoire National de la lecture, p.49-60.

19 Pour un article de périodique

Kern, R.G. 1994. « The Role of Mental Translation in Second Language Reading ». *Studies in Second Language Acquisition*, n°16, p. 41-61.

20 Pour les références électroniques (jamais placées dans le corps du texte mais toujours dans la bibliographie), les auteurs veilleront à adopter les normes indiquées par les éditeurs pour citer ouvrages et articles en ligne. Ils supprimeront hyperlien, couleur et soulignement automatique et indiqueront la date de consultation la plus récente [consulté le], après vérification de leur fiabilité et du respect du Copyright.

21 Les textes seront conformes à la typographie française. En cas de recours à l'Alphabet Phonétique International, l'auteur pourra utiliser gratuitement les symboles phonétiques sur le site : <http://www.sil.org/computing/fonts/encore-ipa.html>

22 Graphiques, schémas, figures, photos éventuels seront envoyés à part au format PDF ou JPEG, en noir et blanc uniquement, avec obligation de références selon le *copyright* sans être copiés/collés mais scannés à plus de 300 pixels. Les articles contenant un nombre élevé de figures et de tableaux et/ou de mauvaise qualité scientifique et technique ne seront pas acceptés. L'éditeur se réserve le droit de refuser les tableaux (toujours coûteux) en redondance avec les données écrites qui suffisent bien souvent à la claire compréhension du sujet traité.

23 Les captures d'écrans sur l'internet et extraits de films ou d'images publicitaires seront refusés. Toute partie de texte soumise à la propriété intellectuelle doit être réécrite en Word avec indication des références, de la source du texte et d'une éventuelle autorisation.

NB : Toute reproduction éventuelle (toujours en noir et blanc) d'une image, d'une photo, d'une création originale et de toute œuvre d'esprit exige l'autorisation écrite de son créateur ou des ayants droit et la mention de paternité de l'œuvre selon les dispositions en vigueur du Code français de la propriété intellectuelle protégeant les droits d'auteurs. L'auteur présentera les justificatifs d'autorisation et des droits payés par lui au propriétaire de l'œuvre. Si les documents sont établis dans un autre pays que la France, les pièces précitées seront traduites et légalisées par des traducteurs assermentés ou par des services consulaires de l'Ambassade de France. Les éléments protégés seront publiés avec mention obligatoire des sources et de l'autorisation, dans le respect des conditions d'utilisation délivrées par le détenteur des droits d'auteur.

24 Seuls les articles conformes à la politique éditoriale et aux consignes rédactionnelles, seront édités, publiés, mis en ligne sur le site web de l'éditeur et diffusés en libre accès par lui dans leur intégralité. La date de parution dépendra de la coordination générale de l'ouvrage par le rédacteur en chef. L'éditeur d'une revue scientifique respectant les standards des agences internationales procède à l'évaluation de la qualité des projets à plusieurs niveaux. L'éditeur, ses experts ou ses relecteurs (évaluation par les pairs) se réservent le droit d'apprécier si l'œuvre convient, d'une part, à la finalité et aux objectifs de publication, et d'autre part, à la qualité formelle de cette dernière. L'éditeur dispose d'un droit de préférence.

25 Une fois numérisé, tout article pourra être déposé (archivage institutionnel exclusivement) à condition que le Directeur de publication (assisté du Pôle éditorial) en donne l'autorisation. Les demandes sont à envoyer à l'adresse suivante : gerflint.edition@gmail.com. Tout signalement ou référencement doit respecter les normes internationales et le mode de citation de l'article spécifié dans la politique éditoriale de la revue. Le Gerflint (Siège en France) ne peut honorer des commandes de numéros imprimés.



Synergies Italie, n° 12 / 2016
Revue du GERFLINT
Groupe d'Études et de Recherches
pour le Français Langue Internationale

En partenariat avec la Fondation Maison des Sciences de L'Homme de Paris

Président d'Honneur: Edgar Morin

Fondateur et Président : Jacques Cortès

Conseillers et Vice-Présidents : Ibrahim Al Balawi, Serge Borg et Nelson Vallejo-Gomez

Publications du GERFLINT

Identifiant International : ISNI 0000 0001 1956 5800

Le réseau des Revues Synergies du GERFLINT

Synergies Afrique centrale et de l'Ouest
Synergies Afrique des Grands Lacs
Synergies Algérie
Synergies Argentine
Synergies Amérique du Nord
Synergies Brésil
Synergies Canada
Synergies Chili
Synergies Chine
Synergies Corée
Synergies Espagne
Synergies Europe
Synergies France
Synergies Inde
Synergies Italie
Synergies Mexique

Synergies Monde
Synergies Monde Arabe
Synergies Monde Méditerranéen
Synergies Pays Germanophones
Synergies Pays Riverains de la Baltique
Synergies Pays Riverains du Mékong
Synergies Pays Scandinaves
Synergies Pologne
Synergies Portugal
Synergies Roumanie
Synergies Royaume-Uni et Irlande
Synergies Sud-Est européen
Synergies Tunisie
Synergies Turquie
Synergies Venezuela

Essais francophones : Collection scientifique du GERFLINT

Direction du Pôle éditorial : Sophie Aubin

Webmestre : Thierry Lebeau-pin

Site: <http://www.gerflint.fr>

Contact: gerflint.edition@gmail.com

Synergies Italie, n° 12 / 2016

Couverture, conception graphique et mise en page : Emilie Hiesse (*Créactiv'*) - France

© GERFLINT – Sylvains-lès-Moulins – France – Copyright n° ZSN67E3

Dépôt légal Bibliothèque Nationale de France 2016

Achevé d'imprimer en octobre 2016 sous les presses de Drukarnia Cyfrowa EIKON PLUS
ul. Wybickiego 46, 31-302 Kraków - Pologne

GERFLINT

Groupe d'Études et de Recherches pour le Français
Langue internationale

Programme mondial de diffusion scientifique
francophone en réseau

www.gerflint.fr

Dans ce numéro, nous avons souhaité interroger les rapports de la traduction avec le pouvoir. Cette problématique, encore trop peu étudiée, est selon nous centrale en ce qu'elle permet de révéler des questions politiques et économiques qui demeurent à première vue invisibles puisque le texte traduit se présente comme un consensus qui dissimule les conflits linguistiques, culturels, en un mot idéologiques (Guillaume, 2016) qui peuvent le traverser...